



**QUEL FUTUR POUR
LES ANCIENNES
ÉCOLES ?**



SOMMAIRE

Nous remercions chaleureusement l'ensemble de personnes qui se sont impliquées dans cette aventure : les habitants de l'île, les associations et les commerçants de la communes, les organismes jeunesse locaux, les élus, les agents et les services techniques de la mairie.

Nous remercions l'équipe municipale pour sa confiance et son enthousiasme dans cette démarche qui, nous l'espérons, servira d'exemple à de nouveaux lieux en milieu rural pour émerger avec les forces vives de son territoire.

Longue vie au tiers lieu de saint Trojan-les-bains !

Ce document a été élaboré par le duo de choc d'accompagnatrices : Mathilde Élie - facilitatrice, Latitude créative et Pénélope Fléchet - architecte-pirate, Atelier Formidable



Latitude Créative

01. DÉMARCHE

p. 04

- 1.1 Objectifs
- 1.2 Planning d'action
- 1.3 Déroulé de l'accompagnement
- 1.4 Bilan de la démarche

p. 06
p. 08
p. 10
p. 16

02. DIAGNOSTIC COLLECTIF

p. 18

- 2.1 Analyse urbaine & architecturale
- 2.2 Enjeux urbains & architecturaux
- 2.3 Analyse de la dynamique territoriale
- 2.4. Enjeux sociaux et organisationnels
- 2.5 Bilan du diagnostic

p. 20
p. 32
p. 34
p. 38
p. 44

03. ÉMERGENCE

p. 46

- 3.1 Orientations
- 3.2 Phase test : occupation, activation
- 3.3 Bilan

p. 48
p. 56
p. 64

04. PRÉCONISATIONS

P. 68

- 4.1 Préconisations urbaines
- 4.2 Préconisations architecturales
- 4.3 Modèle Juridique & Gouvernance
- 4.4 Communication
- 4.5 Modèle de développement
- 4.6 Perspectives pour la suite

p. 70
p. 74
p. 84
p. 92
p. 94
p. 104

A photograph of a small town with a church spire and a body of water in the background.

01

DÉMARCHE

**2022-2023 :
UNE ANNÉE DE
CO-CONSTRUCTION ET
DE PRÉFIGURATION**

- 1.1 Objectifs
- 1.2 Planning d'action
- 1.3 Déroulé de l'accompagnement
- 1.4 Bilan de la démarche

1.1 Objectifs



Comment impulser le développement sur la commune de Saint-Trojan-les-Bains d'un lieu intergénérationnel, dédié à la rencontre et au partage ?

Inclure le maximum de parties prenantes dans la réflexion

- Proposer une diversité de lieux, de formats et de moments de rencontres et de dialogue sur une année
- Favoriser la co-construction des orientations du lieu

Répondre aux besoins et attentes

- Réaliser un diagnostic collectif des enjeux de l'île d'Oléron et de la commune de Saint-Trojan-les-Bains
- Identifier les besoins par divers canaux (entretiens, fiches besoins, interviews dans l'espace public, ateliers) auprès d'une grande diversité de parties prenantes (jeunes, retraités, parents, commerçants, agents de la mairie, élus, organismes, ...)

Tester de nouveaux usages pour le lieu

- Identifier les usages existants
- Expérimenter lors d'une phase d'activation/ d'expérimentation afin de confronter les idées au réel
- Impulser des projets pilotes pour tester les usages dans le lieu et initier une gouvernance collective

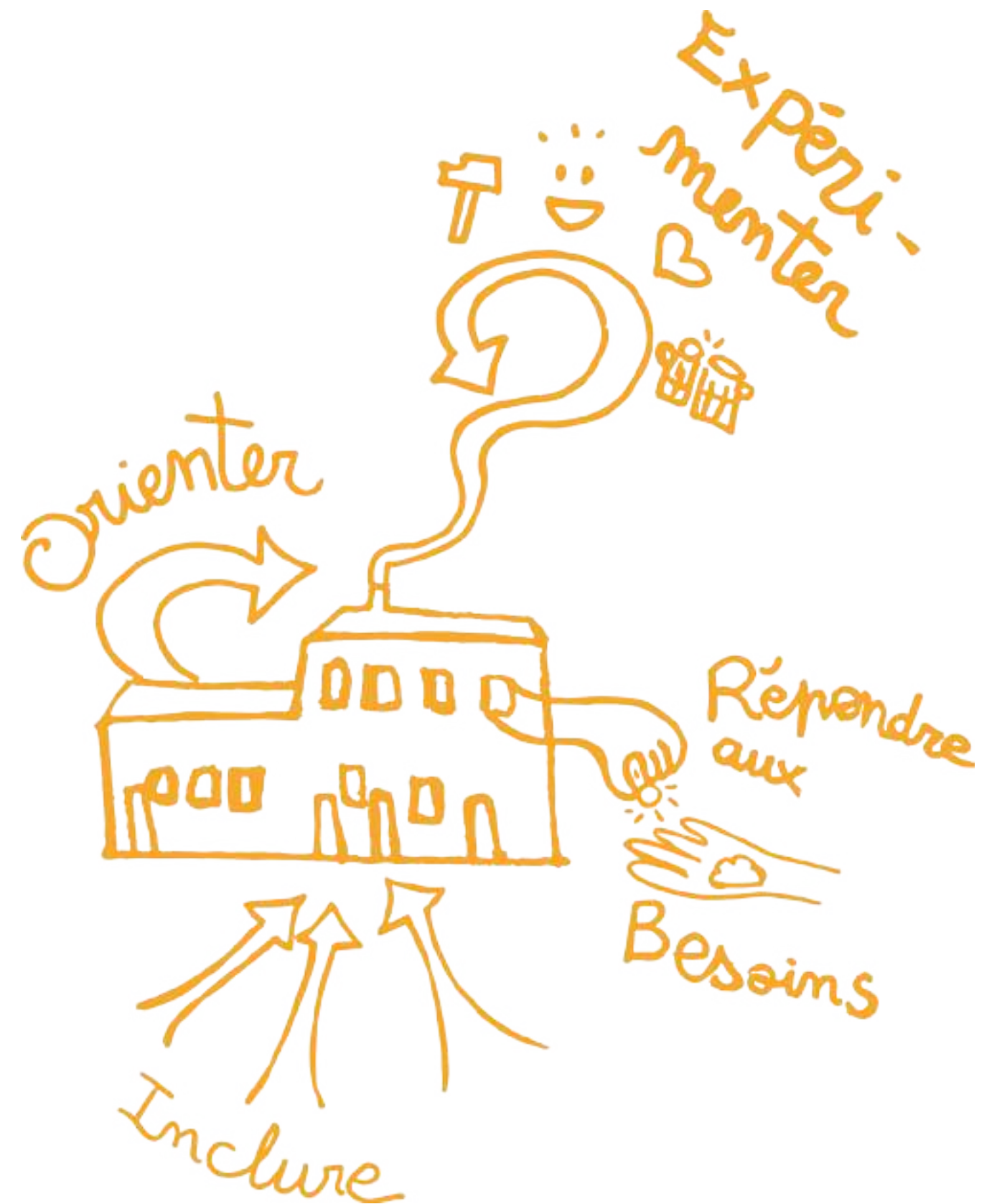
Commencer à inscrire le futur Tiers-Lieu dans la vie locale

- Faire lieu, activer le tiers-lieu, sans attendre le temps long des études de maîtrise d'œuvre et des travaux

Esquisser des orientations pour le lieu

- urbaines et architecturales
- organisationnelles et juridiques
- économiques, sociales et environnementales
- ... et les valider par l'expérience !

Les objectifs de la démarche



1.2 Planning d'action

PLANNING DE L'ACCOMPAGNEMENT		Mois :	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23
Phase	Étapes						
00 Démarrage	Prise de connaissance du site & des parties prenantes :						
	Lancement de la communication						
01 Immersion & Impulsion	Collecte & diagnostics territorial, social & urbain						
	Analyse & Problématisation						
	Atelier #1 - IMAGINER						
	Bilan de la phase 01						
Mise en place administrative de l'expérimentation - Congés de fin d'année							
02 Concertation & Activation	EXPÉRIMENTATION : test de 3 à 5 projets d'usage						
	COPI1 1 : Lancement de la phase 02						
	Atelier #2 - S'ORGANISER EN COLLECTIF						
	Atelier #3 - OCCUPER LES LIEUX						
	COPI1 2 : Mi parcours phase 02						
	Atelier #4 - CONSOLIDER LE MODÈLE ÉCO						
	ATELIER #5 : (ARCHI)						
	COPI1 3 : Bilan de la phase 02						
Congés d'été							
03 Restitution & Préconisations	Dossier de synthèse						
	Dossier de préconisations						
	Restitution des dossiers et bilan final						
	Restitution Publique (Vacances Toussaint)						

Le plan d'action proposé se séquence en trois phases. Le planning a été imaginé pour suivre les saisons et les temps de vacances, périodes fortement contrastées sur le territoire.

00 : DÉMARRAGE

- Prise de connaissance du site & rencontre des parties prenantes.
- Lancement du projet et de la communication

01 : IMMERSION & IMPULSION

Une phase de diagnostic, d'analyse et de problématisation qui conduit aux choix de trois à cinq projets pilotes à tester en phase 02.

Rythme : 3 mois - Automne - une présence accrue sur le terrain et un accompagnement intensif

Étapes :

- Immersion sur site et collecte des besoins collectifs : *rencontres individuelles ou en petits groupes* (entretiens semi-directifs, marche exploratoire, micro-trottoir, ...)
- Diagnostic territorial, social et urbain
- Atelier de co-construction citoyenne #1 - IMAGINER LE TIERS LIEU : restitution du diagnostic, définition des usages futurs du lieu

02 : CONCERTATION & ACTIVATION

Une phase d'expérimentation : test des projets pilotes, co-constructions des principes de gouvernances, juridique, économiques, spatial et urbain du tiers-lieu, mise à l'épreuve du lieu par l'accueil de nouveaux usages.

Rythme : 6 mois - Hiver, printemps - un temps fort par mois (atelier ou comité de pilotage) et un accompagnement régulier

Étapes :

- Comité de pilotage n°1 (comité mixte)
- Atelier de co-construction citoyenne #2
S'ORGANISER EN COLLECTIF
sensibilisation aux postures facilitant la
décision collective et à la gestion de conflit,
définition des règles et des processus
adaptés, de la communication, des statuts
juridiques.
- Atelier de co-construction citoyenne #3
OCCUPER LES LIEUX : penser le
fonctionnement spatial de nouveaux
usages dans les différents espace du lieu
- Comité de pilotage n°2
- Atelier de co-construction citoyenne #4
CONSOLIDER LE MODÈLE ÉCONOMIQUE :
Définition de l'offre du lieu et de ses

Un planning d'action pour mettre en place la méthodologie proposée

[illegible]

ressources et ses compétences, exploration des contributions et rétributions possibles, débat «gratuit / payant»

- Atelier de co-construction citoyenne #5 (A)MÉNAGER LE TIERS-LIEU : actions pour le fonctionnement du lieu et pour son ancrage dans le bourg
- Comité de pilotage n°3

03 : RESTITUTION & PRÉCONISATIONS

Une phase de synthèse à l'issu de la phase d'expérimentation : formulation des préconisations, restitution de l'année écoulée, célébration.

Rythme : 1 mois - Automne - un temps fort final et une autonomisation progressive de la municipalité dans la gestion de la dynamique citoyenne

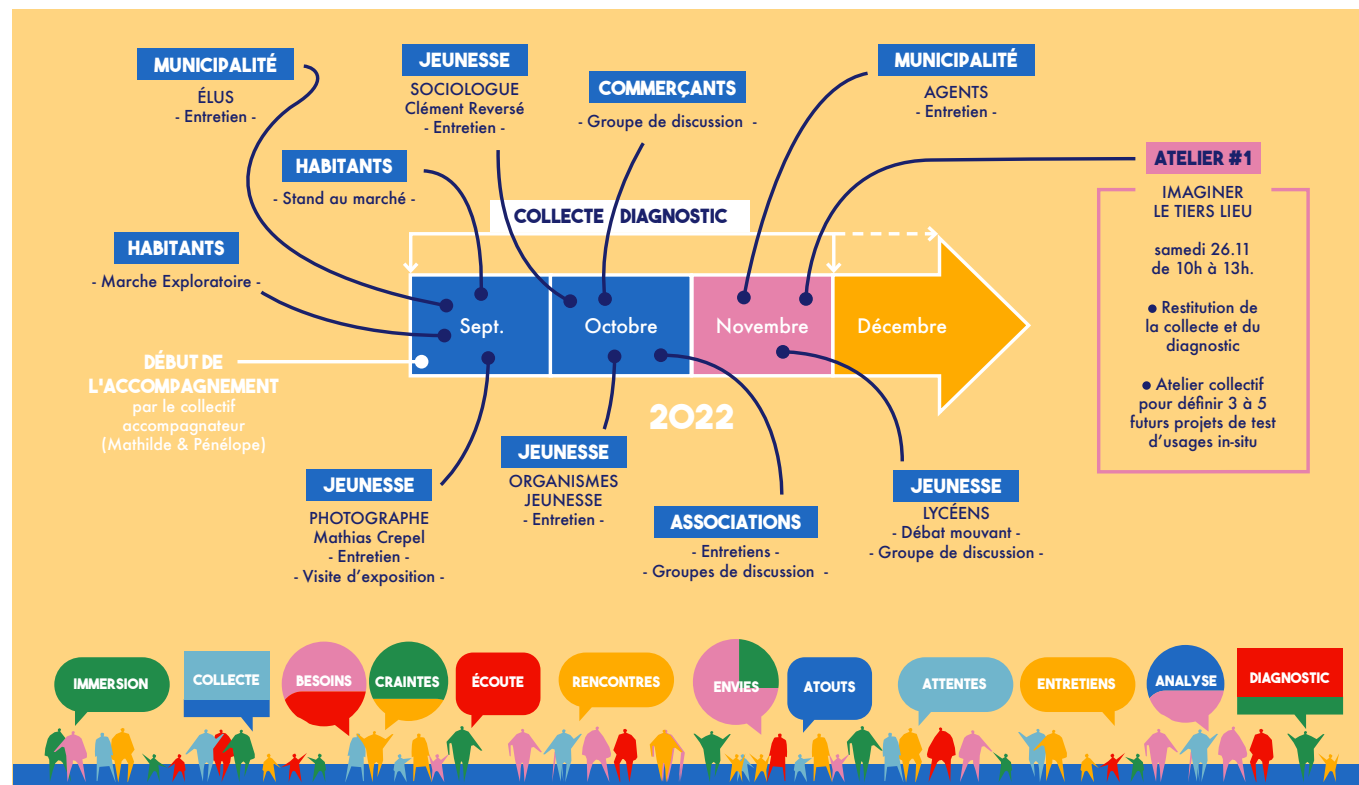
Étapes :

- Remise du dossier de synthèse et de préconisations
- Restitution à la municipalité, bilan
- Restitution publique

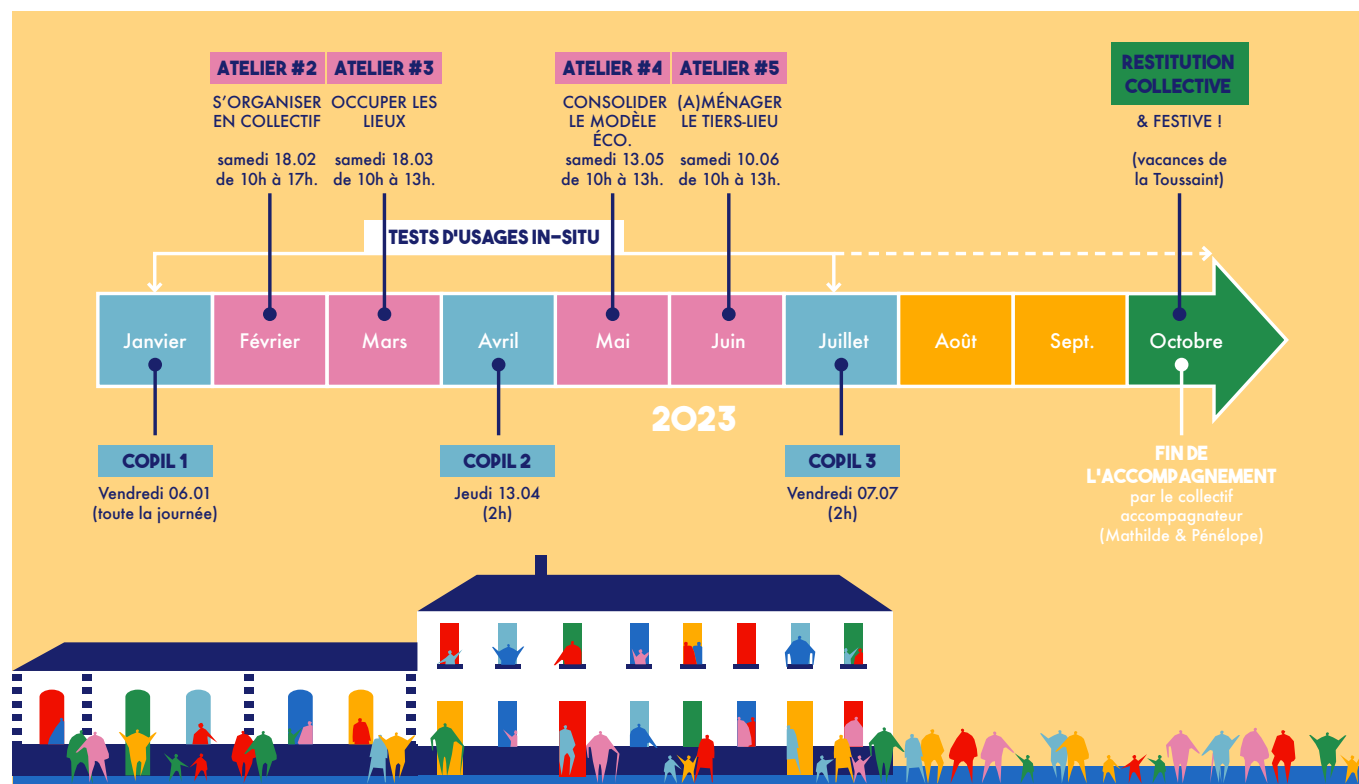
APRÈS-PROJET ?

L'expérimentation autour de nouveaux usages pour le lieu peut se poursuivre, pour maintenir la dynamique collective construite pendant l'année écoulée et de faire vivre le lieu le temps long des études de maîtrise d'œuvre et des travaux (minimum 18 mois).

1.3 Déroulé de l'accompagnement



Phase 01 : trois mois d'immersion et d'impulsion



Phase 02 : six mois d'activation et de co-construction



Phase 01 : IMMERSION & IMPULSION (3 mois)

Diagnostic collectif

Le diagnostic a été un moment de **collecte des besoins, envies et contraintes des différentes parties prenantes**, à l'échelle territoriale, sociale et urbaine. Il s'est fait au travers de différents formats et temps collectifs :

1. une marche exploratoire ouverte à tous
2. un entretien collectif avec les élus de la commune
3. un stand lors du marché hebdomadaire, ouvert à tous
4. une visite de l'exposition « Être jeune sur Oléron, c'est être vieux » réalisée à partir d'entretiens avec des jeunes oléronnais - un entretien avec Matthias Crépel, artiste photographe de l'exposition
5. un entretien avec Clément Reversé, sociologue spécialisé sur la jeunesse en milieu rural
6. un entretien collectif avec les organismes

jeunesses de l'île : CDIJ, Léo Lagrange, planning familial, Action Jeun's, Service enfance jeunesse de la CDC, référent lycées de la Mer et CEPMO

7. un entretien collectif avec les commerçants de la commune
8. un atelier collectif de réflexion avec les associations de la commune
9. un entretien collectif avec les agents municipaux de la commune
10. un débat mouvant avec les lycéens du CEPMO
11. une rencontre avec les lycéens du Lycée de la Mer et du Littoral

Le diagnostic a été suivi d'une analyse des besoins, envies et contraintes récoltés. Cela a permis d'établir **les problématiques du territoire auxquelles le tiers-lieu pourrait répondre** (voir p.44).

230 personnes ont participé au diagnostic

1.3 Déroulé de l'accompagnement



Atelier #1 - Imaginer le Tiers-lieu

Lors du premier atelier, **les éléments recueillis lors de la phase de diagnostic ont été restitués aux habitants, élus et associations.** Cela a permis d'échanger sur les problématiques locales soulevées.

À partir de ces problématiques, les participants ont collectivement choisi celles auxquelles pourrait répondre le tiers lieu. Des thématiques (les "pôles") du futur tiers-lieu ont ainsi été définies : **convivialité, prendre soin, services & numérique, artistique.**

Chaque thématique a ensuite été approfondie en petit groupe, afin de lister des idées / envies, de partager des inspirations et de structurer une ligne d'action (*Quoi ? Avec qui ? Quelles premières actions ?*). A partir de ce travail collectif, **5 projets pilotes ont été définis** (voir p48-51), puis testés lors de la phase 02.

45 participants



Phase 02 : CONCERTATION & ACTIVATION

(6 mois)

Comité de Pilotage n°1

Le premier comité de pilotage (municipalité, habitants, associations) a permis de lancer la deuxième phase de l'accompagnement : **la phase de test d'usages dans le lieu.**

Les modalités de fonctionnement des lieux lors de cette phase ont été établis : *l'accès au lieu, la répartition des nouveaux usages dans les espaces existants, le planning, la communication, le conventionnement, l'aménagement, la répartition des rôles, l'entretien, ...*

À la demande de plusieurs habitants et agents de la mairie, la premier COPIL a été couplé avec **la visite de tiers-lieux ruraux du département** (*Le Local à Ballon et la Motte Aubert à Saint-Saturnin-du-bois*). Cela a permis aux participants d'avoir un retour d'expérience, de mieux comprendre ce que peut être un tiers-lieu et la diversité de ce qu'ils recouvrent.

20 participants



Atelier #2 - S'organiser en collectif

Le deuxième atelier collectif a été axé sur une **sensibilisation à la posture à adopter pour "faire ensemble"**. Les premières règles pour le lieu ont été collectivement définies. Ceci a permis de poser les premiers jalons d'**organisation collective pour les projets tests** et de porter une réflexion sur la **communication interne et externe** à mettre en place.

L'atelier a aussi été l'occasion d'initier un travail sur **la constitution d'une association** pour porter certaines activités impulsées par les habitants.

23 participants



Atelier #3 - Occuper les lieux

Le troisième atelier avait comme enjeu **la projection des espaces occupés lors de la phase test** : leurs fonctions, leur aménagement, le mobilier nécessaire, les ambiances souhaitées. Il a aussi été l'occasion d'aborder des **besoins à plus long terme**, à intégrer à un cahier des charges de travaux.

Cette réflexion collective a permis d'établir **un listing des besoins en mobiliers et équipements pour l'aménagement des lieux**, et de lancer l'idée d'un **appel au don**. De plus, l'atelier a mis en avant les **enjeux de signalétique et d'aménagements extérieurs**, pour favoriser l'ancrage du lieu dans le bourg et sa visibilité.

26 participants

1.3 Déroulé de l'accompagnement



Atelier #4 - Consolider le modèle économique

Le quatrième atelier collectif a contribué à identifier ce que le lieu peut offrir au territoire.

Il a été l'occasion de sensibiliser les participants sur les dépenses nécessaires et les contributions possibles pour permettre au lieu de vivre.

Il a permis de définir les principes de base pour la constitution du modèle économique : Quelles contributions financières et extra-financières ? Pour quelles activités ?

20 participants



Atelier #5 - (A)ménager le Tiers Lieu

Le cinquième et dernier atelier collectif avait un format d'activités manuelles :

- Des murs du futur café associatif ont été peints en couleurs pour égayer les pièces.
- Quatre enseignes ont été créées pour la façade principale.
- Trois chevalets d'information ont commencé à être fabriqués.

Cet atelier avait comme objectif d'initier une signalétique et une identité visuelle pour le lieu. Se déroulant à l'extérieur, sur la place, l'atelier a été l'occasion de donner à voir l'activation du lieu aux passants et de tester une première occupation de la place avec un espace libéré en pied de bâtiments.

12 participants



Restitution collective et festive

L'accompagnement se conclura par une restitution collective et festive.

Les objectifs de cette restitution publique sont :

- rendre compte de la démarche et de l'année écoulée
- célébrer l'implication collective
- faire connaître le projet (portes ouvertes)
- continuer de mobiliser autour du Tiers Lieu

Le format se veut interactif et festif : présentation polyphonique, affichages, outils d'interaction, visites des lieux, propositions d'activités.

À l'image de la démarche de co-construction portée, les habitants, associations, commerçants, seront mobilisés pour la restitution et seront force de proposition.



Gestion de projet

La démarche mise en place nécessite une forte implication de la municipalité et des accompagnatrices.

En plus des temps de diagnostic et d'ateliers collectifs, elle a donc demandé la mise en place de différents temps de gestion de projet :

- une réunion lancement
- trois COPIL (tous les deux mois)
- des réunions de cadrage intermédiaires (mairie - accompagnatrices)
- des réunions de préparation des ateliers
- des points internes (mairie, accompagnatrices)
- des points avec les habitants / associations
- une restitution de la mission à la municipalité
- et des centaines d'échanges de mails au fil de l'eau !

1.4 Bilan de la démarche



5 projets concrets impulsés dans le lieu et **22 propositions** réalisées pendant la phase test



230 personnes interrogées lors de la phase de diagnostic



20 participants en moyenne à chaque atelier collectif

Une participation citoyenne encourageante

La participation des habitants et la mobilisation des agents et des élus a été constante tout au long de la démarche. 45 personnes ont participé au premier atelier et les ateliers suivants ont rassemblé une vingtaine de personnes en moyenne. Quant aux comités de pilotage, ils ont fait l'objet d'une participation stable et conséquente avec 10 à 20 personnes mobilisées à chaque fois. Sur une dynamique d'un an, c'est un indicateur très encourageant, qui montre **l'intérêt porté au projet de tiers-lieu sur la commune, et l'engagement aussi bien des habitants que des élus et agents.**

La diversité des personnes mobilisées peut également être saluée. Les ateliers ont rassemblé aussi bien des couples fraîchement retraités, que des lycéens, des indépendants, des acteurs associatifs locaux, des commerçants de la commune ou encore des artistes.

Les résidents historiques du lieu ont parfois été un peu plus difficiles à mobiliser, mais ils ont répondu présents et pris part à la dynamique sur toute sa durée.

Des premiers pas concrets sur le terrain

La démarche menée a favorisé des rencontres entre habitants et leur a permis de découvrir des propositions déjà existantes sur la commune. Des liens se sont créés entre les associations résidentes du lieu, avec par exemple la décoration de la bibliothèque à Noël par le comité des fêtes.

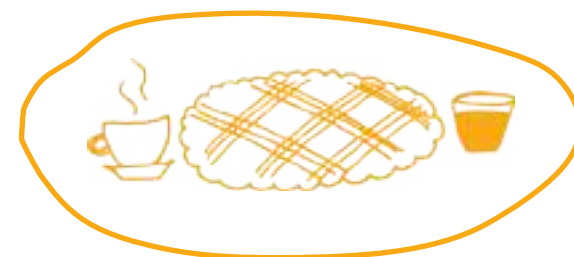
Ce décloisonnement et ces rencontres sont au cœur de la dynamique d'un tiers-lieu.

On peut noter ici le travail remarquable des services techniques, qui ont mené des travaux tout au long de l'année pour rendre le lieu plus fonctionnel pendant la phase de test (espaces vidés, ménage, installation d'internet, peinture, petits travaux de sécurisation, installation de boîtes à clefs).

Le fonctionnement du lieu est lancé, avec une utilisation des différents espaces pour des ateliers (ateliers conviviaux, créatifs, de sensibilisation, yoga...) Ils ont tous des participants et de nouvelles propositions sont faites régulièrement.

Des espaces se structurent déjà autour des «pôles» du tiers-lieu. Le comité des fêtes et les

Une année d'accompagnement en quelques chiffres



10 galettes charentaises, 20 litres de café et 10 litres de jus d'orange pour les temps d'accueil des habitants



110 de litres de peinture pour repeindre les locaux

cousettes se sont rassemblés dans un espace «artistique» en cours de structuration. Un café associatif est en train d'émerger, en tant qu'espace de convivialité et d'accueil.

L'enjeu du temps long : la convivialité comme préalable

Les projets pilotes ont mis du temps à se lancer et reste pour la plupart tout juste initiés à la fin de l'accompagnement. Nous pensons que plusieurs petits projets concrets permettraient à chacun de s'investir sur la partie qui l'intéressait et que des petits groupes seraient plus efficaces pour s'organiser et agir. Dans les faits, s'est plutôt formé un seul groupe d'habitants, centré sur un premier projet : initier le café associatif. Cela est cohérent avec le fait que **la dimension « convivialité » était centrale dans la vision des habitants de ce que devra offrir le tiers-lieu de Saint Trojan-les-bains.** Ce projet citoyen sera le pivot de l'ouverture du lieu vers l'extérieur, du maintien de la dynamique collective et de l'impulsion de futurs projets. Les habitants étant bénévoles, et pour la plupart disponibles sur une petite partie de leurs temps, il est probable que les projets impulsés par

l'association se pensent sur le temps long.

Un travail à poursuivre sur les rôles de chacun

Le rôle de la mairie dans le maintien de la dynamique est aujourd'hui central pour que le projet perdure. La présence d'une personne salariée pour relancer les initiatives et soutenir les propositions est un facteur clef de réussite du projet. Des craintes ont été exprimées sur la poursuite de la dynamique après le départ des accompagnatrices. Le projet a été mené de manière à ce que la personne en charge de la coordination soit toujours l'interlocutrice principale et elle pourra donc facilement prendre le relais et organiser des temps de rencontre pour continuer à faire avancer le projet.

Concernant les rôles de chacun, **un équilibre est à trouver entre donner un cadre et permettre une certaine liberté d'action.**

02

DIAGNOSTIC COLLECTIF

- **2.1 Analyse urbaine & architecturale**

La commune de saint Trojan-les-bains
Le site des anciennes écoles
Analyse urbaine
Analyse architecturale

- **2.2 Enjeux urbains & architecturaux**

Enjeux urbain
Enjeux architecturaux

- **2.3 Analyse de la dynamique territoriale**

L'île d'Oléron, une île de contrastes
Saint Trojan, une île dans l'île

- **2.4. Enjeux sociaux et organisationnels**

Atouts du lieu
Contraintes du lieu
Craintes, besoins et attentes

- **2.5 Bilan du diagnostic**

Le diagnostic a débuté par une marche exploratoire dans le bourg. Celle-ci a permis de récolter le point de vue des habitants sur leur cadre de vie et l'inscription du futur tiers-lieu dans la commune

2.1 Analyse urbaine et architecturale



La commune de saint Trojan-les-bains

- **Superficie** : 17,5 km²
- **Population** : 1 133 habitants
- **Densité de population** : 64,6 habt./km²
- **Taux de résidences secondaires** : 70,6 %
- **Emplois (salarié et non salarié)** : 828

(Source : Insee - 2020)

Environnement naturel remarquable

La commune de Saint-Trojan-les-Bains, située à la pointe sud de l'île d'Oléron, se caractérise par un environnement naturel remarquable : marais, forêt, estuaire, plages, Elle est donc soumise aux risques naturels : érosion, inondation, feux de forêts. Ce cadre naturel est un fort atout de la commune qui bénéficie ainsi d'une importante dynamique touristique axée sur les activités plein air : randonnées, activités nautiques, équitation, plage, camping, petit train, ...

Tissus historique

La commune bénéficie aussi d'une architec-

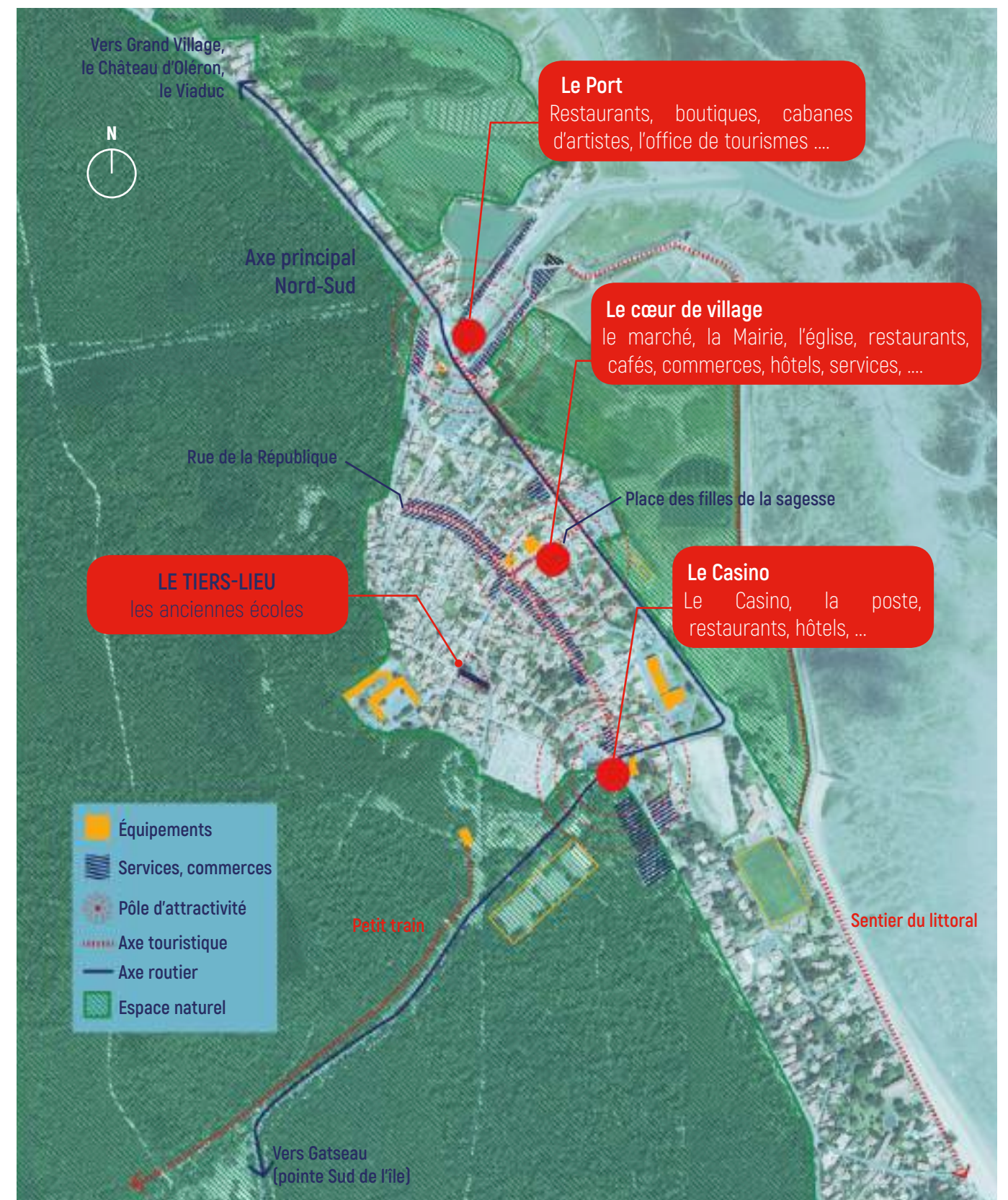
ture remarquable, entre tissu traditionnel dans le centre bourg, villas balnéaires sur le front de mer et cabanes ostréicoles sur le port. Ces éléments architecturaux lui confèrent une identité particulière.

Le site des anciennes écoles

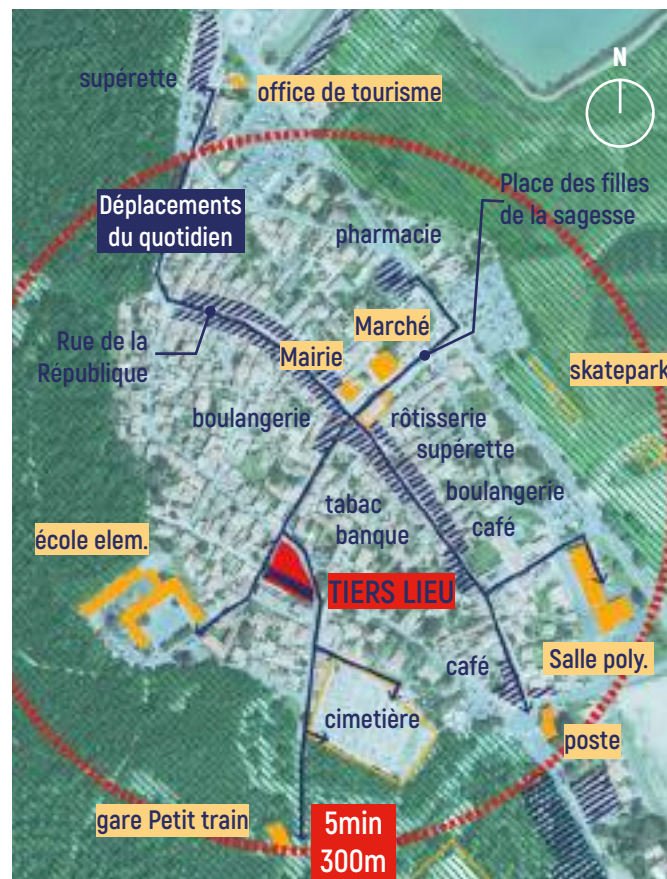
Ancrage dans la commune

Le site des anciennes écoles se situe dans le bourg historique de la commune. Bien qu'à proximité du cœur de village, il reste **un lieu en retrait de la dynamique actuelle de la commune**. En effet, il se situe en marge de l'axe principal Nord-Sud de l'île et des trois pôles d'attractivité du bourg - **le port, le cœur de village, le casino** - où se concentrent aujourd'hui les différents services, commerces et activités touristiques de la commune. De plus, du fait de son ancrage dans le bourg, le site ne participe pas aux activités naturelles (le sentier du littoral, la Grande Plage, la plage de Gatseau, le petit train, ...).

Les pôles d'attractivité du centre bourg de la commune



2.1 Analyse urbaine et architecturale



Vie locale :

Situées dans le centre bourg, les anciennes écoles sont à **proximité immédiate** (rayon de 300m, soit 5min à pied) avec :

- **les équipements et les services** : la halle de marché, la mairie, la salle polyvalente, l'école élémentaire Henri Seguin, la poste, l'église, le cimetière, le skatepark, le court de tennis, la gare du petit train, et l'office de tourisme.
- **les commerces** : pharmacie, boulangeries, cafés, pâtisserie, supérettes, tabac, banque et restaurants.

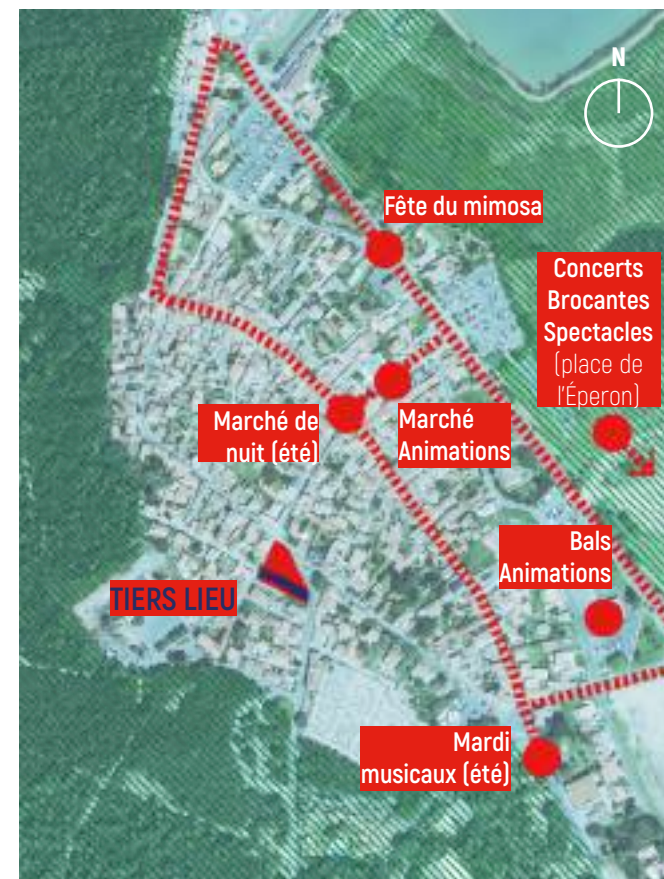
Cette localisation place donc le site dans les **cheminements quotidiens de la vie locale**.



Mobilités :

Toujours dans un rayon de 300m, soit 5min à pied, on retrouve de **nombreux stationnements de grande capacité** (de 50 à 140 places). A proximité immédiate du site, il existe des stationnements sur rue destinés aux riverains et une zone stationnements regroupés sur la place de la Résistance (environ 18 places). Le site est donc **bien desservi pour la voiture**.

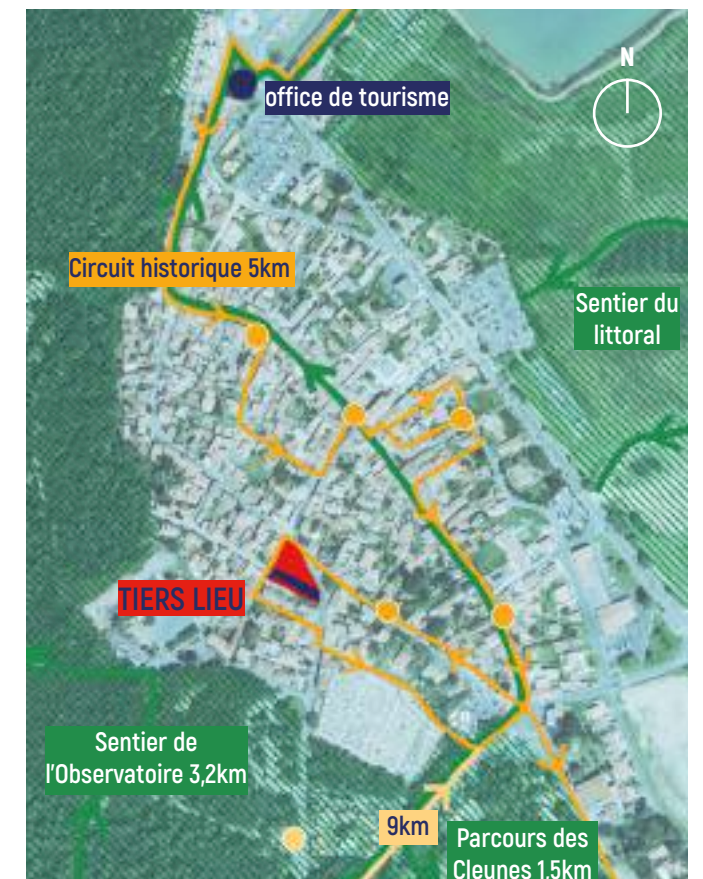
Concernant les mobilités douces, les anciennes écoles sont **en marge des boucles cyclables et piétonnes du bourg**.



Animations :

Bien qu'ancienne place de la mairie et du marché (voir *historique des lieux* p.27), le site des anciennes écoles ne participe pas aujourd'hui aux différentes propositions événementielles dans l'espace public :

- **La fête du mimosa** : autour du boulevard de la plage et la rue de la république
- **le marché hebdomadaire et le marché de nuit estival** : place des filles de la sagesse et rue de la république
- **les bals et diverses animations** : dans la salle polyvalente
- **les concerts et les brocantes** : place de l'Éperon
- **les mardis musicaux estivaux** : esplanade à côté du Casino



Parcours touristiques :

Le site des anciennes écoles est à **7/8 min à pied de l'office de tourisme**.

Il n'est aujourd'hui **pas intégré dans les parcours de balades / randonnées sur le commune** (centre bourg, front de mer, marais, forêt). Cependant, il se situe sur les chemins depuis le cœur de village pour le sentier de l'observatoire et à la gare du petit train.

Même si il n'est pas à proprement parler une étape indiquée **sur le parcours patrimoine**, le site fait partie de l'itinéraire court (5km) et long (9km) et possède un panneau informatif au pied de la place de la Résistance.

2.1 Analyse urbaine et architecturale



Analyse urbaine

- Le site correspond à la **parcelle n°2442 (Section B)** d'une surface de **755m²**
- La **place de la résistance** adjacente a une surface d'environ **790 m²**
- La **cour à l'arrière** présente une surface d'environ **350 m²**
- Le site est **non inventorié au titre de la Loi Paysage** (inventaire du 13 mars 2012)

PLU / PPRN

- Le site est situé en **zone UA du Plan local d'Urbanisme** communale, approuvé le 13 mars 2012 et en cours de révision.
- Le site se situe **hors zone Plan de Prévention des Risques Naturels** en vigueur.

Topographie

- Le site est **en dévers**, avec un point haut au Sud (au niveau des accès secondaires et de la cour arrière) et un point bas au Nord (au niveau du carrefour en bas de la place de la résistance)



Analyse de l'environnement proche

Orientation : Nord/Sud - la façade principale, sur le place de la Résistance, est exposée Nord.

- Place de la résistance - accès principaux** : au lieu - environ 18 places de stationnement (avec à minima 1 place PMR)
- Monument aux morts** : bosquet, stèle, muret en pierre, emmarchement
- Arbres remarquables** : tilleul et marronnier, eucalyptus (sur la placette)
- Panneau d'information historique** : circuit patrimoine, arbre (acacia), bosquet
- Carrefour** : bordures paysagères, rues principalement en sens unique

- Venelle arrière, accès secondaires** : local technique, chemin piéton, cours, bosquets, arbres (marronniers, catalpa), gravillons, gazon
- Logement sociaux** (R+1, maisons mitoyennes)
- Maisons de village** (plein pied / R+1)
- Institut de beauté** (ancien médecin)
- Villa remarquable** (architecture balnéaire, inventoriée au titre de la loi Paysage)
- Placette** : bosquets, 6 stationnements, local technique, bacs de tri de déchets

Le site se situe dans un quartier résidentiel du centre de bourg. Tout en s'insérant en harmonie avec le tissu ancien et dense, sa volumétrie plus imposante et sa place indiquent son caractère public.

2.1 Analyse urbaine et architecturale



Espace urbain

- 1 Place de la résistance - depuis la rue du Victor Belliard
- 2 Place de la résistance - depuis la rue Camille Samson
- 3 Venelle arrière - en second plan, la rue Camille Samson
- 4 Venelle arrière - en second plan, la rue Victor Belliard

Côté Nord : les bâtiments sont implantés le long de la **place de la Résistance**. Deux arbres remarquables ornent le haut de la place, néanmoins elle est **très minérale et sans assise**. De plus, celle-ci est avant tout **un espace de stationnement**. On trouve aussi sur cette place le monument aux morts de la commune. Ces aménagements sont comme des "îlots" à contourner, ce qui rend **le cheminement sur la place difficile**. De plus, **la façade principale est peu accueillante** : les

volets sont fermés et il y a peu d'indications des activités existantes des lieux.

Côté Sud : les bâtiments sont implantés le long d'une **venelle au statut et aux usages peu explicites**. Celle-ci permet **une mise à distance des logements riverains** et elle est **divisée en deux zones** : depuis la rue Camille Samson, un porche étroit donne sur un chemin piéton (accès à la bibliothèque) avec une zone enherbée et arborée ; depuis la rue Victor Belliard, avec une différence de niveau, une "cour" gravillonnée, avec un espace clos délimité (cour de l'ancienne crèche), permet des accès secondaires au lieu. **La traversée Est-Ouest de la venelle est donc impraticable**.

De manière générale, **les revêtements sont endommagés et les aménagements paysagers sont vieillissants**. Par ailleurs, le site, bien qu'actif, n'est **pas répertorié dans la signalétique du bourg**.



Historique des lieux

1 **le bâtiment à étage** : construit en 1894, il a accueilli la mairie, le bureau de poste, et le logement de l'instituteur. A partir des années 60 il a accueilli une école, puis un crèche au rez de chaussé dans les années 90/2000.

2 **le bâtiment en rez-de chaussé** : construit en 1905, il a accueilli l'école de la commune.

L'ensemble formait un îlot fermé. L'arrière sera restructuré dans les années 60/70 (du temps de l'école), puis détruit dans les années 90 (construction de l'école Henri Seguin) pour la construction de logements sociaux.

3 **la place** : arborée, plantée et minérale, la place était un espace public central dans le village. Aménagée, une allée centrale conduisait à l'entrée principale. Elle accueillait les manifestations de la commune.

4 Sur la place se tenait **un marché hebdomadaire**. Il s'y vendait les légumes cultivés dans les jardins des Bris et des Bouillats.



2.1 Analyse urbaine et architecturale



Analyse architecturale

Façades

Les bâtiments sont marqués par **une architecture traditionnelle** de leur époque de construction. De bonne facture et bien conservés, on retrouve sur leurs façades des modénatures témoignant de leur antériorité :

- Sur le bâtiment à étage datant de la **fin du XIX^{ème} siècle** : encadrement, corniches et soubassement en pierre. Sur le bâtiment en rez-de-chaussée datant du **début du XX^{ème} siècle** : ouvertures en arc surbaissé, modénatures, encadrement des ouvertures, corniches et soubassement en brique et pierre.
- Pour les deux bâtiments, les **façades Sud plus sobres**, conférant aux façades **Nord** une dimension de **façades principales**.

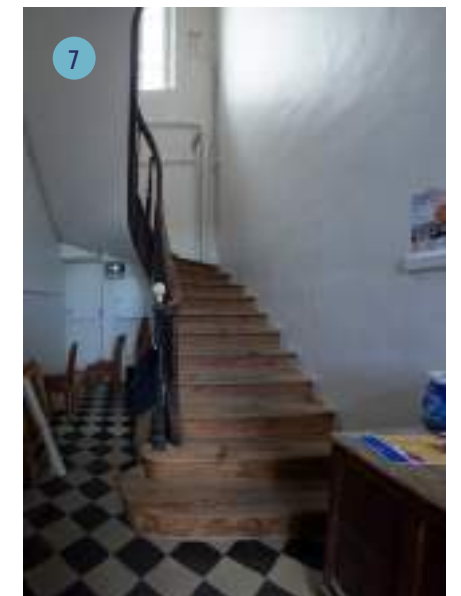
Bio-climatisme

Les bâtiments sont orientés Nord/Sud et minces (traversants). Ils possèdent de grandes ouvertures, les murs sont épais et construits avec des matériaux à forte inertie. Ces caractéristiques permettent d'assurer **une ventilation naturelle** et un **comportement bioclimatique** aux bâtiments. Néanmoins au Sud, il n'y a pas de masques solaires et très peu d'occultations manuelles extérieures et intérieures.

Accessibilité

Le site étant en dévers, des marches permettent d'accéder aux entrées principales au Nord. Au Sud, la venelle permet deux niveaux accès de plain-pied, mais elle est peu praticable. **Les bâtiments sont donc très peu accessibles** aux personnes à mobilité réduite, aux familles avec poussettes et aux personnes âgées.

Éléments architecturaux remarquables, extérieurs et intérieurs



1 Pignon Est : enduit lisse, modénatures en briques et pierre (encadrements, chaînage d'angle, corniches), soubassement en brique

2 Porte d'entrée moulurée en bois, fronton «École», soubassement et emmarchement en pierre

3 Ouverture en arc surbaissé : modénatures en brique, linteau, encadrement et corniches en pierre, soubassement en brique et en enduit décoratif

4 Ouverture verticale : encadrement, corniche haute et basse en pierre

5 Mur en moellons et encadrement d'ouverture en pierre massive

6 Éléments anciens : parquet, portes moulurées, patères

7 Escalier demi-tournant en bois, rampe en fer forgé, sol en damier de tomettes

2.1 Analyse urbaine et architecturale



Relevés par le CAUE 17

Usages existants

Les bâtiments sont partiellement occupés.

Ils se divisent en cinq zones, du fait de quatre accès indépendants sur les façades nord et de connexions condamnées ● entre les différents volumes bâtis :

- Le comité des fêtes (espace atelier)
- La bibliothèque
- Les cousettes (club de couture)
- Le logement
- L'étage

Même si plusieurs activités ont toujours lieu dans ces bâtiments (couture, peinture, bricolage, tai-chi, ...), les lieux sont sous-utilisés. Cela est du, en premier lieu, à la mauvaise répartition actuelle des volumes (héritage d'aménagements passés) qui ne permet pas une appropriation optimisée des espaces. De plus, ces dernières années, chaque zone a progressivement été attribuée à un usage

unique. Les espaces vacants et résiduels sont devenus des espaces de stockage, des accès ont été encombrés et fermés ● et les grands espaces sont occupés une demi-journée par semaine par les mêmes usagers.

Espaces intérieurs

De manière générale, les espaces ont une belle hauteur sous plafond et une grande luminosité naturelle. Cependant les volumes disponibles et les qualités architecturales des espaces intérieurs diffèrent entre les différentes zones. En effet, ils ont subi une série de rénovations, plus ou moins récentes.

1 La zone du **comité des fêtes**, dont le dernier usage était une crèche, est l'espace le plus récemment rénové avec des matériaux peu qualitatifs, qui se sont déjà abîmés. Sa division spatiale est particulière, avec des petites pièces regroupées autour d'une grande



pièce centrale qui sert actuellement d'atelier. Les autres espaces servent principalement de stockage. A l'arrière, une verrière en extension a été construite et semble de mauvaise facture.

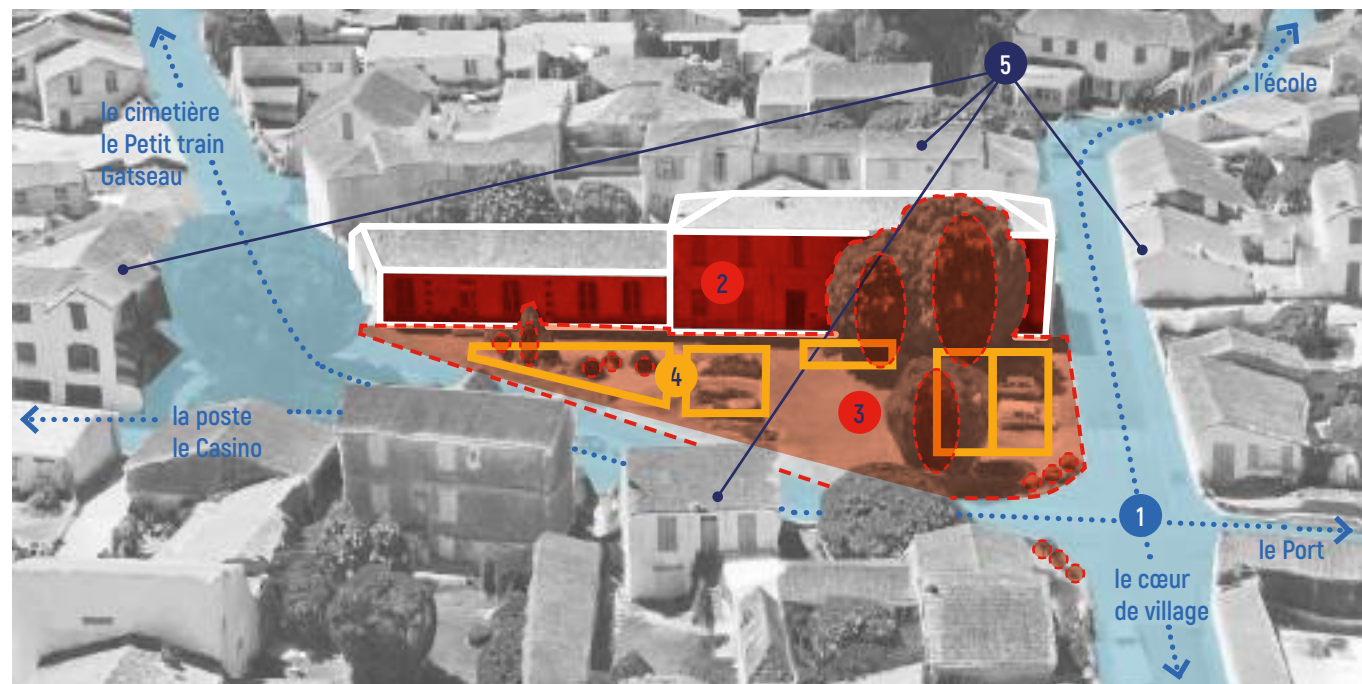
2 L'espace de la **bibliothèque** a été réhabilité il y a quelques décennies, avec des matériaux modernes peu qualitatifs, qui masquent les éléments architecturaux d'époque. Elle se compose d'une grand volume (rayonnage de livres, entrée) à l'arrière duquel sont aménagées des petites pièces techniques.

3 La zone des **cousettes** ainsi que le **logement** sont des espaces qui n'ont pas été rénovés depuis plusieurs décennies : moisissure murale, tapisseries abîmées, plomberie, électricité, aucun traitement acoustique, ... mais qui ont quelques éléments d'époque conservés (sol, portes). Au rez de chaussé, on trouve une entrée, puis deux espaces en quinconce, occupés par deux très grandes tables (pour la couture) qui obstruent l'espace. Le logement au dessus, s'organise autour du palier, avec un coin cuisine impraticable, une grande salle de bain, une pièce de vie et une chambre. L'accès au logement se fait par la «cour» arrière.

4 L'accès à la zone de l'**étage** se fait par une grande entrée et son escalier en bois aux marches hautes. L'étage se compose d'un grand espace libre qu'il faut traverser pour accéder à une partie divisée en plusieurs espaces non optimisés (WC immenses, couloir, pièces petites) Si des éléments architecturaux d'époques ont été bien conservés pour cette zone (sols, portes, patères, escalier), les espaces sont défraîchis (peintures, moisissure murale, plomberie, électricité, ...) et il n'y a pas de traitement acoustique.

Les fenêtres des différentes zones ont été changées (PVC, double vitrage).

2.2 Enjeux urbains et architecturaux



Enjeux urbains

1 Intégrer le lieu dans le bourg : penser les interfaces avec les espaces publics autour ; intégrer le lieu dans les boucles de parcours touristiques ; intégrer la place dans les occupations événementielles de la commune ; rendre visible le lieu dans l'ensemble du bourg par une signalétique particulière.

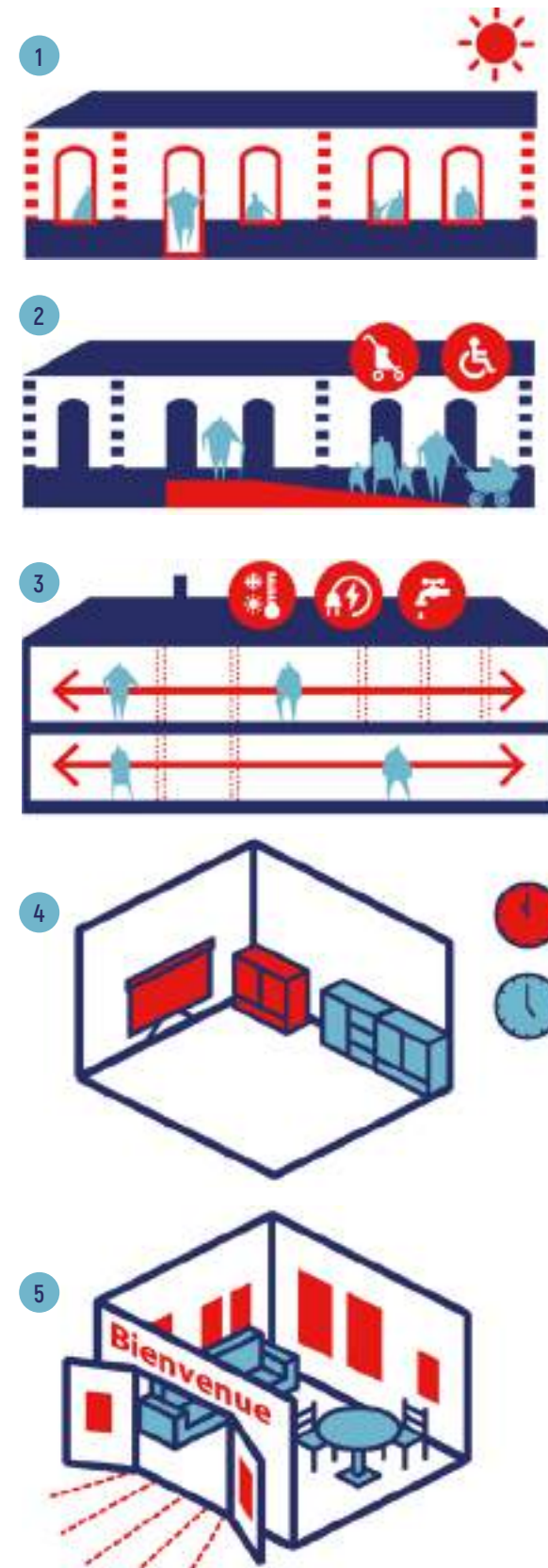
2 Signaler l'activité du lieu : afficher les usages sur la façade (enseignes, panneaux d'affichages, nom du lieu) ; informer et accueillir les passant dès le carrefour du bas de la place de la Résistance ; ouvrir les volets ; ouvrir le rez-de-chaussé et marquer les entrées ; activer la place de la Résistance par des activités extérieures.

3 Ménager l'espace publique : rénover les abords autour du lieu ; créer une vraie place publique ouverte, aménagée et arborée (revégétalisation et désimperméabilisation) ; favoriser les cheminements piétons ; apporter un îlot de fraîcheur et une nouvelle halte en

cœur de bourg ; donner un extérieur au futur tiers-lieu ; unifier les bâtiments et les entrées par un parvis commun.

4 Encourager les mobilités douces : supprimer les "îlots" (*stationnements* et *monument aux morts*) pour des cheminements fluides et traversants sur la place ; assurer la sécurité et le confort des piétons par le traitement des sols autour du lieu ; implanter des arceaux vélos et des assises sur la place ; intégrer le lieu dans les boucles de mobilités douces.

5 Porter une attention particulière aux riverains : aménager un espace public à l'échelle d'un quartier résidentiel, calme, paisible et familial, favoriser les liens avec les habitants à proximité immédiate, implanter des activités dans le lieu qui ne soient pas sources de nuisances pour les riverains.



Enjeux architecturaux

1 Faire avec l'existant : perpétuer la dimension historique, symbolique et mémorielle des lieux ; préserver les qualités architecturales des façades et des espaces intérieurs ; mettre à profit les capacités bioclimatiques des bâtiments existants.

2 Rendre le lieu accessible : aménager l'espace public pour rendre le lieu accessible aux personnes à mobilité réduite, aux familles et aux personnes âgées au niveau de la place de la Résistance et de la venelle à l'arrière ; rendre l'étage accessible à tous.

3 Transformer le lieu : requestionner la répartition et le fonctionnement spatial actuel pour réunir les différentes zones et pour accueillir de nouveaux usages ; mettre aux normes et rénover pour améliorer le confort et assurer la sécurité des usagers, proposer des locaux modernes, chaleureux, pratiques et équipés ; rénover thermiquement l'enveloppe bâtie pour maîtriser les consommations énergétiques.

4 Favoriser la mutualisation et la modularité : requestionner la répartition des volumes actuels pour exploiter le potentiel des bâtiments, penser des espaces modulables et évolutifs dans le temps, penser la mutualisation des usages et les connexions entre les différents espaces.

5 Favoriser la convivialité : ouvrir le rez-de-chaussée ; inviter et accueillir dès la façade et l'entrée ; aménager un espace de rencontre confortable, joyeux et ouvert sur les autres espaces ; favoriser la rencontre à différentes échelles (intime, entre usagers, à tous) ; penser un espace sans activité particulière, où se poser, à l'intérieur et à l'extérieur.

2.3 Analyse de la dynamique territoriale

L'île d'Oléron, une île de contrastes

L'île d'Oléron est décrite par les habitants comme à la fois belle et menacée. Ses espaces naturels et son authenticité contribuent à la qualité de vie. Cependant les risques naturels, le tourisme et son immobilier menacent ces facteurs de bien-être.

L'île présente également de grands écarts sociaux, avec des variations de richesses importantes. L'attractivité de l'île, notamment pour des résidences secondaires et locations de vacances, fait augmenter le prix du foncier et favorise la location saisonnière, ce qui rend difficile pour une partie de la population de se loger sur l'île. De plus, une forte part des emplois proposés sur l'île sont saisonniers, et il peut être difficile de trouver un emploi à l'année. Une partie de la population se retrouve donc en situation de précarité.

Il y a également un clivage nord / sud, avec le sud plus dynamique économiquement et touristique que le nord. Le sud est rattaché au bassin Marennes-Oléron. De plus, les habitants du nord et du sud se croisent peu.

Enfin, le contraste se vit entre l'été et l'hiver, avec une forte saisonnalité. L'été est très dynamique, avec une forte augmentation de la population et des propositions. L'hiver est très calme, avec de nombreux commerces fermés et des propositions d'activités restreintes.

Un problème d'accessibilité

Les déplacements sur l'île pour ceux qui n'ont pas de voiture sont très compliqués, ce qui explique un recours important à l'auto-stop. A ces problèmes de mobilité, s'ajoutent un problème d'accès aux soins, avec peu de services accessibles sur l'île elle-même.

Une méconnaissance des propositions existantes

De nombreuses propositions existent déjà sur l'île, mais elles sont souvent méconnues. L'information circule beaucoup dans des réseaux constitués, qu'il faut rejoindre pour être informés.

La place des jeunes

La question de la place des jeunes dans l'île questionne un certain nombre d'habitants. Où sont-ils ? De quels lieux disposent-ils pour se rencontrer et avoir des activités ? De même que pour l'ensemble des habitants, la question de la mobilité se pose de manière accrue pour les mineurs. La perte de lieux de fêtes et la fermeture de lieux qui leur étaient dédiés à la jeunesse n'a pas arrangé la situation.

« Être jeune dans une île de vieux » entretien avec Matthias Crépel

D'après Matthias Crépel, photographe et auteur de l'exposition, il n'y a pas une mais plusieurs jeunesse sur l'île :

- ceux qui ont toujours vécu là et ne voient parfois pas l'utilité de sortir de l'île,
- ceux qui sont partis à 15 ans et sont revenus adultes,
- ceux qui sont arrivés au cours de leur enfance, adolescence ou en tant que saisonniers,
- ou encore ceux qui ont la trentaine et cherchent à monter des choses, mais peinent à faire accepter des projets festifs ou alternatifs.

Selon lui, pour que le tiers-lieu puisse accueillir des jeunes, il faut qu'ils se sentent à l'aise. Cela passe par la présence d'un endroit où se poser, avec des canapés, où ils peuvent se retrouver et passer du temps ensemble, même sans activité de prévue. De plus, pour s'y intéresser, ils doivent être moteurs des activités proposées.

L'île d'Oléron vue par ses habitants



2.3 Analyse de la dynamique territoriale



Saint Trojan, une île dans l'île

Les habitants de Saint Trojan-les-bains ont un attachement fort à leur commune et à ses spécificités.

«Saint Trojan», comme on l'appelle sur l'île, est à la fois une commune enclavée - qui a gardé un esprit de village - et une commune très liée au continent. De nombreuses personnes viennent y travailler chaque jour en saison, souvent depuis le continent.

Il n'y a qu'une seule route qui mène à la commune, de même que seul le pont permet d'accéder à Oléron. De plus, la commune se trouve à la pointe sud de l'île. Cela fait dire à certains que cette commune est « une île dans l'île ».

Calme ou isolement ?

Très touristique, elle est très fréquentée l'été. Enclavée, n'étant pas un lieu de passage, elle est très isolée l'hiver. Ce calme de la commune est plébiscité par certains habitants qui y voient « une bulle magique de sérénité », tan-

dis que d'autres la trouvent cela « trop calme » voire « mortel ».

Un environnement naturel pour tous

Les habitants de l'île et d'y continent s'y rendent pour profiter de son cadre naturel remarquable : plages, forêts, marais, estuaire, point sud de l'île ...

Un lieu de vie ?

La commune connaît un vieillissement de sa population, bien que la récente pandémie ait poussé quelques jeunes actifs et familles à s'installer sur place. Elle rencontre aussi une diminution des habitants à l'année due à une augmentation de la proportion de résidences secondaires et à une flambée de l'immobilier. Cependant elle reste un des bassins d'emplois les plus importants de l'île, notamment grâce à son activité touristique et ses établissements de santé. Elle bénéficie aussi de nombreuses associations et des animations sont proposés sur l'année, et de manière plus intensive l'été.

Saint Trojan-les-bains vu par ses habitants



2.4 Enjeux sociaux et organisationnels



Des aînés, assis sur les jardinières ou le compteur des riverains, attendent la navette qui les ramènera à leur centre de vacance dans les Bris

Le diagnostic collectif a permis de récolter les atouts, contraintes, craintes, besoins et attentes du lieu. En voici la synthèse :

Atouts du lieu

Un lieu chargé d'histoire

Le lieu est une ancienne école où plusieurs habitants et élus ont fait leur scolarité, historiquement c'était la place de la mairie et le médecin de se trouvait.

Un lieu qui vit déjà

Quelques activités avaient déjà lieu (cours de Tai-chi par exemple), avec des associations résidentes dans les locaux, des espaces vacants utilisés comme stockage et un logement occupé une partie de l'année par des artistes.

Une complémentarité de lieux sur la commune

Saint Trojan dispose de cabanes d'artistes sur le port, de cafés, de restaurants, de commerces du quotidiens et d'une salle polyvalente, qui pourra être mobilisée pour certaines activités pour lesquelles le lieu n'est pas adapté.

Une motivation locale autour du projet

Les associations de la commune ont envie de faire bouger Saint Trojan. De même, de nombreux acteurs jeunesse sur le territoire sont motivés pour inciter des jeunes à fréquenter le lieu. Faire émerger un tiers-lieu dans ce bâtiment pourrait faciliter la création de liens entre la population, la mairie, les associations et entre générations.

La présence d'une agente de la mairie à temps partiel sur le projet, la mobilisation des services techniques pour le rafraîchissement et l'entretien des locaux, ainsi que la volonté de mettre en place un accompagnement d'une année montre l'engagement de la mairie pour ce projet.

Contraintes du lieu

Un lieu à rendre accessible

Afin de faciliter l'accès de tous au lieu, deux questions vont se poser :

- **Les prix**, aussi bien pour les participants que pour les intervenants. Un enjeu est que ces prix soient peu élevés pour rester inclusifs, tout en permettant au lieu de faire face aux charges.

- **La disponibilité des espaces** : si certaines organisations privatisent des espaces ou les occupent de manière conséquente, cela limite la diversité des possibles dans le lieu.

- **Les horaires d'ouverture** : ils doivent s'adapter aux rythmes de tous : des actifs, des retraités, des enfants et des jeunes.

Des enjeux importants de décroisement

Les associations locales se connaissent peu entre elles et ont peu d'occasions de se rencontrer et de faire des actions communes.

Un enjeu central est de créer un "nous", c'est-à-dire que les différents usagers du lieu se sentent appartenir à un même projet collectif. Ce n'était pas le cas au début du projet, avec des activités existantes dans le lieu qui étaient très cloisonnées et peu d'habitude des résidents de travailler ensemble.

Une confiance à construire

L'adhésion de la population est un facteur

essentiel pour la réussite du projet. Instaurer la confiance entre les usagers et la mairie est un travail important et qui prendra du temps.

Répartir les tâches et les responsabilités demande une concertation entre les habitants et la mairie. Tout ne peut pas reposer sur la mairie, ni sur les habitants impliqués.

Des enjeux forts de communication

Au delà de la communication en ligne et via la presse locale, un lien fort est à établir notamment avec les agents de la mairie et l'office de tourisme pour diffuser les informations sur le lieu et ses activités.

Des parties prenantes très diverses

Les enjeux sont différents pour chaque public cible du lieu, ce qui rend la communication et les propositions d'implication plus complexes. Attirer les jeunes, les personnes en résidence secondaire... etc, nécessite donc un choix de vocabulaire adaptés, des créneaux ou encore des formats variés.

Plus globalement, la saisonnalité pose la question de l'investissement possible pour les habitants occasionnels et de passage.

Des enjeux d'entretien des locaux partagés

La question du ménage et de l'entretien technique est un aspect qui ne doit pas être négligé. Il est essentiel que le lieu soit propre, accueillant, sécurisé. Si les services techniques peuvent assurer une partie de l'entretien des bâtiments, le recours à des prestataires sera nécessaire pour des travaux plus complexes. Un manque de ressource en interne à la mairie empêche de prévoir ceux-ci et de garantir un ménage régulier.

2.4 Enjeux sociaux et organisationnels

Craintes, besoins et attentes

Ouverture du lieu

Craintes

- Que le lieu soit réservé aux personnes de Saint Trojan uniquement
- Que certains usagers fassent de l'entre-soi
- Que n'importe qui se promène partout
- Qu'il y ait des nuisances sonores et des circulations

Besoins et attentes

- Trouver un équilibre entre liberté d'aller et venir / simplicité de la gestion et protection des biens / encadrement
- Possibilité de s'approprier le lieu, d'aller et venir, tout en étant rassurés sur le fait que les affaires stockées sont en sécurité
- Dedans : trouver des informations, du mouvement, des portes ouvertes, de la couleur
- Un règlement intérieur pour le lieu, édicté et validé par tous dès le début, avec une convention d'occupation (assurance) et une caution (pour les espaces et les clefs)
- Un espace extérieur accueillant : que la place devant donne envie d'entrer, qu'on ait envie d'aller voir ce qui s'y passe (signalétique, couleurs, affichages, dénomination du lieu, mobilier) Une grande amplitude horaire pour ne pas trouver porte close
- Que les fêtes aient plutôt lieu à la salle polyvalente ou place de l'Éperon

Diversité des usagers et vivre ensemble

Craintes

- Que le lieu soit un coquille vide, où les habitants (ou certaines catégories de population) ne viennent pas ou ne trouvent pas leur place
- Que les différents usagers soient mis dans des catégories (les jeunes, les vieux, les précaires...). Notamment que les jeunes soient infantilisés ou stigmatisés et qu'on ne leur laisse pas les moyens d'être autonomes.
- De ne pas s'entendre : conflits, tensions ; que la multiplication du nombre d'usagers augmente le risque de conflits
- Que la dynamique ne prenne pas, qu'il n'y ait pas suffisamment de citoyens investis pour co-porter le projet avec la mairie (habitants et associations)
- Un lieu qui soit juste un équipement communal de plus, un lieu "de la mairie", ou une maison des associations.
- Devoir nettoyer en arrivant, derrière d'autres usagers
- Que les affaires de certaines organisations soient utilisées ou déplacées en leur absence, que leur matériel soit abîmé
- Devoir ranger toutes ses affaires et créations artistiques en cours à chaque fois

Besoins et attentes

- Que tout le monde se sente bienvenu
- Impulser des prétextes pour créer du lien
- Une répartition partagée du coût des consommations (électricité, eau, internet, reprographie,...) et de l'entretien des espaces

Des ateliers et des entretiens qualitatifs ont permis de recenser les craintes, besoins et attentes, ici avec les acteurs associatifs de l'île et au CEPMO



atelier collectif de réflexion avec les associations de la commune



un débat mouvant avec les lycéens du CEPMO

2.4 Enjeux sociaux et organisationnels

Coordination, Gestion de la programmation (planning, clefs...)

Craintes

- Que les créneaux de présence changent trop souvent
- Que plusieurs personnes ou organisations proposent des ateliers similaires
- Que la vie du lieu génère trop de réunions supplémentaires
- Que le lieu génère une grosse charge de travail en plus, notamment pour les agents de la commune

Besoins et attentes

- Présence d'une personne pour assurer l'accueil et l'animation du lieu, qui fédère les utilisateurs du lieu (permanence, secrétariat, gestion des clefs,...)
- Une communication fluide et régulière entre usagers et avec la mairie
- Une organisation claire de qui fait quoi
- Un planning partagé
- Que des choses concrètes qui émergent rapidement

Propositions culturelles et sociales pour faire vivre le lieu

Craintes

- Que les jeunes ne s'impliquent pas, devoir investir plus de temps pour aider les jeunes dans des projets du lieu

Besoins et attentes

- Partage d'expériences ; Un lieu où quelqu'un qui sait faire quelque chose peut le partager, peu importe la tranche d'âge
- Un lieu où se retrouver et monter des projets hors saison touristique, un lieu à

l'année pour les habitants

- Un espace pour accueillir, sans proposition d'activité, où l'on peut juste passer et se poser librement
- Des événements hors saison, à l'année
- Des activités le soir pour les jeunes et les familles
- Croiser les ressources et les besoins pour impulser des partenariats et trouver des personnes motivées pour s'investir (bénévoles, entrer au bureau des associations, proposer des activités mutualisées, impulser des projets...)
- Un accompagnement pérenne des activités et de la vie du lieu ; des animations régulières pour faire émerger les propositions / envies
- Soutenir et informer : créer des événements pour rassembler les occupants, partager, favoriser collectivement la fréquentation du lieu et impulser des projets communs
- Laisser un espace libre et modulaire pour rester ouvert à des possibles qui émergent spontanément
- Un affichage dès la façade (avec les activités et infos)
- Que l'organisation spatiale du lieu favorise la convivialité : un bel espace convivial avec des canapés, des fauteuils où les gens puissent rester, se poser, boire un café, lire une revue.
- Pour faciliter l'organisation d'événement culturels et la venue d'artistes sur la commune, faire du logement présent dans le lieu un logement pour héberger les intervenants, animateurs d'ateliers et artistes venus de loin.

Au café associatif le « Pen Kaled » en Bretagne, accueillir les enfants et les adolescents est une mission réussie : à gauche, l'événement annuel « l'école buissonnière » - à droite, les adolescents organisateurs du festival « le trou perdu »



Exemple inspirant : le café associatif «Pen Kaled» en Bretagne (29)

Sur la commune de Plougonven en Bretagne, un café associatif a ouvert ses portes fin 2017 dans l'ancienne école du hameau du Kermeur, qui a retrouvé une nouvelle vie. Nommé «Pen Kaled», le café ne désemplit pas depuis son ouverture et les animations s'enchaînent. Dans le lieu se croisent des publics très divers et un effort particulier est fait pour que tout le monde se sente bienvenu.

Plusieurs animations s'y déroulent à destination des plus jeunes :

- Tous les ans, juste avant la rentrée des classes «l'école buissonnière», pour ouvrir l'espace aux enfants et réserver un temps juste pour eux (clown, conteurs, crêpes, châteaux gonflables...)
- Organisation d'un festival de musique «le trou perdu» par des adolescents des environs. Le café associatif les a aidé à constituer un collectif et les a mis en lien avec le Point information jeunesse de Morlaix pour inviter d'autres jeunes à participer et accueilli la première rencontre entre jeunes. Au final ce sont une quarantaine de jeunes qui ont co-organisé le festival !

2.5 Bilan du diagnostic

Le diagnostic a permis de synthétiser une liste de problématiques de l'île d'Oléron et de la commune auxquelles le tiers-lieu de Saint Trojan-les-bains pourrait contribuer à répondre :

- Accès aux soins
- Activités pour les habitants en hiver : Création artistique professionnelle et de loisir
- Travail dans un espace calme hors domicile
- Fracture générationnelle
- Se rencontrer (manque de lien social) ; se sentir bienvenu dans un endroit où on peut aller même en étant seul
- Solitude des aînés / ennui des jeunes
- Partager des moments pas calculés
- Transmission enfants / jeunes / anciens et néo arrivants / locaux
- Activités culturelles variées et animation
- Fédérer les associations
- Accéder à des services
- Visibilité sur la vie locale : activités proposées, espaces existants sur la commune
- Mobilité sur l'île (se déplacer sans voiture) et accès à la commune (enclavée)
- Habiter sur l'île quand on y travaille
- Trouver des employés, un travail, un logement

Le diagnostic a montré la pertinence de la création d'un tiers-lieu à l'île d'Oléron et sur la commune de Saint Trojan-les-bains.

Il a aussi fait émerger de nombreuses envies. Si toutes ne pourront pas être concrétisées dans le lieu, elles montrent le besoin et l'envie que davantage de propositions et d'espaces pour créer du lien et de partage soient créés.

Le diagnostic a permis d'identifier des éléments importants à garder en tête afin que le projet de tiers-lieu réussisse, notamment dans sa volonté d'accueillir une diversité de public.

● Garder des espaces libres, sans activité

Pour les jeunes ou pour les personnes isolées, venir au tiers-lieu pour rencontrer du monde peut être suffisant. Le caractère accueillant du tiers-lieu est donc essentiel, à la fois aux abords pour inciter à rentrer et dans les différents espaces pour inviter à se poser et à échanger avec les personnes présentes.

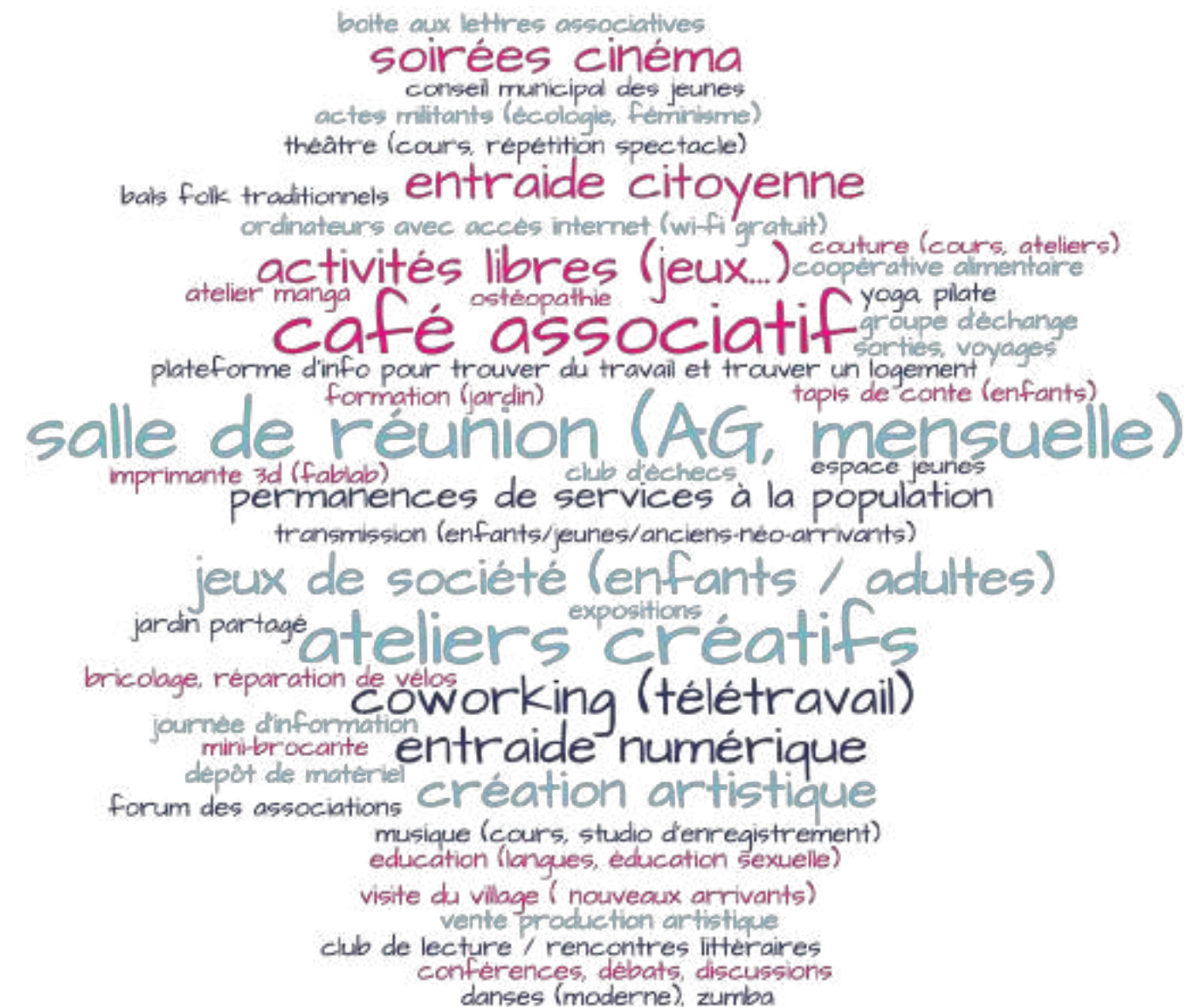
● Favoriser l'intergénérationnel

L'intergénérationnel pourra être facilité dans la nature même propositions et leur émergence (ateliers parents-enfants, propositions co-construites en incluant des jeunes, temps de transmission de connaissances, rencontres aînés, ...). Ces propositions doivent être encouragées en invitant des entreprises ou associations favorisant l'intergénérationnel à intervenir dans le tiers-lieu et par la mise en place de temps dédiés.

● Veiller à la diversité des publics

Les grands écarts sociaux présents sur l'île incitent à la plus grande prudence quant aux propositions faites dans le tiers-lieu. Tous doivent s'y sentir bienvenus, quels que soient leur revenus ou leur situation. Le principe

Nuage de mot de toutes les idées d'activités proposées lors de la phase de diagnostic



même d'un tiers-lieu est de favoriser les croisements et faire venir des publics divers. Cela nécessite d'y travailler activement, sans quoi une forme d'entre-soi peut rapidement se mettre en place.

● Favoriser les croisements

Décloisonner au maximum les espaces, inciter les personnes à se croiser et à échanger est essentiel à la réussite du projet. Cela passe

par l'organisation de temps conviviaux et par une disposition spatiale adaptée et des possibilités d'utilisation variées des différents espaces.



CLUB
DE COUTURE

03

ÉMERGENCE

ACTIVATION D'UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AUTOUR DU LIEU

- **3.1 Orientations**
Choix des thématiques
Définition des projets pilotes
Portraits d'usagers
- **3.2 Phase test : occupation, activation**
Étapes de la phase test
Répartition des rôles
Scénario d'occupation test
Aménagement progressif du lieu
- **3.3 Bilan**

3.1 Orientations

Choix des thématiques

Lors du premier atelier «Imaginer le Tiers lieu», les participants ont pris connaissance des résultats du diagnostic, et des problématiques du territoire identifiées lors de cette première phase d'immersion. A partir de là, ils ont été invités à formuler des idées, et partager des exemples inspirants, pour répondre à ces problématiques (voir la liste des problématiques p. 22).

En rassemblant les idées, ils ont ensuite défini collectivement des thématiques pour le tiers-lieu. 4 pôles ont émergé de ce premier atelier : convivialité, prendre soin, services & numérique, artistique.

● Convivialité

Problématiques adressées

Se rencontrer (manque de lien social) ; un endroit où les gens se sentent bien et où ils peuvent aller même en étant seuls ; solitude des aînés / ennui des jeunes ; fracture générationnelle ; partager des moments pas calculés ; transmission enfants/jeunes/anciens - néo arrivant / locaux ; fédérer les associations ; des activités l'hiver ; visibilité sur la vie locale (Qu'est ce qui se passe ?) ; communication sur les espaces existants sur la commune (salles pouvant être louées, où exposer, sur les activités proposées, et dans le futur, ce qui se passe dans le Tiers-Lieu, ...)

Objectifs

- Mettre en place un espace de convivialité et de sociabilité à l'année - surtout l'hiver quand l'offre est réduite sur le territoire
- Accueillir les habitants, les participants aux ateliers et les curieux.
- Organiser des rencontres conviviales et des petits ateliers en libre accès

Plan d'action

- Proposer des animations (jeux de société, cuisine, quiz, cercle de parole...)
- Créer un espace « café associatif » / accueil, où être bien accueilli et où trouver de l'information
- Permanences assurées par les agent mairie et les bénévoles / volontaires / personnes en réinsertion , avec une amplitude horaire évitant que les gens trouvent porte close.

● Prendre soin

Problématiques adressées

Solitude des aînés ; groupes d'échange / entraide ; accès au soin (bien-être, santé) ; éducation (au jardinage, à la sexualité, ...)

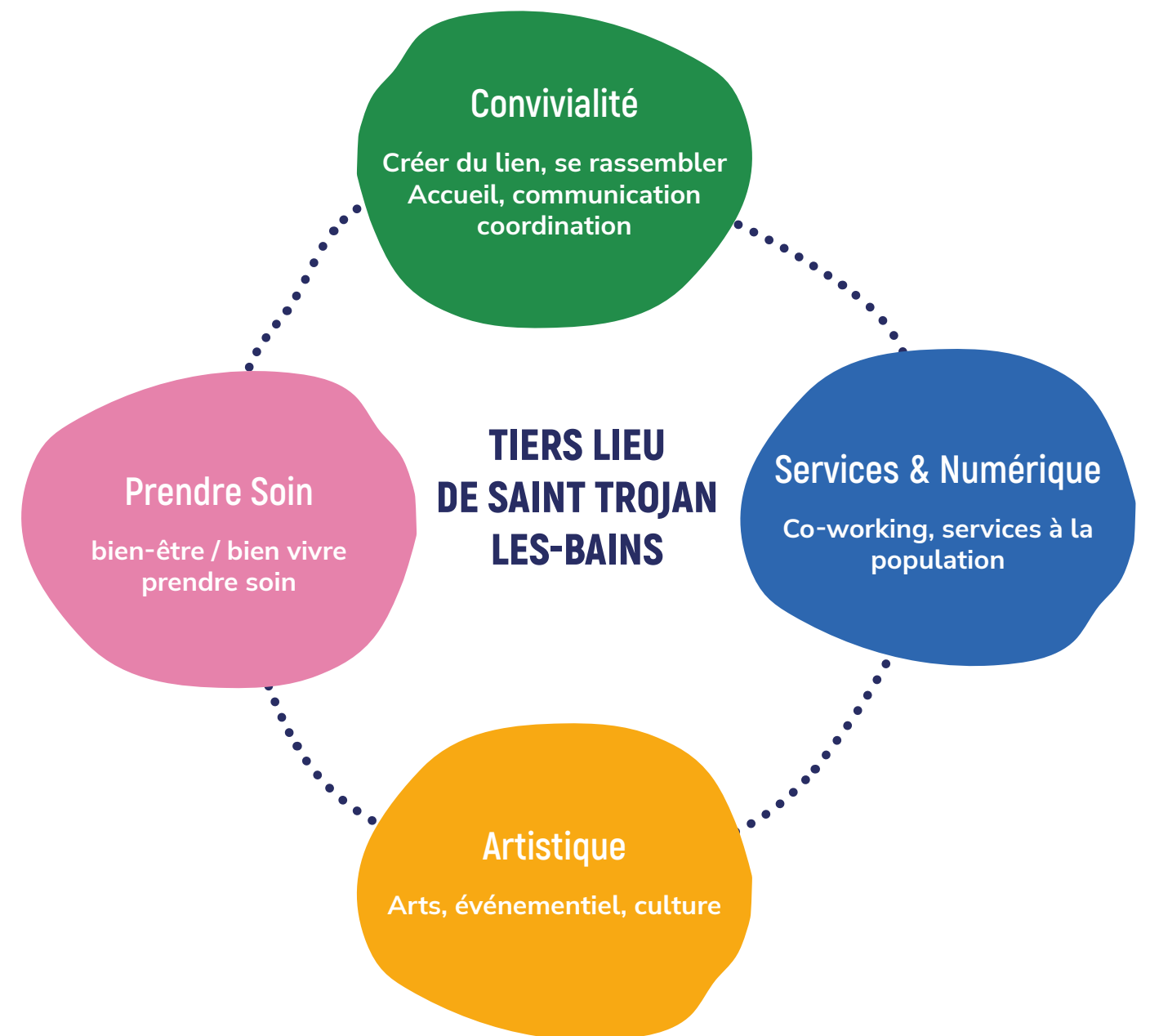
Objectifs

- Sensibilisation à l'alimentation et au soin du corps et de l'esprit
- Proposer des ateliers de pratique : cuisine, jardinage, sorties nature, yoga, pilates...

Plan d'action

- Alimentation : Semer, planter, prendre soin des plantes ; se réunir dans le tiers-lieu pour discuter et échanger sur l'alimentation ; récolter et transformer (Ateliers cuisine) ; partager (Grainothèque)
- Soin du corps et de l'esprit : Ateliers (pilates, yoga...), permanences et cercles de parole (planning familial)

4 pôles thématiques ont émergé pour le lieu



3.1 Orientations



Un lieu partagé pour créer

● Services & numérique

Problématiques adressées

Accéder à des services ; espace de confidentialité ; travail dans un espace calme hors domicile ; aide au devoirs / cours de langues ; accès internet ; mobilité sur l'île ; trouver des employés, un travail, un logement ; échange et entraide

Objectifs

- Créer du lien autour du numérique, aide aux devoirs
- Favoriser le partage, la transmission, l'inclusion, l'intergénérationnel

Plan d'action

- Mettre en place un espace ressource avec des ordinateurs portables, un accès internet (fibre) et des tables pour le co-working et les ateliers
- Prévoir des espaces de bureaux partagés, des bureaux individuels (permanences) et une salle de réunion
- Sonder les besoins prioritaires pour des ateliers, des services et des permanences
- Transport à la demande, accessibilité aux personnes à mobilité réduite

● Artistique

Problématiques adressées

Activités pour les habitants en hiver (création artistique professionnelle et de loisirs) ; créer au chaud l'hiver ; ne pas être seuls pour créer ; donner des objectifs aux artistes ; échanger, croiser les disciplines ; proposer des ateliers ; activités culturelles variées et animation

Objectifs

- Mettre en place un espace de création artistique partagé (sur le modèle des espaces de co-working)
- Proposer des ateliers artistiques pour tous (enfants, personnes handicapées, jeunes, adultes..)

Plan d'action

- Mettre en place une pièce ouverte à la création collective, pouvant être salie, avec du matériel à disposition et définir des modalités d'organisation
- Définir un ou des espaces où exposer, et organiser une exposition (par exemple, exposer le travail des artistes de l'atelier partagé)

Café Flying Pony à Toronto



Une exposition qui s'invite sur les murs

Définition des projets pilotes

Afin de commencer progressivement à déployer les pôles, 5 projets pilotes, à tester pendant 6 mois ont été définis.

1. Coordination

Quoi ? Planning des activités et des réservations (salles de réunion, créneaux coworking et espace artistique partagé), répartition des salles

Pour qui ? Pour ceux qui cherchent un endroit pour proposer des ateliers artistiques, créatifs, autour du soin du corps et de l'esprit, du numérique, des permanences, un endroit pour télé-travailler, une salle de réunion, ...

2. Espace artistique partagé

Quoi ? Partage d'un espace de création pour venir créer ailleurs que chez soi ou au chaud

Pour qui ? Pour les artistes ou créatifs qui cherchent un endroit pour créer et/ou rencontrer d'autres artistes ou créatifs.

3. Programmation alimentation : santé, convivialité

Quoi ? faire à manger ensemble pour parta-

ger, en particulier avec des personnes isolées, en lien avec les associations qui s'occupent déjà de personnes isolées (par exemple, Mona Lisa)

Pour qui ? Pour ceux que la question de l'alimentation intéresse, et qui souhaitent co-organiser ou proposer des ateliers, conférences, projections, ... en lien avec ce thème.

4. Café associatif : un espace "libre", d'accueil et de partage

Quoi ? Lieu plus informel où on peut venir même si on n'a pas quelque chose de précis à faire dans le lieu.

Pour qui ? Pour ceux qui cherchent un espace ouvert et convivial, pour se retrouver et rencontrer du monde, pour avoir des informations

5. Co-construction d'une exposition : artistique, thématique, ...

Quoi ? Animer le lieu et ses murs sur une temporalité d'une exposition, transmettre des connaissances, sensibiliser et mettre en valeur un travail / une action / un sujet

Pour qui ? Pour ceux intéressés par le fait d'organiser une exposition.

3.1 Orientations



Jean-Pierre et Murielle
64 ans et 65 ans

Habitent à Saint Trojan depuis 1 an de manière permanente après 15 ans en résidence secondaire



Alexandra
36 ans

Habite à Saint Trojan depuis 3 ans



Frédérique
52 ans

habite à Saint Pierre, en location

Portraits d'usagers

Ces profils types, qui sont bien sûr une simplification de la réalité, permettent de rendre compte du panel des attentes et besoins vis-à-vis du lieu, suivant différents profils d'usagers potentiels.

Les activités proposées dans le lieu, ainsi que les modalités pour s'investir en tant que bénévole, devront tenir compte de cette diversité.

Pour la réussite du projet de tiers-lieu il est important de ne pas laisser certaines catégories de population de côté, afin que ce lieu soit accueillant pour tous.

Situation : Couple de jeunes retraités, avec 2 enfants adultes et 3 petits-enfants de 3, 8 et 10 ans, venus habiter sur l'île pour leur retraite. Ils sont membres de plusieurs associations et sont notamment bénévoles à la bibliothèque.

Ils aiment : s'occuper de leurs petits enfants, bien manger et cuisiner, lire, s'occuper de leur potager, les balades sur la plage

Motivations pour rejoindre le tiers-lieu : Ils aimeraient rencontrer des personnes sur l'île et s'occuper utilement quand leurs petits enfants ne sont pas là.

Freins : Ils ne sont pas disponibles pour s'investir quand ils s'occupent de leurs enfants viennent les voir. Ils veulent pouvoir donner un coup de main, mais aussi pouvoir gérer leur emploi du temps comme ils l'entendent.

Espaces et propositions du lieu qui les attirent :

- La bibliothèque
- Le café associatif
- Les activités pour les enfants pendant les vacances scolaires
- Les cours de yoga et de pilates

Temporalités d'occupation : Toute l'année, sauf l'été

Situation : En couple avec 2 enfant de 2 et 6 ans, elle tient un commerce saisonnier à Saint Trojan avec son conjoint. L'activité se répartit sur l'année entre une grosse saison en été puis un hiver très calme.

Elle aime : la peinture, quand les choses sont simples

Motivations pour rejoindre le tiers-lieu : Elle cherche un endroit pour créer hors de la maison.

Freins : Elle a peur de devoir trop s'engager.

Espaces et propositions du lieu qui l'attirent :

- L'espace artistique partagé
- Des services aux habitants comme l'aide aux devoirs, car comme elle travaille le soir et le week-end elle n'a pas toujours le temps de faire travailler le plus grand.

Temporalités d'occupation : En hiver

Situation : Seule et sans enfant, elle travaille en tant que consultante indépendante sur l'île. Elle propose des ateliers et des cercles de parole.

Elle aime : Se sentir utile, quand les choses sont bien organisées

Motivations pour rejoindre le tiers-lieu : Auto-entrepreneuse, elle veut proposer des ateliers artistiques pour les enfants et cherche un local. Elle est également intéressée pour télé-travailler, car elle aimerait rencontrer d'autres jeunes actifs et ne pas travailler depuis la maison.

Freins : Elle a peur que les réservations de créneaux et l'accès aux salles soient mal organisés et qu'elle perde beaucoup de temps et d'énergie dans des questions de logistique. Elle a cœur de bien accueillir ses participants et si ce n'est pas le cas, elle cherchera un autre lieu.

Espaces et propositions du lieu qui les attirent :

- L'espace d'ateliers créatifs
- L'espace de bureaux partagés
- Le café associatif pour rencontrer du monde

Temporalités d'occupation : Toute l'année

3.1 Orientations



**Karine, Felipe,
Alix et Jules**
47 ans, 49 ans, 14
ans et 20 ans

habitent à Bordeaux
et ont une résidence
secondaire à Saint
Trojan depuis 8 ans

Situation : Karine et Felipe travaillent en tant que cadres et ont reçu depuis peu l'autorisation de télé-travailler la moitié de la semaine. Alix aimerait aller au CEPMO l'année prochaine. Jules fait ses études à la Rochelle.

Ils aiment : Les sorties en famille pour aller au cinéma ou voir des concerts. Jules adore le bateau et fait des stages au club de voile l'été.

Motivations pour rejoindre le tiers-lieu : Alix s'ennuie quand elle est là. Elle aimerait rencontrer d'autres jeunes. Elle aime beaucoup faire des photos de la nature et des surfeurs ou lire sur la plage. Pour sa part, Jules aimerait pouvoir retrouver ses amis de la voile en hiver, ailleurs que chez leurs parents, pour aller boire un café ou une bière.

Freins : Ils ne peuvent pas s'engager sur l'année, puisqu'ils ne sont pas tout le temps là.

Espaces et propositions du lieu qui les attirent :

- La bibliothèque
- Les activités pour les jeunes
- Le café associatif

Temporalités d'occupation : Ponctuelle, principalement pendant les vacances scolaires et les week-ends de beau temps



Marcel
81 ans

habite à Saint
Trojan depuis 62
ans

Situation : Retraité, ancien ostréiculteur, veuf

Il aime : Les promenades, le bridge, les repas partagés, raconter ses souvenirs sur le passé de l'île et de la commune

Motivations pour rejoindre le tiers-lieu : Déjà membre du club du temps libre, il est toujours en recherche d'échanger avec de nouvelles personnes.

Freins : Il entend mal et c'est compliqué quand il y a beaucoup de monde ou que ça résonne. Il ne peut plus monter les escaliers. Il n'a pas beaucoup de moyens et s'il faut payer, ça peut être compliqué avec sa petite retraite.

Espaces et propositions du lieu qui les attirent :

- Le café associatif
- la salle de réunion pour son association
- Les permanences de services à la population

Temporalités d'occupation : Toute l'année



Théo
17 ans

habite à Saint
Trojan depuis sa
naissance

Situation : en Terminale au lycée de la Mer à Bourcefranc, il a des engagements associatifs sportifs et autour de l'écologie

Il aime : faire du surf, les concerts, la nature

Motivations pour rejoindre le tiers-lieu : Il cherche d'autres personnes motivées et un endroit où organiser un projet de festival alliant surf et musique. Il a déjà organisé un ramassage de déchets sur la plage avec sa classe. Il a envie de faire les choses simplement et dans la bonne humeur : une affiche, les réseaux sociaux, le bouche à oreille.

En hiver, il aimerait aussi organiser des ateliers low-tech, pourquoi pas préparer la scénographie du festival. Pendant les vacances de Noël, il aimerait trouver un endroit au calme pour réviser son bac, parce que toute sa famille se réunit chez ses parents.

Freins : Il a peur d'être mal vu (comme un "jeune perturbateur") et que l'offre d'utiliser un espace ne soit pas pérenne, donc qu'il investisse beaucoup de temps pour que l'année suivante il n'ait plus accès au local ou à des aides financières pour développer un projet.

Espaces et propositions du lieu qui l'attirent :

- Café associatif
- La salle de réunion
- Espace artistique et de travail partagés

Temporalités d'occupation : Toute l'année, les week-ends et pendant les vacances



Guillhem
40 ans

Habite à Niort,
mais vient souvent
sur l'île

Situation : photographe

Il aime : L'art, la musique, les ambiances détendues et «à la bonne franquette»

Motivations pour rejoindre le tiers-lieu : Il cherche un endroit où exposer ses photographies et proposer des ateliers photo

Freins : Il n'est pas souvent sur l'île donc ne pourra pas s'engager dans la vie du lieu. Il est très motivé par la dynamique des tiers lieux mais s'il a l'impression que les propositions faites ne sont pas entendues, il ira ailleurs.

Espaces et propositions du lieu qui l'attirent :

- Les salles pour exposer et proposer des ateliers
- L'espace artistique partagé quand il est sur l'île

Temporalités d'occupation : Occasionnelle

3.2 Phase test : occupation, activation



Étapes de la phase de test

Les projets pilotes ayant émergés à la fin de la phase 01 - en réponse aux besoins collectés lors du diagnostic territorial - ont servi de point d'appui pour **expérimenter pendant 6 mois l'occupation des différents espaces du lieu et ajuster les enjeux soulevés** au fur et à mesure.

La municipalité a assuré le suivi opérationnel des projets. Cela a permis à la mairie d'endosser dès le début de l'accompagnement le rôle d'interlocuteur privilégié et de faire émerger les éventuelles questions, tensions et points de blocages à dénouer lors des ateliers.

4 ateliers thématiques de co-construction ont eu lieu lors de cette phase :

1. **S'organiser en collectif**
2. **Occuper les lieux**
3. **Consolider le modèle économique**
4. **(A)ménager le tiers-lieu**

Tout au long de cette phase, **des points d'étapes en comités de pilotage mixtes (CO-PIL) et divers réunions de suivi** ont été effectués avec la municipalité et les porteurs des projets pilotes.

A la demande de plusieurs habitants et agents

de la mairie, la premier COPIL a été couplé avec **la visite de tiers-lieux du département,**

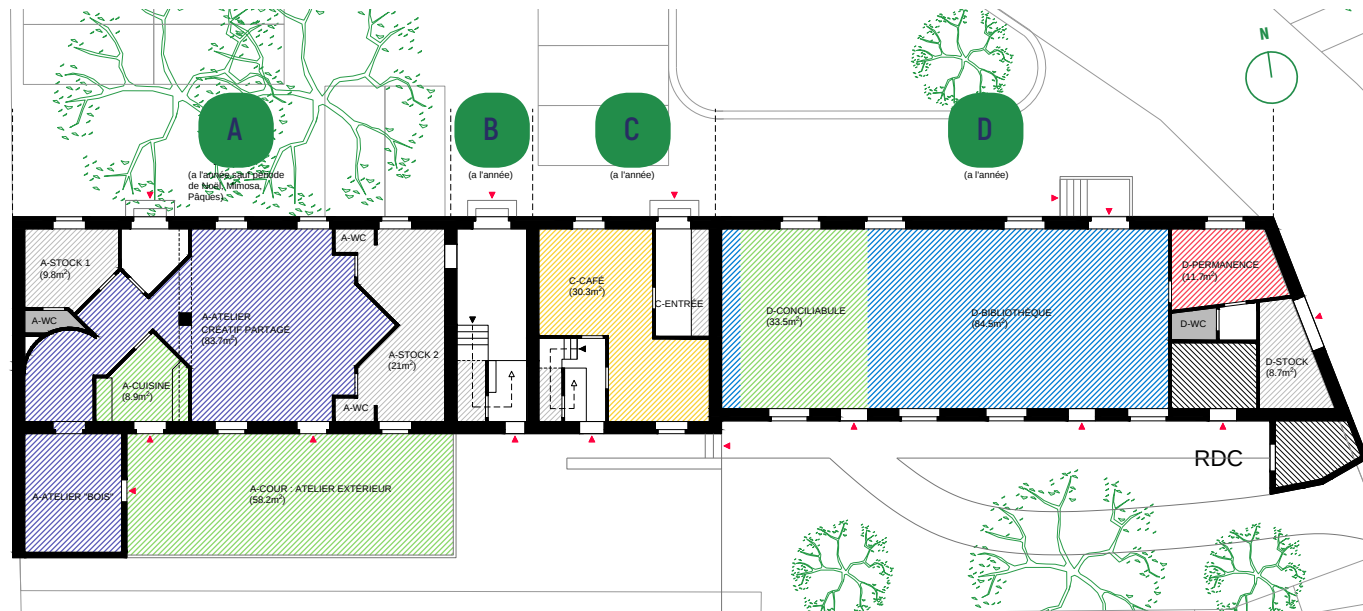
Répartition des rôles pendant la phase de test

- **Rôle de la mairie** : centralisation des envies, propositions et retours des habitants ; entretenir la dynamique des projets et relancer les référents si besoin ; mise à disposition des espaces ; mise à disposition de la wifi et de mobiliers ; conventionnement avec les utilisateurs du lieu ; coordination du planning d'occupation du lieu ; gestion des accès ; communication ; entretien du bâti
- **Rôle des référents projets** : lien avec la mairie sur les avancées du projet et les difficultés rencontrées ; premier contact pour ceux qui souhaitent s'investir dans un projet pilote ; impulsion de réunions / rencontres
- **Rôle des accompagnatrices** : animation d'ateliers thématiques ; animation de réunions et de COPIL ; lien avec la mairie sur les difficultés rencontrées et les questionnements liés à l'organisation collective ou à la répartition des espaces et leur aménagement.

Lors du premier COPIL, deux visites de tiers lieux locaux et ruraux ont été organisées. Elles ont permis aux participants de découvrir la diversité de ce que peuvent être les tiers-lieux.



3.2 Phase test : occupation, activation



Scénario d'occupation test

Pour tester de nouveaux usages dans les lieux actuels, **une première répartition spatiale temporaire** a été proposée aux différentes parties prenantes (mairie, habitants, associations occupantes). Les bâtiments ont été répartis en **quatre zones (A, B, C, D)** selon **les quatre accès principaux** côté place de la Résistance et la structure des bâtis. Chaque pièce a été nommée avec un indice correspondant à sa zone. Cela a permis de spatialiser les activités dans le planning partagé.

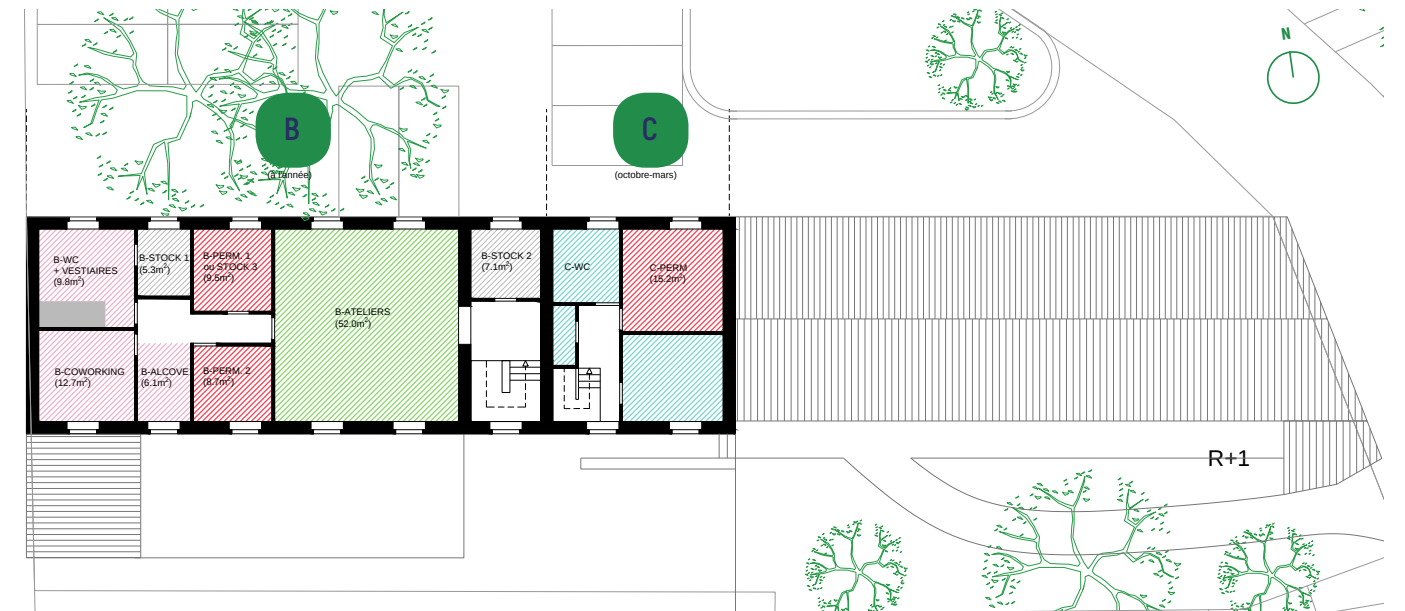
- **La zone A : au rdc, ouverte à l'année**, est une zone **dédiée à des activités artistiques** avec un atelier partagé (en violet), du stockage (en gris) dont un stockage dédié au comité des fêtes. La cour jouxtant le bâtiment est un espace d'atelier extérieur (en vert), ouvert à d'autre type d'activités.
- **La zone B : à l'étage, ouverte à l'année**, est un espace pour accueillir des **permanences / réunion** (en rouge), avec un **coworking** (en rose) et une **espace atelier ouvert à des activités diverses** (en vert - yoga, rencontres, culture, ...)

- **La zone C : au rdc, ouverte à l'année**, devient un espace pour un **café associatif** (en jaune). **À l'étage, le logement** (en bleu ciel) conserve sa fonction de mars à octobre et, en dehors de cette période, sa pièce de vie devient une salle de réunion supplémentaire (en rouge).
- **La zone D : au rdc, ouverte à l'année**, reste dédiée à la **bibliothèque**, avec un espace de permanence / réunion (en rouge) au niveau du poste informatique existant (au rdc, accessible à tous et avec un sanitaire), et un espace au fond de conciliabule au pour les ateliers organisés par la bibliothèque ou en lien avec celle-ci.

Pour favoriser une accessibilité à tous, cette première répartition a permis de retrouver le plus possible d'usages au niveau rdc.

Cette réorganisation a donc posé la question de **la place des cousettes dans le lieu** (club de couture, occupant déjà le futur espace C-café). Deux options leur ont été proposées : soit l'espace leur était réservé sur leur créneau, soit elles intégraient l'espace d'atelier partagé (A). La deuxième option a été choisie.

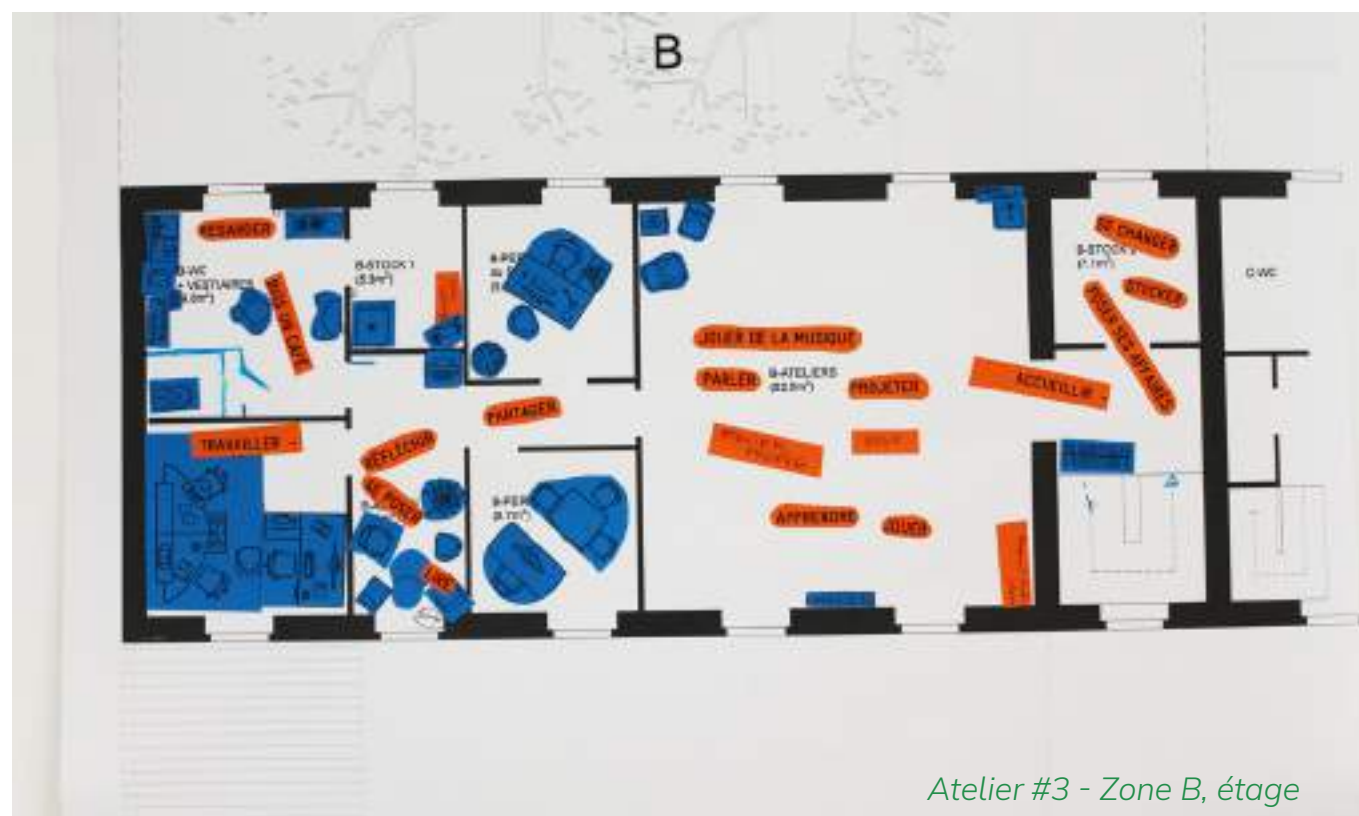
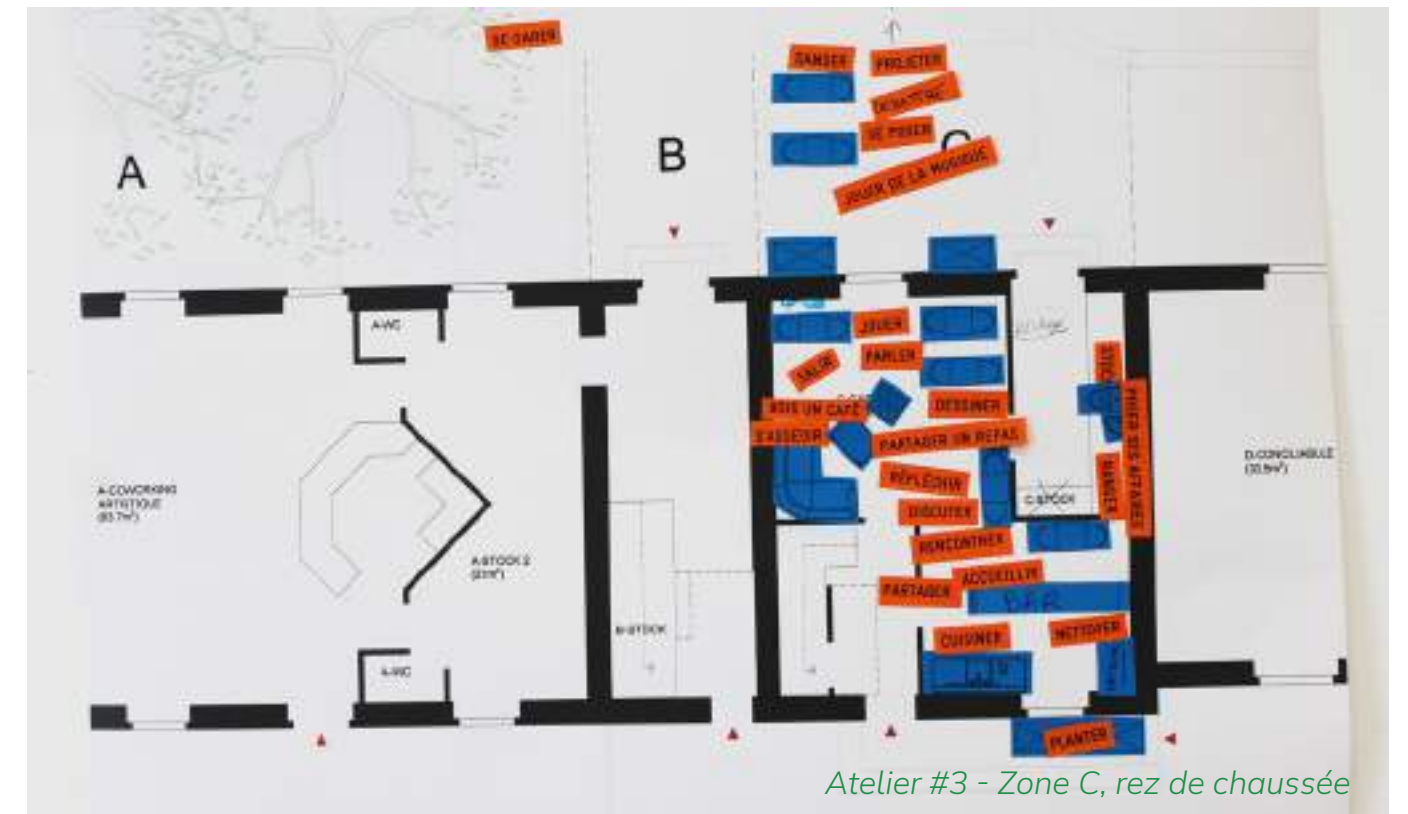
Plans d'occupation temporaire pour la phase test



Échange autour du plan d'occupation test (COPIL 1)

3.2 Phase test : occupation, activation

Lors de l'atelier #3 «Occuper les lieux», les participants ont projeté l'aménagement transitoire des espaces intérieurs et extérieurs : en orange les fonctions, en bleu le mobilier



3.2 Phase test : occupation, activation



Aménagement progressif du lieu

Au cours de la phase test, les espaces et leur organisation ont petit à petit évolués :

- Le wifi, quatre boîtes à clefs et trois arceaux vélos ont été installés.
- Les cousettes ont déménagé dans l'espace d'atelier partagé (A). Ceci a permis de déplacer la très grande table dans cet espace et a demandé l'installation de rangements fermés dédiés.
- Devenant un atelier partagé, l'espace occupé par le comité des fêtes a été réorganisé : stockage dédié à l'association, tri et désencombrement, stockage ex-situ, ... et le grand comptoir a été retiré.
- L'étage (B) a été vidé pour accueillir de nouveaux usages.
- L'espace de permanence/réunion (D) dans la bibliothèque n'a pas été opportun, du fait de sa dimension qui ne permet pas d'accueillir un grand groupe (ex: ren-

- contre Mona Lisa, 17 participants). Les rencontres ont eu plutôt lieu **au café associatif (C) ou dans l'espace d'atelier partagé.**
- Des petits travaux de rafraîchissement et techniques (plomberie, électricité) ont été fait par les services techniques dans l'ensemble du lieu, en différentes étapes. Cela a permis d'assainir et sécuriser les locaux qui en avaient besoin, de rendre les lieux propres et plus accueillants. **Une cloison a été construite autour du sanitaire à l'étage (B).**
- A la suite de l'atelier #3, un appel au don a été lancé pour commencer à meubler et équiper le lieu.
- Lors de l'atelier #5, avec l'aide des services techniques, de la signalétique a été fabriquée (enseignes, chevalets) et des murs du café ont été repeints en couleur. Cet atelier a été l'occasion de tester une première occupation de la place.

Avant / Après une année écoulée (septembre 2022 - septembre 2023)



3.3 Bilan de la phase test



Atelier #5 - «(A)ménager le Tiers Lieu»

Programmation des activités du lieu

Beaucoup d'idées et d'envies ont été partagées lors du diagnostic et du premier atelier. Le lieu et la commune disposent de nombreuses ressources et d'un gros potentiel. Cependant il semble essentiel de disposer de personnes ressource, motrices pour entretenir la dynamique et formaliser une programmation.

L'arrivée de nombreuses propositions au fil de l'eau et la difficulté à mettre en place les propositions du projet pilote «programmation alimentation», pose la question de la pertinence de la mise en place d'une thématique annuelle. Il semble qu'il s'agisse davantage d'une «couleur» pour le tiers-lieu. Il est cependant important de garder en tête lors des choix de programmation l'appétence des habitants pour les propositions en lien avec cette thématique « Prendre soin ».

Il est donc important de faire la part des choses entre les envies et la réalité (notamment des emplois du temps de chacun et de l'investissement que demandent de tels projets). La phase de test nous permet cependant

d'être optimiste quant à l'engagement futur des habitants pour donner vie à une partie de ces envies.

Utilisation collective des espaces

Les espaces collectifs ont commencé à se structurer pendant la phase de test. Le déménagement des Cousettes dans l'espace artistique partagé a marqué une étape importante de cette mutation.

Se pose encore la question du séchage des créations ou encore du bruit et de la poussière, afin que les activités cohabitent au mieux dans cet espace. De plus, l'accessibilité du lieu n'est pas garantie à ce stade (entrée avec marches, sanitaires, escalier) et pose des problèmes d'usages et d'inclusion : les réunions des rencontres Mona Lisa ont plutôt lieu dans l'espace atelier partagé, pas de possibilité de mettre en places de permanences d'aide au public au rez-de-chaussé, le yoga à lieu à l'étage, ...

Des activités organisées par les habitants, les associations et la municipalité ont été testées dans le lieu pendant les six mois de la phase d'expérimentation



Atelier «Pompons» pour la fête du Mimosa



Rencontre conviviale Mona Lisa



Atelier peinture des enseignes



Atelier créatif recyclage par Écho Mer



1^{ère} réunion de l'association du tiers lieu



Séance de Yoga avec Camille

3.3 Bilan de la phase test

Articles par le Littoral de Charente-Maritime, un journal local



Une répartition des rôles à clarifier

A plusieurs moments lors de la phase de test, des questions ont émergé sur ce qui relève de la mairie ou de la future association du lieu. La nécessité de créer cette dernière a été soulevée lors de l'atelier #2 «s'organiser en collectif», afin de donner un cadre juridique aux propositions des habitants, et notamment au café associatif. Cette association peut constituer un point d'entrée et fédérer les personnes souhaitant s'investir pour l'émergence du tiers-lieu.

L'écoute et le dialogue seront essentiels lors des prochaines étapes. Un équilibre sera également à trouver entre le cadre donné par la mairie (conventions, règles pour l'entretien des locaux, droit de regard sur la programmation) et la liberté nécessaire à l'émergence d'initiatives portées par les habitants. Ainsi, définir clairement la marge de manœuvre de l'association sera nécessaire pour ne pas décourager les élans initiés lors de la phase de test.

La convivialité avant tout

Une belle dynamique s'est amorcée autour du « pôle convivialité », qui a commencé à initier un projet de café associatif dans le lieu. Il montre l'importance à accorder aux temps informels, à la simple rencontre.

Les rôles initialement dévolus aux référents des projets pilotes ont donc plutôt été repris par ceux qui ont porté le projet de création de l'association du lieu.

Lors de l'atelier sur la gouvernance, l'idée d'une rencontre mensuelle des occupants de l'espace artistique a été étendue à tous les usagers du lieu. Cela montre l'intérêt d'entretenir la dynamique du lieu autour d'un seul collectif d'usagers plutôt que de le scinder par espaces ou petits projets (au moins dans un premier temps).



UN TIERS-LIEU EN TERRITOIRE SAISONNIER ?

Une des spécificités du territoire est son caractère saisonnier, qui pose des enjeux quant à la répartition des activités du tiers-lieu sur l'année. Le besoin le plus important est de développer des activités l'hiver. Cela coïncide avec la période de plus grande disponibilité des habitants, saisonniers et professionnels de l'île, qui sont très occupés en période estivale.

Le tiers-lieu permettra alors de rectifier un peu la bi-saisonnalité des activités et donnera aux habitants et professionnels de l'île des occasions de se voir et de déployer des initiatives ensemble durant la période «creuse».

Les locaux peuvent bien sûr servir à différentes manifestation en été, pour accueillir des propositions, mais l'effort d'animation de rendez-vous conviviaux et de propositions à l'année dans le lieu aurait tout intérêt à viser en priorité une période courant de Septembre à Juin.



04

PRÉCONISATIONS

QUEL FUTUR POUR LE TIERS LIEU ?

- **4.1 Préconisations urbaines**

Rappel des enjeux
Scénario d'ancrage communal
Scénario d'aménagement urbain

- **4.2 Préconisations architecturales**

Programme
Rappel des enjeux
Scénarii programmatiques
Besoins de transformation
Cahier des charges
Réglementation ERP

- **4.3 Modèle Juridique & Gouvernance**

Adopter une posture favorable à une prise de décision collective

Proposer un cadre sécurisant
S'organiser pour décider ensemble

- **4.4 Communication**

Interne
Externe

- **4.5 Modèle de développement**

Qu'est-ce que le lieu a à offrir ?
Bénéfices et coûts
Contributions et rétributions

- **4.6 Perspectives pour la suite**

Prochaines étapes
Cartographie des acteurs

4.1 Préconisations urbaines



Rappels des enjeux urbains (partie 2.2)

- Intégrer le lieu dans le bourg
- Signaler l'activité du lieu
- Ménager l'espace public
- Encourager les mobilités douces
- Porter une attention aux riverains

Scénario d'ancrage communal

Ce scénario propose d'ancrer le lieu dans le bourg en l'intégrant dans de nouvelles **boucles de parcours touristiques** (piétonnes et cyclables), de développer un nouvel **itinéraire de balade** (littoral - cœur de village - observatoire) et de faire évoluer le **circuit patrimoine**.

De plus, il s'agit de mettre aussi en place une **signalétique particulière** ★ (repères directionnels, code couleur, panneaux

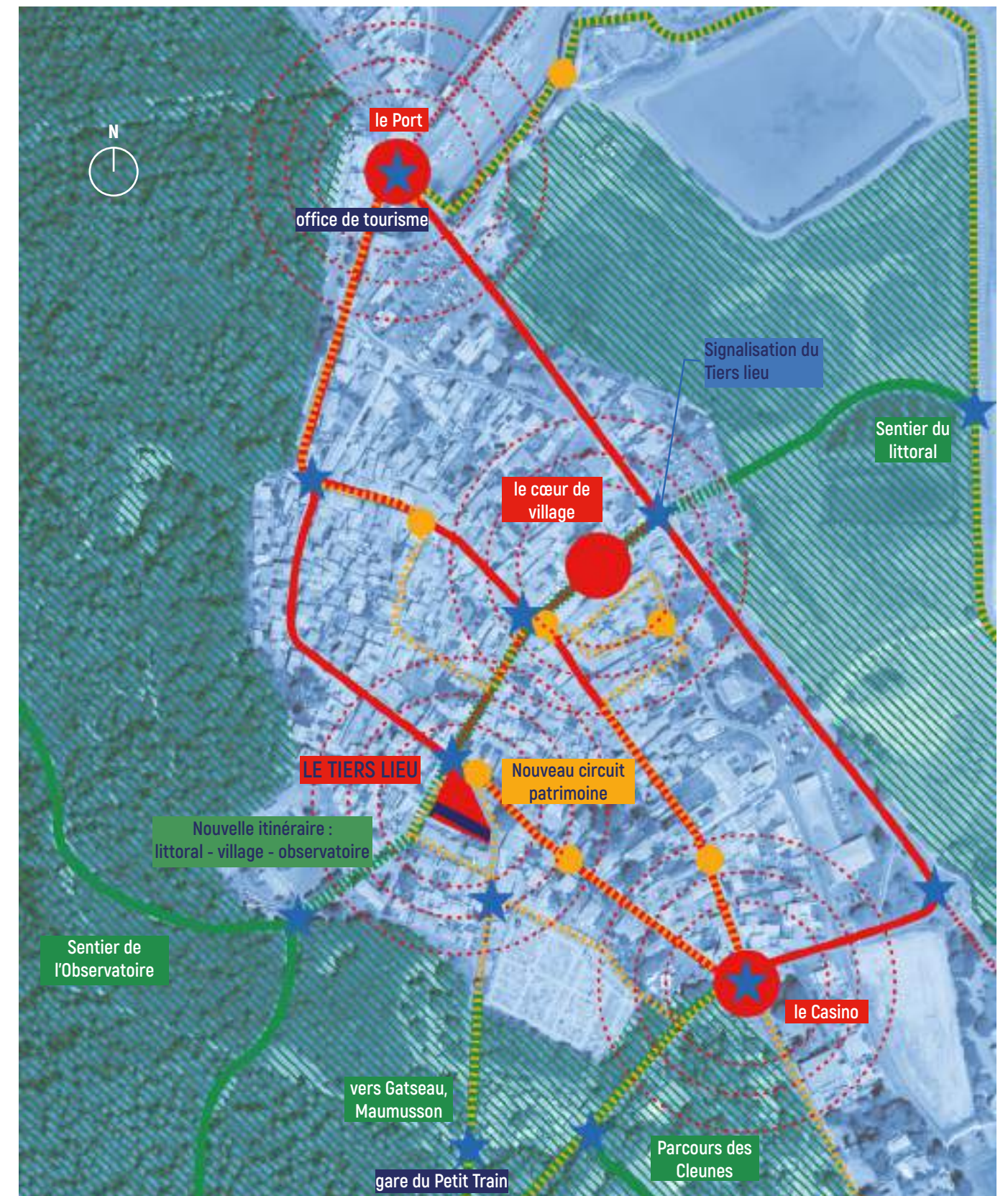
informatifs, affichage, ...), **autour du lieu et à la croisée des cheminements**, le rendant présent dans les **espaces publics clef de la commune** : entrée/sortie de bourg, place des filles de la sagesse, le long de la rue de la république, au carrefour de la place de la résistance, depuis l'office de tourisme et la gare du Petit train, au départ de sentiers, ...

Cette signalétique a comme enjeux de :

- faciliter l'accès au lieu
- activer les différents parcours
- faire connaître le lieu et d'augmenter sa visibilité dans le bourg et autour

Le tiers lieu devient ainsi **un nouveau pôle d'attractivité dans le bourg**, relié aux pôles du cœur de village, du port et du Casino.

Le tiers lieu, nouveau pôle d'attractivité du bourg, une étape sur le parcours patrimoine, les circuits de balade et les manifestations de la commune.



4.1 Préconisations urbaines

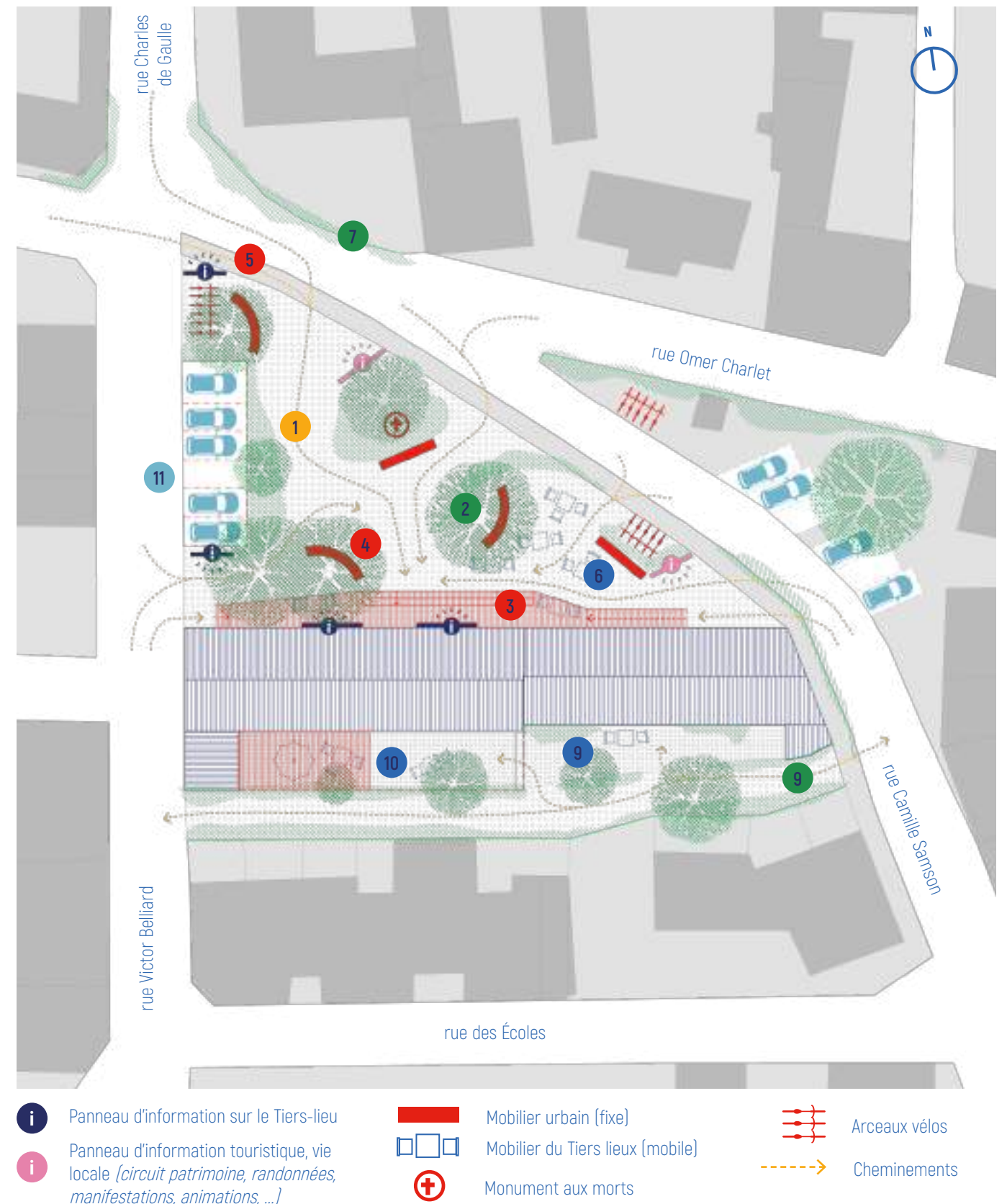


Scénario d'aménagement urbain

- 1 **Une place ouverte et piétonne :** avec des cheminements fluides qui conduisent à l'entrée principale ou permettent de traverser la place
- 2 **Une place revégétalisée, arborée et ombragée :** un îlot de nature et de fraîcheur dans le centre bourg, un lieu public apaisé de rencontres spontanées
- 3 **Un parvis d'entrée commun :** qui unifie les bâtiment, marque l'entrée principale et rend le lieu accessible (rampes PMR).
- 4 **Des assises généreuses :** se rencontrer sous l'arbre à palabres, faire une halte sur son chemin, profiter du soleil, lire un livre de la bibliothèque, jouer aux échecs, surveiller ses enfants qui jouent, ...
- 5 **Accueillir et signaler l'activité dès le carrefour :** eu bas de la place, s'inscrire dans les cheminements des rues autour.
- 6 **Un extérieur pour le tiers lieu :** qui permette aux usages du tiers lieu de s'étendre à l'extérieur, qui permette "d'habiter la place" ponctuellement, qui participe à l'animation du bourg
- 7 **Des abords requalifiés et végétalisés :**

- pour guider les cheminements, mettre à distance la voiture et embellir le bourg
- 8 **Une venelle aménagée :** avec un porche accueillant, qui guide un cheminement est-ouest, permet des accès secondaires au lieu, marque les limites entre les différents espaces extérieurs (public, tiers lieu, privé) et traite la proximité avec les logements en face
 - 9 **Un jardin intime pour le tiers lieu :** un lieu de découvertes, de plantations, d'échanges
 - 10 **Une cour généreuse et un préau pour le tiers lieu :** un lieu ombragé, de bricolage pour l'atelier partagé ou de lecture pour la bibliothèque (cf. scénarii programmatiques p76-77)
 - 11 **Du stationnement à l'ombre des arbres :** avec des limites végétalisées
- i Des panneaux d'information sur le tiers lieu :** horaires, contact, fonctionnement, activités, animations, ...
- i Des panneaux d'information touristique sur le vie locale :** circuit patrimoine, randonnées, manifestations et animations
- Des arceaux vélos :** pour favoriser les mobilité douce, pour le tiers-lieu mais aussi pour les riverains

Une place publique ouverte aménagée et arborée : un îlot de fraîcheur dans le bourg, une halte dans les cheminements et un extérieur pour le Tiers-Lieu.



4.2 Préconisations architecturales



Programme

A la suite de la phase de diagnostic collectif et de la phase d'expérimentation in-situ, un programme se dessine :

- une entrée commune
- un espace de café
- des salles modulaires
- un atelier créatif partagé
- une bibliothèque
- un espace de permanences
- un espace de bureaux
- un logement

Pour chacun de ces usages, les espaces nécessaires au bon fonctionnement (technique, stockage, sanitaire, communs, ...) sont bien sur à prévoir. Ils peuvent être mutualisés entre les différents programmes.

Rappels enjeux architecturaux (partie 2.2)

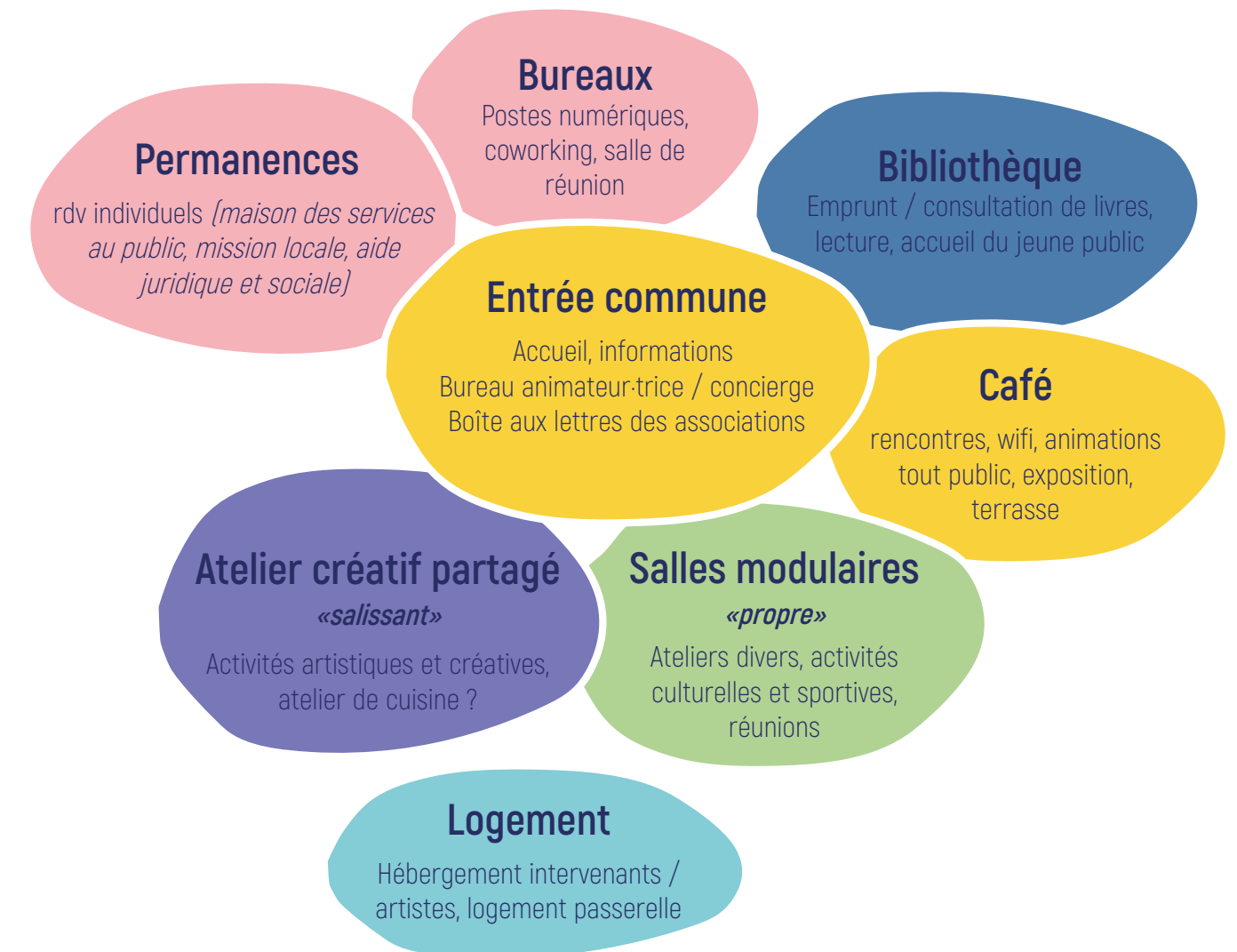
- Faire avec l'existant
- Rendre le lieu accessible
- Transformer le lieu
- Favoriser la mutualisation et la modularité
- Favoriser la convivialité

Scénarii programmatiques

Comment s'organiserait ce programme dans le lieu ? Parmi les possibles - en composant avec l'enveloppe bâtie existante - deux scénarii se dégagent, proposant chacun une organisation pour le RDC.

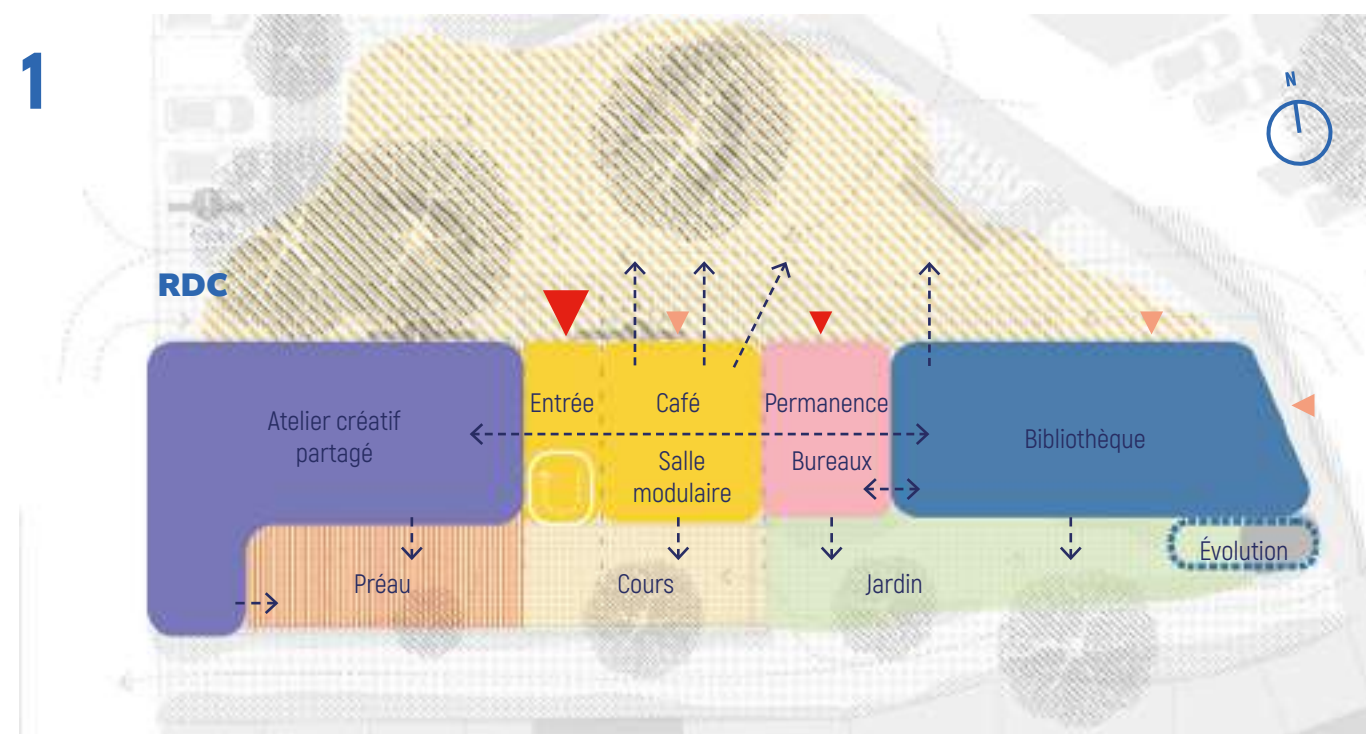
Les surfaces exprimées dans les scénarii suivant sont indicatives. Un relevé professionnel devra être réalisé.

Schéma d'usages

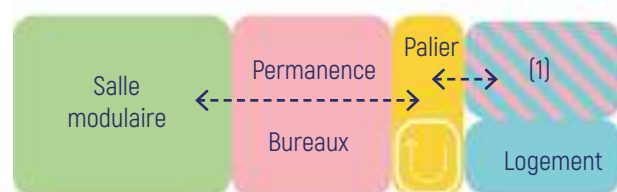


- Entrée : 20 m² (dont circulation verticale)
- Café / Salle modulaire : 40 m²
- Atelier créatif partagé : 130 m²
- Bibliothèque : 110 m²
- Permanence / Bureaux : 30 m²
- Cours : 100 m² (dont préau)
- Préau : 50 m²
- Jardin : 80 m²

1



R+1



- Palier : 20 m² (dont circulation V.)
- Permanence / Bureaux : 50 m²
- Salle modulaire : 60 m²
- Logement : 45 m² dont 25 m² de salle de réunion ponctuelle

Scénario 1

Ce scénario conserve la répartition actuelle - l'entrée, l'espace de café, l'atelier créatif et de la bibliothèque - avec l'ajout d'un espace central de permanence et de bureaux (pour la gestion) mutualisés avec la bibliothèque. L'entrée, le café et la salle modulaire sont placés au centre et ouverts sur la place.

(1) Le logement : utilisation en logement passereille et pour héberger les intervenants/artistes. Quand il n'est pas occupé, sa pièce de vie peut devenir une salle de réunion supplémentaire.

Point forts :

- Une entrée indépendante

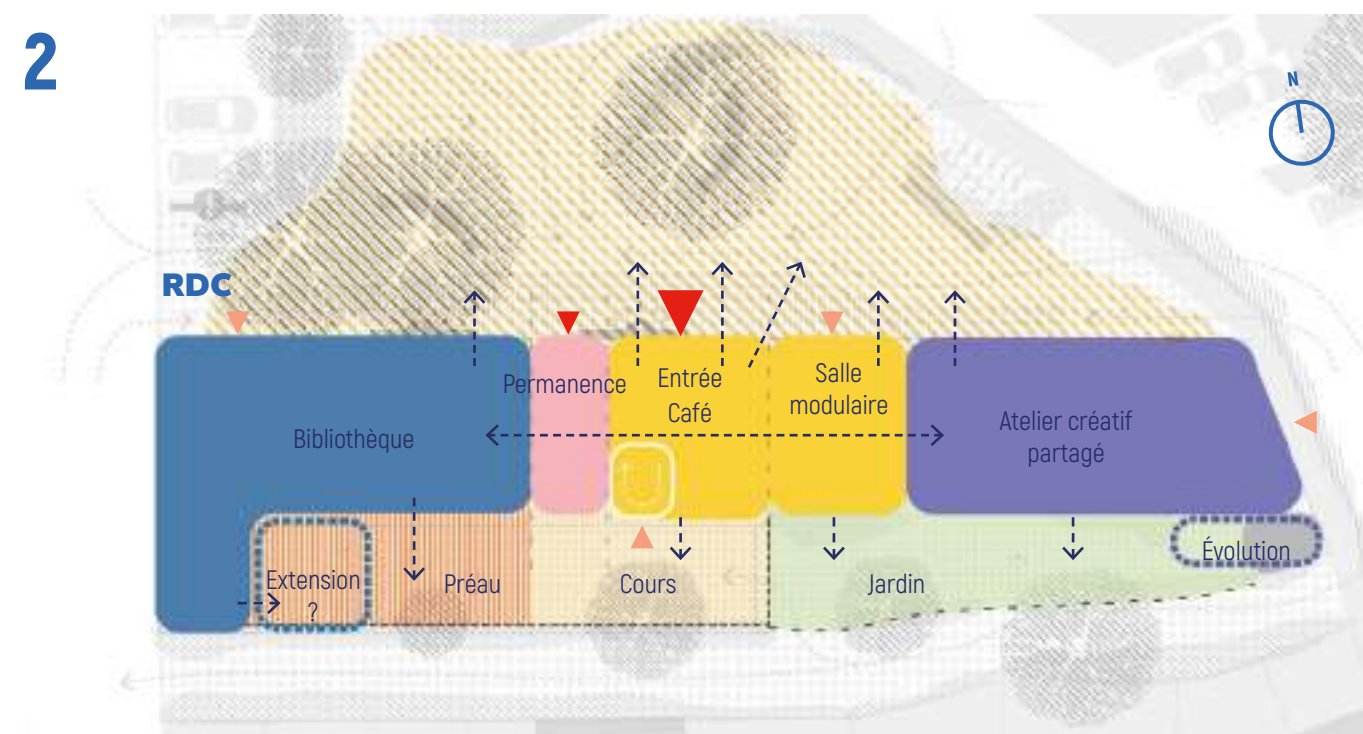
- Mutualisation café - salle modulaire
- La bibliothèque et les bureaux disposent d'un jardin à l'arrière
- L'atelier, le café / la salle modulaire disposent d'une cours commune avec préau
- Le café et la bibliothèque peuvent s'étendre sur la place
- Deux chambres possibles pour le logement
- Un accès indépendant pour le logement

Points faibles :

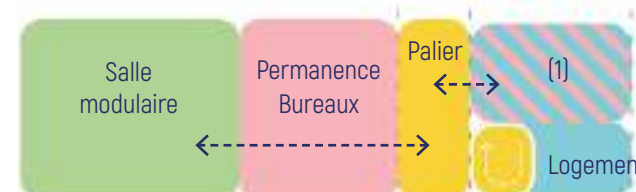
- Un volume d'entrée restreint, dissocié des espaces attenants
- Une mise à distance entre la bibliothèque et de l'espace café / salle modulaire
- Un accès secondaire excentré pour la bibliothèque

- Entrée / Café : 40 m² (dont circulation V.)
- Salle modulaire : 30 m²
- Atelier créatif partagé : 110 m²
- Bibliothèque : 130 + ? m²
- Permanence / Bureaux : 20 m²
- Cours : 100 m² (dont préau)
- Préau : 50 m²
- Jardin : 80 m²

2



R+1



- Palier : 20 m²
- Permanence / Bureaux : 50 m²
- Salle modulaire : 60 m²
- Logement : 35 m² dont 20 m² de salle de réunion ponctuelle

Scénario 2

Ce scénario inverse la répartition actuelle entre l'atelier et la bibliothèque. Il ajoute un espace central - entrée, café, salle modulaire - ouvert sur la place, ainsi qu'un espace de permanence.

Point forts :

- Une entrée généreuse, intégrée aux espaces attenants (café, salle modulaire)
- Possibilité d'indépendance comme de mutualisation pour le café et la salle modulaire
- Un lien direct entre la salle modulaire et l'atelier (pour des ateliers créatifs "propres")
- La bibliothèque et le café disposent d'une cours commune fermée avec un préau
- L'atelier et la salle modulaire disposent

d'un jardin (atelier extérieur, atelier cuisine, potager, ...)

- La bibliothèque est placée sur le cheminement de l'école (sur la rue V. Belliard)
- Le café, l'atelier et la bibliothèque peuvent s'étendre sur la place
- Un accès indépendant pour le logement
- Un accès sur rue pour l'atelier (chargements)
- Une possibilité d'extension pour la bibliothèque (jusqu'à 40m²)

Points faibles :

- Pour la bibliothèque, un accès secondaire excentré et une possibilité limitée de s'étendre sur la place
- Pas de connexion entre la bibliothèque et de la salle modulaire

4.2 Préconisations architecturales



Besoins de transformation

Le diagnostic, la démarche de co-construction et la mise à l'épreuve du bâtiment ont permis de faire émerger des besoins de transformation à intégrer dans un cahier des charges pour un futur projet d'architecture.

Bâtiments

- Rénovation des façades et des toitures
- Isolation thermique des bâtiments : par l'intérieur, préservation du caractère patrimonial (conservation des façades)
- Rénovation des parois (sols, murs, plafonds)
- Possibilité d'utiliser les espaces de manière indépendante (sans que l'ensemble des bâtiments soit ouvert, chauffé, ...) : des consommations indépendantes (électricité, eau, chauffage), des accès secondaires, des accès intérieurs qui ferment, ...
- Traitement acoustique dans l'ensemble du lieu : parois, plafonds et menuiseries intérieures acoustiques, ...
- Des bâtiments aux normes de sécurité incendie : installations techniques, parois, sorties de secours, ... (voir p.82)
- Des bâtiments aux normes d'accessibilité : rampe d'accès, accès à l'étage, sanitaires, dégagements ... (voir p.82)
- Façade principale : rampe d'accès, entrée principale, auvent couvert ?, signalétique, lumières extérieures
- Restructuration du local technique : volume, porche de la venelle, ...
- Rénovation de la véranda, extension ?
- Ouvertures au niveau du pignon Est : au niveau de la rue, à l'étage (apport de lumière naturelle)
- Optimisation la lumière naturelle et des vues sur le bourg à l'étage : implantation d'usages en conséquence
- Répartition des sanitaires et des locaux techniques

Des connexions visuelles et de grandes portes à double battants ou coulissantes qui séparent ou rassemblent deux espaces.



Aménagements

- De la luminosité naturelle dans les espaces et des connexions visuelles : parois et des menuiseries vitrées
- Des espaces communs : entrée, coin tisanerie, coin salon ... - qui servent de lieu d'information et d'exposition
- Des espaces modulaires et partagés : organisation spatiale, mobilier mobile (pliant, sur roulettes), rangements fermés, coins vestiaires, répartition des sanitaires, ...
- Une signalétique intérieure : noms des espaces, repères directionnels, couleurs, ..
- Des matériaux chaleureux : parois, ameublement, menuiseries intérieures
- Des espaces colorés ou neutres, selon les usages
- Des panneaux d'affichage dans les espaces de circulation



Ambitions environnementales

La future transformation du lieu, devra s'inscrire dans les ambitions environnementales contemporaines :

- en terme d'usages : pratiques écologiques et sociales
- en terme de travaux : rénover avec des matériaux bio-sourcé (isolation, enduits, parements) et avec du réemploi (de matériaux, de mobilier), proposer une approche frugale et low-tech de la vie du bâtiment (chauffage bioclimatique, ventilation naturelle, énergies renouvelables, ...) et privilégier le recours aux savoirs faire locaux.

4.2 Préconisations architecturales



Cahier des charges

1 Entrée / café :

- un espace joyeux et accueillant : auvent d'entrée, mobilier, décoration, couleurs, ...
- un espace ouvert sur l'extérieur : portes fenêtres, parvis, signalétique extérieure
- une zone d'accueil : comptoir, panneaux d'affichage, signalétique intérieure, ...
- un espace café : comptoir, petits tables et chaises qui peuvent être sortis sur la place
- un coin salon : canapé, fauteuils, table basse, ...
- un coin enfants : mobilier, livres, jeux, ...
- des murs d'exposition : cimaises, étagères
- les boîtes aux lettres des associations, des casiers, une armoire de gratuité, ...
- un mur «interactif» : idées, petites annonces, thématiques, ...



2 Bibliothèque :

- un grand espace épuré, chaleureux, avec des parois acoustiques spécifiques
- un bureau d'accueil
- des rayonnages pour les livres, des bacs, ...
- des assises confortables pour consulter les livres (fauteuils, poufs)
- un coin jeune public (chaises, tables, jeux)
- des occultations (lumière, soleil)
- une boîte retour de documents (extérieure)
- une pièce de stockage



3 Bureaux / Coworking, Permanence :

- des espaces épurés, avec un ameublement cosy (rideaux, tapis, lampes, plantes, cadres, ...)
- des bureaux pour deux, des assises confortables et une disposition qui permettent des «coins» individuels
- un coin reprographie
- des casiers, des rangements, des patères
- des occultations (lumière, soleil)

Photos d'inspirations



4 Atelier créatif partagé :

- un grand espace d'atelier central, avec plusieurs tables qui s'assemblent en îlot(s)
- du mobilier sur roulettes : tables, servantes, tabourets, modules de rangement, panneaux, ...
- une occupation optimisée des murs : patères, rayonnage, placard hauts de rangement, stockage des productions, rangement des tréteaux et des outils, ...
- un espace défini de séchage / de production en cours, une pièce de stockage
- plusieurs points d'eau avec égouttoir et une grande crédence
- un espace d'atelier cuisine ?



5 Salles modulaires :

- un grand espace libre, chaleureux, avec un traitement acoustiques spécifique
- de grands rangements muraux fermés
- un coin vestiaire
- du mobilier pliant, sur roulettes
- des murs d'exposition, d'affichage
- des occultations : lumière, soleil



6 Logement :

- des espaces plus intimes, confortables : mobilier, décoration, couleurs, ...
- une entrée sur la pièce de vie
- une pièce de vie pouvant être utilisé en salle de réunion ponctuelle : une grande table, des chaises, ...
- une partie nuit dissociée, qui peut être fermée : salle de bain, chambre(s)

Une identité commune

Même si les objectifs en terme d'ambiance sont différents selon les espaces (*colorée / neutre, joyeuse / calme, épurée / décorée, publique / intime, ...*), il est important de trouver une unité pour le lieu. Une charte doit être établie.

4.2 Préconisations architecturales

Réglementation ERP

Du fait de son caractère public, le tiers-lieu devra répondre aux **obligations de sécurité et d'accessibilité** s'appliquant pour les **Établissements Recevant du Public (ERP)**. Les ERP sont des bâtiments dans lesquels des personnes extérieures sont admises.

Classement des ERP :

Les établissements sont classés **en types** (représenté par une lettre), selon la nature de leur exploitation et **en catégories** (de 5 à 1) selon le nombre maximal de personnes susceptibles d'être présentes simultanément (public et personnel, à l'exception des établissements en 5ème catégorie pour lesquels seul l'effectif du public compte).

La catégorie d'un ERP est obtenue d'après l'effectif maximal du public et du personnel. Les **exigences de conception et d'exploitation sont différentes selon le classement de l'ERP** : les normes d'accessibilité et de sécurité sont adaptées.

Obligations de sécurité :

Toutes les informations concernant les obligations de sécurité en vigueur sont disponibles sur le site :

<https://www.sitesecurite.com>

La réglementation des ERP a pour but de **limiter des risques d'incendie, d'alerter le public lorsqu'un sinistre se déclare et de favoriser l'évacuation des personnes** tout en évitant la panique. Pour cela, elle s'appuie sur plusieurs mesures de prévention et de sauvegarde : dispositifs d'alarmes, de surveillance et des équipements de secours contre l'incendie, une obligation de formation et de qualification du

personnel en matière de risque incendie, affichage des consignes générales, ...

Plusieurs contraintes réglementaires sont d'ordre bâtementaire, donc à intégrer dès la conception du projet : la classification au feu des matériaux, la configuration des lieux, l'implantation par rapport à un centre de secours, l'accès des pompiers, ...

Les mesures de sécurité et de prévention sont proportionnées à l'activité et au public accueilli dans l'établissement. Aussi, le règlement de sécurité divise les ERP en deux groupes : de la 1ère à la 4ème catégorie (groupe 1), et la 5ème catégorie (groupe 2). Dès lors que l'ERP est de 4ème catégorie, un contrôleur technique est indispensable.

Obligations d'accessibilité :

Toutes les informations concernant les obligations d'accessibilité en vigueur sont disponibles sur le site :

<http://www.accessibilite-batiment.fr>

Tous les ERP doivent être accessibles, c'est-à-dire conçus de telle façon que **toute personne handicapée ou à mobilité réduite puisse y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées** dans les parties ouvertes au public. Les obligations varient entre un ERP neuf et un ERP situé dans le cadre bâti existant.

Lorsque les éléments du site ne permettent pas la mise en conformité de l'ERP, des demandes de dérogations sont possibles dès lors qu'elles sont justifiées et que des mesures compensatoires sont proposées.

Exemple inspirant : la Cité fertile à Pantin, un tiers lieu proposant une programmation culturelle artistique, sociale, solidaire et environnementale.



Un lieu intergénérationnel de rencontres



Un lieu de découvertes



Des espaces bureaux, de coworking



Des salles de réunion



Un hall d'accueil et d'animations



Un café - cantine

4.3 Modèle juridique et Gouvernance

Adopter une posture favorable à une prise de décision collective

S'organiser pour mener ensemble un projet collectif est avant tout une question de posture. L'écoute et la prise en compte du point de vue de l'autre sont fondamentales pour construire ensemble un lieu collectif.

Le guide «intelligence collective» rappelle les principaux éléments pour une coopération fructueuse.

<http://latitude-creative.fr/wp-content/uploads/2022/04/guide-principes-intelligence-collective.pdf>

Rêver grand, agir par petits pas

Avoir des objectifs communs permet d'entretenir la motivation. Il est important de les garder en tête, afin de maintenir le cap du projet. Pour le tiers-lieu de Saint Trojan, le cap défini collectivement est **le partage (convivialité, intergénérationnel, transmission)**. Il peut être utile de se questionner régulièrement pour s'assurer que les choix envisagés permettent toujours de répondre au cap collectif.

Ce que nous avons essayé de montrer par le processus même de cet accompagnement, c'est qu'il est possible d'initier des choses avec peu de personnes, peu de moyens et des locaux vétustes. S'autoriser à expérimenter, en faisant un premier pas, même si tout n'est pas parfait, est un atout pour construire le projet de tiers-lieu sur la commune. Toutes les petites occasions d'agir, de se voir, d'essayer, entretiennent la dynamique et contribuent à répondre, au moins en partie, aux besoins des habitants.

Se donner de petits objectifs atteignables est d'autant plus nécessaire dans une île où les activités sont saisonnières et où certaines personnes sont là occasionnellement. Ainsi la

Exemple inspirant : Le tableau de tâches de l'Oasis du Coq à l'âme à Cellettes (16)

Dans cet éco-lieu, un grand tableau dans l'espace convivial du lieu recense toutes les tâches à effectuer pour que le lieu et ses projets fonctionnent. Les personnes inscrivent leur nom sous les tâches qu'elles s'engagent à faire.



possibilité de s'investir ponctuellement, seulement l'hiver ou de manière diffuse doit être proposé.

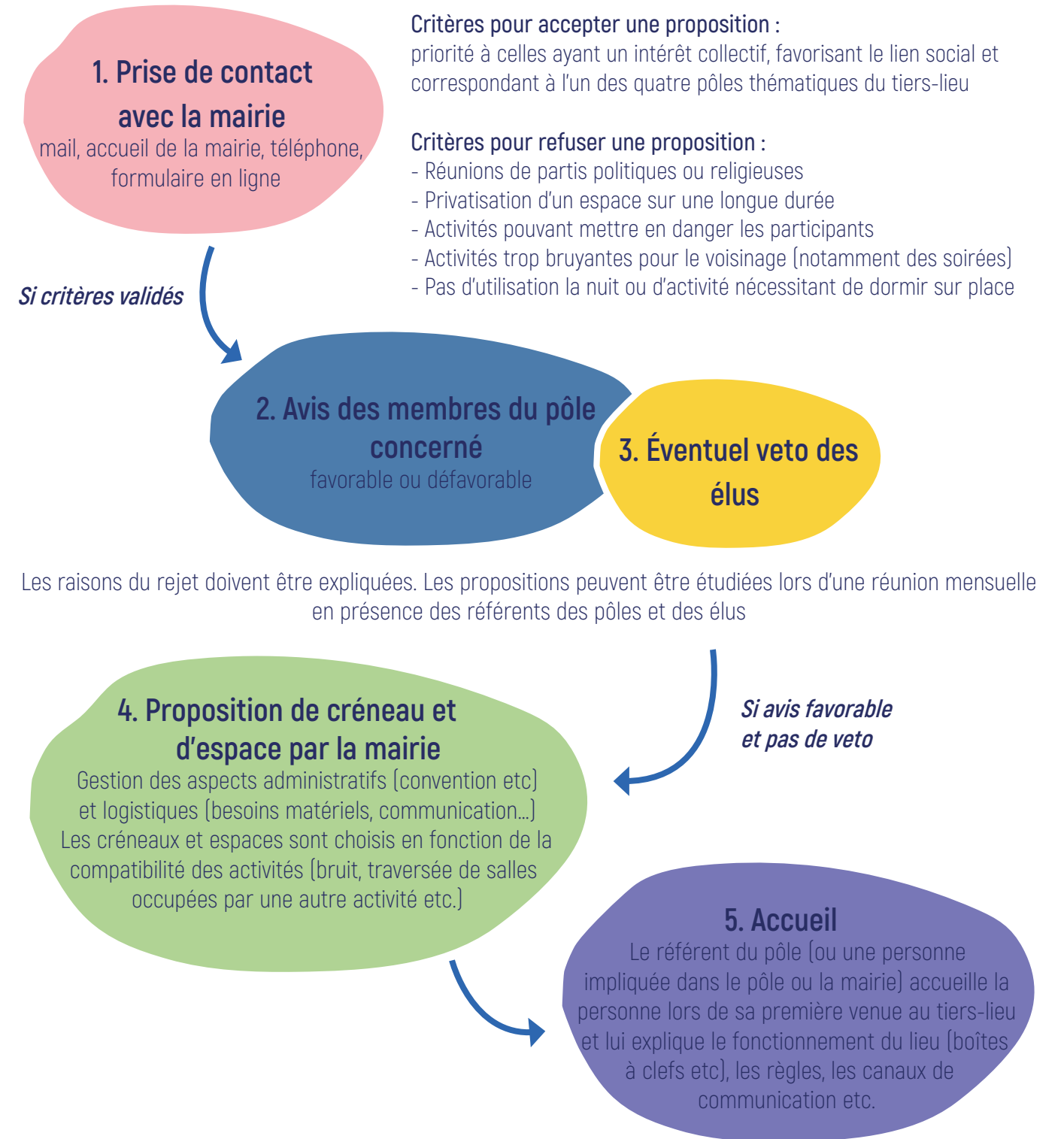
Une étape essentielle est d'organiser régulièrement des temps de bilan, pour célébrer les avancées et prendre du recul.

Continuer à impliquer les habitants dans les choix structurants

Pour qu'un projet de tiers-lieu fonctionne, il est nécessaire qu'il soit approprié, c'est à dire que ses usagers s'en emparent et qu'il réponde à leurs besoins et aux réalités du territoire. Pour cela, l'idéal est qu'ils déterminent eux-mêmes les solutions à apporter pour répondre à ces besoins. Cela permet de calibrer l'engagement que chacun est prêt à y mettre (habitants d'un côté et mairie de l'autre). La mairie peut jouer le rôle - essentiel - de soutien aux initiatives, aussi bien financièrement qu'en entretenant la dynamique.

Un exemple de processus de validation possible des propositions d'activités défini lors de l'atelier «s'organiser en collectif»

PROPOSER UNE ACTIVITÉ DANS LE LIEU



4.3 Modèle juridique et Gouvernance

Proposer un cadre sécurisant

Fixer des règles collectives

Au delà de la posture, des règles claires permettent de disposer d'un cadre solide.

Doivent notamment être anticipés les cas où faire intervenir une médiation et le processus à suivre en cas de conflit. Il est également important de fixer des règles claires d'exclusion en cas de manquement répétés aux règles.

Trouver un compromis entre les différents besoins

Du fait même de la diversité des profils impliqués dans un projet de tiers-lieu, il est impossible de répondre aux envies et besoins de tous. Trouver des compromis est donc nécessaire.

Par exemple, les riverains ont exprimé lors de la phase de diagnostic leur crainte de nuisances sonores induites par le lieu.

Cependant, une ouverture le soir est un enjeu pour l'espace de création partagé, avec des actifs qui aimeraient venir créer le soir en semaine (à vérifier dans la pratique si ces créneaux sont utilisés).

De la même manière, un besoin identifié est que certains ateliers pour adultes (sportifs ou artistiques) soient programmés en fin de journée.

Enfin, certaines propositions culturelles, comme des ciné-débats sont plutôt des activités de soirée, qui peuvent se terminer tard.

Nous préconisons donc une ouverture exceptionnelle jusqu'à 23h les soirs de ciné-débat et pour des activités calmes de soirée (yoga, pilates...).

Concernant l'espace de création partagé, nous

suggérons de commencer par tester une large gamme d'horaires d'ouverture pour conserver ensuite les plus plebiscités.

Prévenir l'épuisement

Des bénévoles et porteurs de projets

Quand on rêve un projet, on a parfois les yeux plus gros que le ventre. Si on veut que le tiers-lieu soit ouvert sur de grandes plages horaires et presque toute la semaine, il faut que des personnes soient là pour accueillir les visiteurs.

Ainsi, la question des permanences au café associatif a été un sujet de questionnement pendant l'accompagnement. Commencer petit, avec les personnes motivées et selon le temps qu'elles peuvent donner semble alors judicieux : une fois par semaine ? Autour des ateliers ? Cibler les moments où le plus de personnes sont susceptibles de venir permet d'éviter d'avoir l'impression de « perdre son temps ». Une autre piste proposée a été que des agents de la mairie aient leur bureau dans le lieu. Cette piste nous semble intéressante pour rendre l'accueil possible sur des plages horaires étendues tout en ayant quelque chose à faire quand il n'y a personne.

Délimiter clairement le champ d'autonomie laissé aux bénévoles et aux porteurs de projets est un enjeu important pour faciliter l'organisation collective. En effet, mieux ils sauront dans quelle mesure ils peuvent avancer de leur côté, plus ils pourront se sentir libres de faire des propositions et motivés pour s'investir. S'ils doivent attendre constamment des validations, ils peuvent se fatiguer et perdre leur motivation. Indiquer clairement ce qu'il est possible de faire sans demander de validation et ce qui nécessite de le faire aide à fixer un cadre, tout en laissant un espace de liberté à l'intérieur.

Le meilleur ingrédient pour maintenir l'engagement bénévole est le plaisir de contribuer. S'il n'y a plus de plaisir et que l'engagement devient une corvée, il faudra sans doute en revoir les modalités.

Des personnes en charge de la coordination

Elles ne doivent pas porter la charge mentale et la responsabilité de tous les projets qui émergent dans le lieu. S'il n'y a plus personne pour porter un projet, il est généralement plus

judicieux de l'ajourner jusqu'à ce que des personnes motivées soient à nouveau prêtes à s'investir.

L'idéal pour la personne qui coordonne est de s'assurer que les choses soient faites, plutôt que de toute faire elle-même. Son rôle est alors d'organiser et de faciliter des temps de rencontre, de mettre en place des points réguliers pour suivre les avancées et de veiller à ce que les informations circulent et soient consignées quelque part.

Préfiguration des règles collectives du lieu, définies lors de l'atelier «S'organiser en collectif»

Règles collectives

- > Tout (re-)aménagement du lieu doit se faire en concertation avec les autres utilisateurs de l'espace et avec l'accord de la mairie. Il est interdit de percer les murs ou changer les barillettes des portes.
- > Le lieu doit être laissé propre et rangé après toute utilisation. Le matériel nécessaire au ménage sera mis à disposition dans le lieu. Dans l'espace artistique partagé, les utilisateurs doivent ranger leur matériel et créations dans les espaces dédiés.
- > En partant, les lumières doivent être éteintes, les fenêtres et les volets fermés, les chauffages coupés et les clefs remises dans les boîtes à clefs.
- > Toute personne ou collectif qui occupe les lieux est responsable de l'intégrité du matériel présent. Au moment de la signature de la convention d'occupation, le nom d'un référent / responsable pour toute activité organisée dans le tiers-lieu sera demandé. Il se porte garant que les participants à l'activité respectent les locaux et les biens qui s'y trouvent. Les pannes, fuites, manques de consommables, casses de matériel doivent être signalés à la mairie dans les plus brefs délais.
- > Les activités proposées doivent correspondre à ce qui a été annoncé.
- > Les lieux ne doivent pas être utilisés hors des plages horaires validées pour chacun dans sa convention d'occupation. Toute modification des horaires de présence dans le lieu doit être notifiée. Aucune privatisation d'un espace ne doit être faite sans accord préalable.
- > Les organisateurs et participants veilleront à limiter les nuisances sonores pour le voisinage dans et aux abords du lieu.

Un « mode d'emploi du tiers-lieu » sera affiché dans chaque salle.
Il redonnera la check-list des règles du lieu et des choses à faire en arrivant et en partant + qui contacter pour tel ou tel besoin.

4.3 Modèle juridique et Gouvernance

S'organiser pour décider ensemble

Clarifier le périmètre des responsabilités entre mairie et association du lieu

Il est essentiel de répartir clairement qui est responsable des différents aspects de la vie du lieu et le niveau d'implication et d'information attendu pour chacun.

Outil : La matrice RACI

La matrice RACI permet de visualiser les rôles de chacun dans un projet et donc de répondre à la question « Qui fait quoi ? ».

En pratique, il s'agit de commencer par lister les différentes tâches à effectuer pour que le lieu fonctionne. Ensuite on va définir pour chaque tâche, qui en est :

Responsable : c'est la personne à contacter pour savoir où on en est sur cette tâche et qui s'engage à ce qu'elle avance

Associé : co-décident avec le responsable et l'aide à tenir les engagements

Consulté : personnes à qui on demande leur avis avant de décider quelque chose

Informé : personnes qui doivent être tenues au courant des avancées et des décisions prises

Dans un premier temps, l'association s'occuperait du café associatif et des propositions n'ayant pas de structure juridique pour les porter (ex : petites activités et événements dans le café associatif, propositions liées à la programmation thématique « alimentation ».)

Reste à définir la marge de manœuvre du café

associatif pour gérer en autonomie une petite programmation d'activités dans le café (ex : atelier origami, cercle de parole...), en établissant par exemple que ces propositions doivent respecter les critères présentés p.83 et les règles présentées p.85.

Les scénarios de gouvernance présentés ci-contre présentent les différentes modalités de gestion possible. A ce stade, il a été plutôt envisagé une co-gestion, où la mairie continuerait à gérer le planning des activités du lieu et les inscriptions à l'espace de coworking et à l'espace artistique partagé. Cette co-gestion pourrait être maintenue jusqu'à une éventuelle transformation de l'association en SCIC, ou l'embauche d'un.e salarié.e directement par l'association.

Pou rappel, les conditions pour une transformation en SCIC sont :

- d'avoir au minimum un.e salarié.e (qui peut être à temps partiel)
- avoir au minimum un collège des salariés et un collège des usagers
- de proposer des services suffisamment rémunérateurs pour justifier une transformation en société.

Définir les processus de co-décision

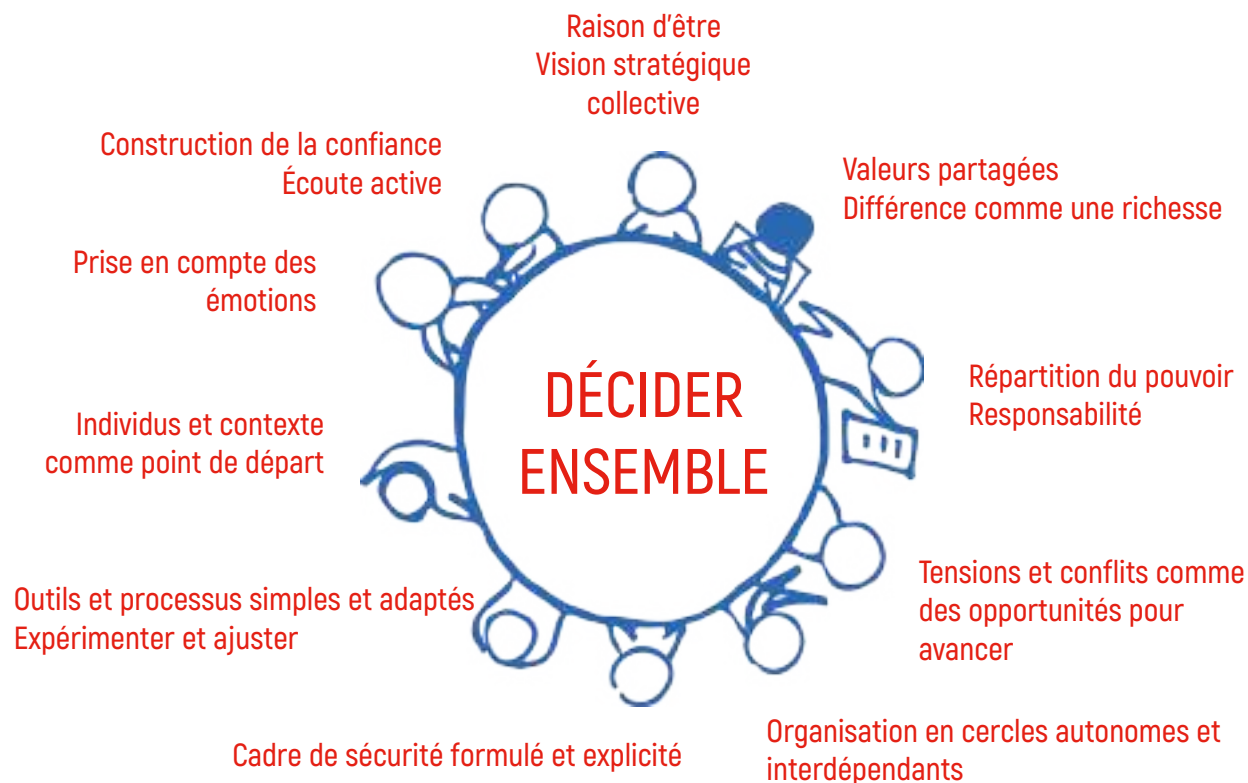
Définir des processus de décision clarifie pour chacun sa marge de manœuvre et à quel moment il peut intervenir. Il est important d'adapter le processus de décision à l'importance des enjeux (plus les enjeux sont faibles, plus le processus doit être léger).

S'organiser en commissions peut permettre de ne pas associer tout le monde tout le temps et que chacun s'investisse sur les aspects qui l'intéressent. A ce stade, l'expérience des projets pilotes lors de l'année test nous a montré qu'il était peut-être prématuré de répartir

	Gestion mairie seule	Co-gestion mairie – association du tiers-lieu	SCIC
Principe	<i>Mise à disposition d'un lieu municipal</i> La mairie porte l'activité du lieu en faisant appel aux associations résidentes (dont association du tiers-lieu) et aux habitants pour nourrir la programmation	<i>Essor d'un lieu municipal pour et par les habitants</i> La mairie et l'association du tiers-lieu se partagent les tâches	<i>Entité à part entière qui fait vivre le lieu</i> La SCIC porte l'activité du lieu et intègre la mairie, les associations résidentes dans sa gouvernance
Avantages	- Simplifie la gestion - Continue sur le principe actuel	- Permet l'implication des habitants - Donne une plus grande agilité de programmation (une fois les grands principes cadrés ensemble) - Diminue la charge de travail pour la mairie	- Montage qui permet la co-décision la plus avancée entre tous ceux qui font vivre le lieu - Décharge la mairie de la gestion du lieu, tout en lui laissant un droit de regard - Statut pertinent si le lieu veut vivre (au moins en partie) de ses activités
Contraintes	- Augmente la charge de travail pour la mairie - Limite l'implication des habitants - Lieu plus « institutionnel »	- Pose des questions de gouvernance = Nécessite de définir qui fait quoi, quelle marge de manœuvre pour l'association du lieu et qu'est-ce qui relève de la mairie et de l'association (Outil utile : matrice RACI) - Pose des questions économiques (contributions – rétributions)	- Nécessite d'avoir au moins un salarié - Projet à plus long terme qui nécessite que le lieu et ses activités soient solides

4.3 Modèle juridique et Gouvernance

Séminaire de réorganisation de la Motte Aubert pour ajuster le fonctionnement après 3 ans /
photo Alain Mascaro



les forces vives en commissions. Cela peut attendre que le lieu se développe davantage. Il est important de maintenir des réunions régulières de co-gestion du lieu.

Le guide «s'organiser en collectif» peut vous aider dans la mise en place de la gouvernance du lieu :

<http://latitude-creative.fr/wp-content/uploads/2023/09/guide-sorganiser-en-collectif.pdf>

Gérer l'urgence

Un gros risque dans un projet collectif est de négliger l'information et la co-décision dans les cas où les délais sont courts.

Une bonne pratique est d'anticiper au maximum, afin de permettre une bonne information et une décision partagée.

Même si le temps proposé pour réagir est court, informer et laisser la possibilité de réagir aux personnes pertinentes (voir matrice RACI p.86) avant d'acter les choses est essentiel pour éviter un certain nombre de tensions.

Parfois, si les délais sont vraiment trop courts, mieux vaut ajourner (par exemple ne répondre à l'appel à projet que l'année suivante, ou repousser la tenue de l'événement) plutôt que de négliger les processus de gouvernance définis ensemble.

Si des impairs peuvent arriver, et doivent être acceptés comme un aléa courant de la vie collective, il est important d'être vigilants à ce qu'ils ne se reproduisent pas à l'avenir, afin de maintenir la confiance.

Exemple inspirant : la gouvernance du tiers-lieu «La Motte Aubert»

Une fois par an, l'ensemble des adhérents sont réunis en Assemblée Générale (AG).

A l'occasion de cette AG, est élu un Conseil d'Administration (CA), qui représente les adhérents et s'assure que les décisions prises sont en accord avec les orientations stratégiques validées en AG. Le CA désigne un «Collège Solidaire» qui gère les affaires courantes (recherche de financements, suivi budgétaire, encadrement du salarié...).

Un salarié a été embauché pour agir au quotidien en tant que «coordinateur» du lieu (organisation événementielle, location de salles, gestion de l'espace de co-working et du café associatif, communication...).

Pour l'aider, différentes commissions ont été mises en place : une commission «programmation - café associatif», une commission «communication» et une commission «jardin».

La charge de travail importante du salarié et les difficultés pour trouver des personnes pour s'investir dans les différentes instances est un challenge auquel s'est attaqué la Motte Aubert. Une réflexion collective a été initiée pour mieux répartir les rôles et définir les conditions qui permettraient à chacun de s'engager à la hauteur du temps qu'il peut donner.

4.4 Communication

Communication interne

Lors de l'atelier «s'organiser en collectif», les propositions suivantes ont été formulées :

Échanger

Pour les échanges « au fil de l'eau », des fils de discussion « What's app » : un global pour l'ensemble du lieu, et un par pôle.

Bonnes pratiques RGPD et droit à l'image

Il est important de veiller à faire remplir un formulaire de consentement :

- aux personnes rejoignant un pôle sur la communication de leurs coordonnées aux autres membres actifs de l'association.
- aux participants aux ateliers / adhérents si des photos sont prises et sont diffusées. Si des personnes refusent d'apparaître, elles seront floutées ou ne seront pas visibles sur la photo (recadrage).

Les informations importantes seront communiquées à celles et ceux qui n'ont pas de smartphone ou refusent d'utiliser What's app lors d'un rendez-vous mensuel au tiers-lieu.

Ce temps d'échange et de célébration, informel et convivial serait ouvert à tous, et notamment aux personnes souhaitant découvrir le lieu et ses activités. Il a été proposé que ce rendez-vous mensuel ait lieu au café associatif à partir de 18h. La première demi-heure pourrait être l'occasion pour les pôles de présenter leur actualité.

Documenter

Pour retrouver toutes les informations : création d'un espace numérique avec toutes les informations et documents utiles.

Dans cet espace, un document peut recenser toute la documentation disponible avec une série de liens : vers le planning, vers l'annuaire etc.

Communication externe

Différents canaux de communications externe ont été envisagés :

- Un panneau devant le lieu avec toute la programmation.
- L'Application mobile Citykomi.
- La Page Facebook du tiers-lieu + groupes Facebook locaux.
- L'Écho du mimosa
- L'office de tourisme
- Une newsletter mensuelle

Bonnes pratiques répartition des tâches de communication

Les actions de communication sont chronophages et il est important de se répartir les tâches afin de ne pas surcharger une personne et de maximiser la diffusion.

Il est par exemple possible d'ouvrir l'administration de la page Facebook à plusieurs membres actifs ou que chaque pôle envoie les informations déjà rédigées pour les événements Facebook et pour la newsletter.

Les flyers et affiches pour des événements peuvent être distribués à tous lors des rendez-vous mensuels pour que chacun.e les dépose dans les lieux qu'il ou elle fréquente.

Différents exemples inspirants de communication : Des rendez-vous conviviaux nommés « cafés papote » à la maison de quartier de la liberté à la Roche sur Yon (85), des rencontres bénévoles régulières intitulées «Bénétruc» au tiers-lieu «le Séchoir du Liveau» à Gorges (44) et la newsletter mensuelle du tiers-lieu «A la Motte» de la Motte Aubert (17).



4.5 Modèle de développement

Qu'est-ce que le lieu a à offrir ?

● La raison d'être du tiers-lieu

La première étape pour construire un modèle économique est de définir quelle est l'offre du lieu. On appelle cela la "proposition de valeur". Il s'agit de clarifier la vocation du lieu, ce qu'il apporte de spécifique par rapport à l'existant et à quels besoins il répond. On appelle aussi cela la "raison d'être". Il est ensuite possible de se référer à cette raison d'être pour définir si les activités proposées ont leur place ou non dans le lieu ou encore orienter les choix économiques (sources de financement, tarification...).

La proposition de valeur définie collectivement est la suivante :

"Un lieu d'intégration et de rencontre intergénérationnel, qui favorise l'échange et le partage. Pour tous et avec tous, il participe au dynamisme de la ville, s'adapte aux besoins et évolue."

L'offre du lieu

La mise à disposition par la mairie des bâtiments et d'une agente à mi-temps est une ressource précieuse pour le projet de tiers-lieu. De même, l'engagement d'habitants bénévoles prêts à donner de leur temps à une grande valeur et est indispensable à la réussite du projet.

● Ressources et compétences

Le bâtiment lui-même est une ressource considérable pour le projet de tiers-lieu, avec 500m² de bâtiments sur deux étages, comprenant une dizaine d'espaces et appartenant à la mairie. Le fait qu'une employée de la mairie ait la moitié de son temps dédié au projet est un atout considérable pour la coordination. L'année d'accompagnement a permis de mobiliser des habitants-bénévoles

pour impulser des projets et participer à l'accueil de public dans le lieu. Enfin, un annuaire des associations de la commune a été réalisé, afin de pouvoir les solliciter pour contribuer aux activités proposées.

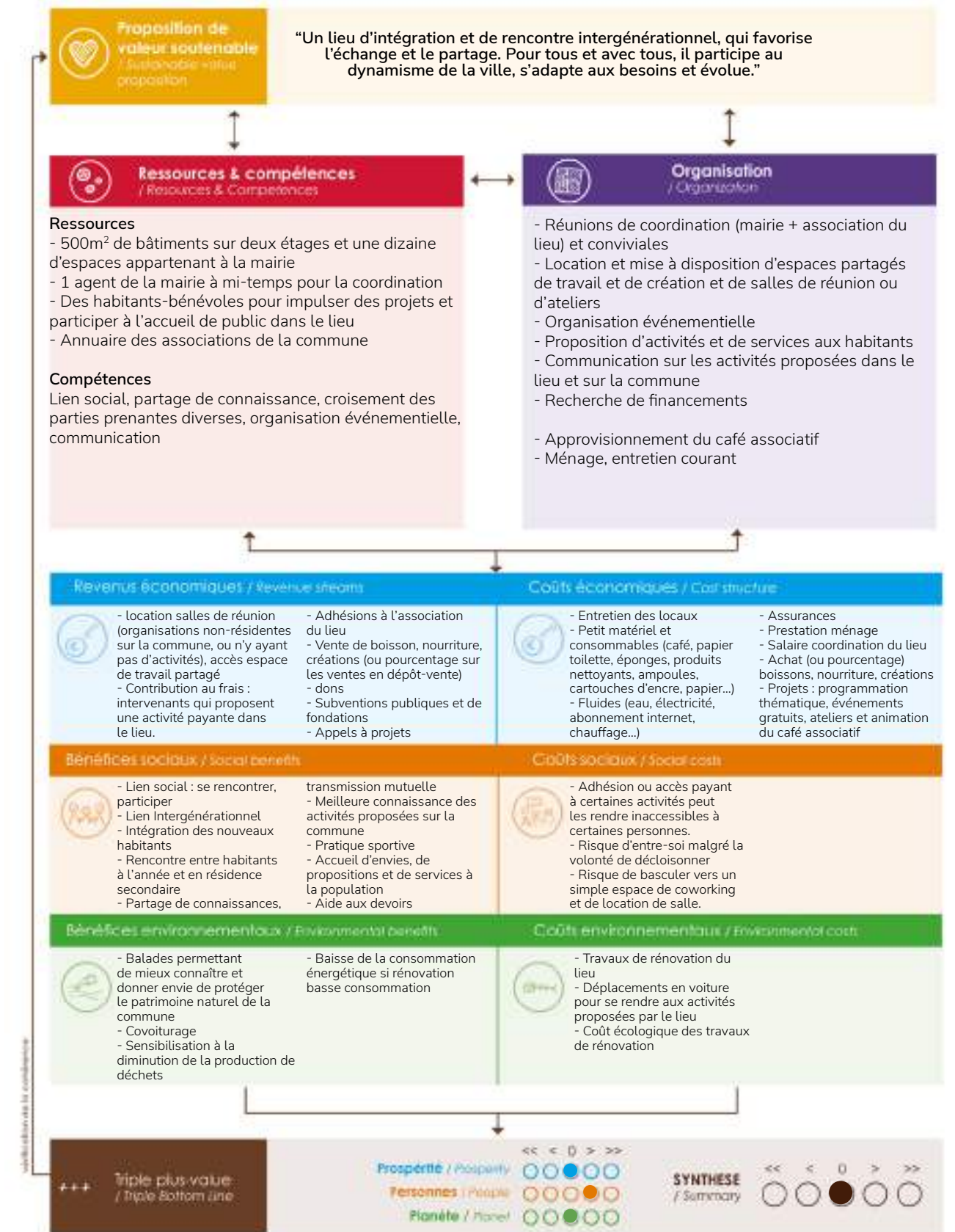
Les compétences cumulées des différentes parties prenantes viennent rendre plus solide le projet (organisation événementielle, communication, gestion...).

● Organisation

Différentes actions sont nécessaires afin de permettre le bon fonctionnement du projet de tiers-lieu :

- L'organisation et l'animation de réunions de coordination régulières entre la mairie et association du lieu, et de réunions conviviales.
- Un service de location de salles de réunion, d'ateliers et d'espaces partagés de travail
- La mise à disposition gratuite de salles de réunion, d'ateliers et d'espaces partagés de création
- L'organisation d'événements
- La conception et l'animation d'activités et de services aux habitants
- La communication sur les activités proposées dans le lieu et sur la commune
- La recherche de financements
- L'approvisionnement du café associatif
- Le ménage et l'entretien courant du bâtiment

Proposition de modèle économique, social et environnemental pour le tiers-lieu de Saint Trojan les Bains



4.5 Modèle de développement

Bénéfices

● Revenus économiques

Afin de couvrir les dépenses et avoir un modèle économique équilibré, il est nécessaire d'identifier les sources de revenus permettant de les couvrir.

Notamment se pose la question des revenus qui reviendront à l'association du lieu, pour contribuer à constituer ses fonds propres et lui permettre de déployer des projets.

Adhésion à l'association du lieu

L'accueil dans le lieu sera ouvert à tous.

Cependant, il est souhaitable que toute personne souhaitant boire un verre au café

associatif, participer ou organiser des activités dans le lieu paie une adhésion. Cela faciliterait les questions assurantielles, puisque l'assurance de responsabilité civile du lieu pourra alors couvrir l'ensemble des personnes présentes sur le lieu. Les adhérents pourront recevoir une carte d'adhésion à montrer pour accéder aux activités (couplées à un fichier si les gens ont oublié leur carte).

Permettre l'adhésion d'une personne morale est envisageable, mais il est alors souhaitable que chacun de ses membres dispose d'une carte d'adhérent individuelle et nominative, afin de simplifier les opérations de vérification des adhésions. Il est en effet essentiel de simplifier la gestion de la vérification des adhésions.

Tour d'horizon des modèles d'adhésion possibles pour le tiers-lieu

Modèle à prix fixe : un montant fixe (ex : 5€ ou 10€).

Modèle à prix fixe avec modulation solidaire (et/ou adhésions suspendues) : Deux tarifs sont proposés, un montant «de base» (ex : 5€ ou 10€) et un montant «solidaire» (soit sous condition de revenu, soit sur simple demande (ex : 1 ou 5€)). Il est également possible de proposer un principe d'adhésions "suspendues" (qui permettent à quelqu'un de donner plus au moment de son adhésion pour pré-payer une ou plusieurs adhésions supplémentaires, qui seront "offertes" à des personnes ayant peu de revenus).

Modèle à prix libre : adhésion à montant libre. Il est possible de fixer un prix plancher (par exemple à partir de 1 ou 5€).

Modèle occasionnel / régulier : adhésion à prix fixe avec un choix entre deux modalités : une adhésion à la journée (ex : 1€, avec un ticket tamponné avec la date du jour) ou à l'année (ex : 12€ l'année soit 1€ par mois, avec une carte d'adhérent).

Modèle adhésion + bénévolat : sur le modèles des AMAP, il est possible de fixer un montant pour l'année (ex : 1€), associé à un engagement à tenir des permanences, par exemple pour tenir le café associatif (ex : 3 permanences par an, à fixer sur un calendrier partagé).

Pour le tiers-lieu de Saint Trojan, le modèle «occasionnel / régulier», semble pertinent du fait de la saisonnalité du lieu. Etant donnés les enjeux sociaux autour de l'accessibilité du lieu, il serait judicieux de le coupler avec une modulation solidaire.

Location d'espaces

Les salles de réunion pourront être louées à des organisations non-résidentes sur la commune, (ou n'y ayant pas d'activités), en complément du paiement d'une adhésion.

Pour les personnes souhaitant disposer d'un espace pour proposer des activités payantes, le paiement d'une adhésion peut être accompagné d'un forfait pour utiliser l'espace.

L'idéal serait de déterminer avec les professionnels intervenant déjà ou souhaitant intervenir dans le tiers-lieu quelle tarification leur semblerait acceptable.

Vente de boissons, nourriture et créations

Concernant les boissons, la question de la concurrence éventuelle du café associatif avec les autres cafés de la commune a été posée lors de l'accompagnement.

Certains arguments viennent nuancer le risque de concurrence :

- Le café serait ouvert principalement en accompagnement des activités du lieu
- De nombreuses activités auront plutôt lieu hors-saison à une saison où les cafés de la commune sont pour la plupart fermés.

Concernant le prix des boissons qui seront proposées, certains ont estimé lors des ateliers qu'offrir le café serait très accueillant. Cependant les boissons peuvent être une source de revenu "importante" pour le café associatif.

Dans tous les cas, rester en lien avec les cafés de la commune pour éviter le sentiment d'une concurrence déloyale sera pertinent.

Concernant la vente de nourriture, en l'absence de cuisine professionnelle, il est possible de

nouer des partenariats avec des commerçants locaux (la boulangerie par exemple), pour obtenir de la nourriture à tarif préférentiel (le soir après la fermeture par exemple) et la revendre à prix peu élevé le soir même.

Enfin, il est possible d'exposer et vendre dans le café des créations d'artisans et artistes locaux. Elles peuvent alors être là en dépôt-vente, avec un pourcentage sur les ventes revenant à l'association du lieu.

Accès à l'espace de travail partagé

Les personnes souhaitant accéder à l'espace de travail partagé devront payer une adhésion et pourront payer un forfait pour accéder à l'espace.

Exemple de tarification possible pour l'espace de travail partagé : 6€ la demi-journée (avec carte 10 demi-journées à 55€ - valable 1 an) ; 10€ la journée (avec carte de 20 demi-journées : 90€ - valable 1 an).

Prestation offerte en retour : accès Internet, matériel de réunion (vidéo-projecteur, enceintes, paperboard, feutres...), café / tisanderie.

Il peut être pertinent de donner accès à une imprimante, avec une tarification supplémentaire à la copie.

Accès à l'espace de création partagé

Il a été décidé que l'accès à l'espace de création partagé sera gratuit pour les adhérents à l'association du lieu. Les utilisateurs de cet espace pourront mettre à disposition du matériel et des matériaux s'ils le souhaitent, dans des espaces prévus à cet effet. Une armoire estampillée "matériel et matériaux partagés" sera prévue pour ces dons et prêts.

Ils devront veiller à garder l'espace propre et rangé après leur passage.

4.5 Modèle de développement

Un collectif spécifique sera créé pour cet espace, qui s'organisera en autonomie (créneaux, convivialité etc.)

Revenus liés à des événements organisés par l'association du lieu

Si l'association du lieu ou la mairie organisent des événements dans le lieu et qu'il reste de l'argent disponible une fois les dépenses couvertes, il est possible de décider de le conserver dans les réserves de l'association du lieu pour financer de futurs projets ou de temps conviviaux.

Dons

Si l'association du lieu demande, et obtient, la reconnaissance d'utilité publique, elle pourra recevoir des dons défiscalisables.

Subventions publiques, de fondations et appels à projets

Le site «Aide territoires» dispose d'une section dédiée aux tiers-lieux qui recense l'ensemble des aides possibles : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/portails/francetierslieux/>

Des fondations comme GRDF, Orange, la MACIF ou encore la Fondation de France peuvent soutenir des projets de tiers-lieu, en contribuant à leur financement.

Par exemple, la fondation Orange accompagne financièrement les «Tiers-Lieux Solidaires», qui donnent accès par exemple au soutien scolaire, à la fabrication numérique, à la création artistique. Ce financement, réservé aux communes rurales de moins de 10 000 habitants, correspondrait tout à fait aux thématiques et aux caractéristiques du tiers-lieu de Saint Trojan.

Plus d'informations ici : <https://www.fondationorange.com/fr/les-tiers-lieux-solidaires>

Bénéfices économiques pour le territoire

Au niveau économique, le tiers-lieu peut contribuer au dynamisme économique et associatif de l'île, et des professionnels qui y déploient leur activité :

- Un rayonnement professionnel (se faire connaître, montrer ses compétences),
- Un lieu ressource : relayer, faire connaître, un point d'entrée,
- Un espace de coworking : travailler sur place, rencontrer des gens
- Un lieu de permanence pour la Mission Locale
- Des salles pour accueillir des réunions et pour proposer des activités,
- Faire fonctionner les restaurants et les hébergements autour.

Cela peut justifier de demander un soutien à la Communauté de Commune, au Département ou à la Région.

● Bénéfices sociaux

Le tiers-lieu pourra apporter de nombreux bénéfices sociaux pour le territoire : lien social (en offrant un endroit pour se rencontrer et participer), rencontre entre habitants (nouveaux habitants, habitants à l'année et en résidence secondaire, intergénérationnel), partage de connaissances et transmission mutuelle, meilleure diffusion des informations sur les activités proposées sur la commune ou encore accueil d'envies, de propositions et de services à la population.

● Bénéfices environnementaux

Pour l'environnement, le lieu peut contribuer par les activités proposées à mieux connaître et donner envie de protéger le patrimoine

naturel de la commune ou encore sensibiliser à la diminution de la production de déchets. Afin de se rendre sur le lieu, il serait possible de favoriser le covoiturage.

Enfin, les travaux de rénovation pourraient se faire en essayant d'être exemplaire sur les impacts environnementaux.

Exemple de modèle économique : L'Eschalou en Charentes



Le tiers-lieu l'Eschalou en Charentes proposait un fonctionnement assez original. Toutes les activités proposées dans le lieu étaient à prix libre. Une fois les contributions des participants collectées, la personne ayant proposé l'atelier avait le choix :

- Soit elle ne souhaitait pas se faire payer et donnait l'ensemble du montant à l'association ;
- Soit elle prenait une partie du montant (pour rembourser ses frais et/ou se rémunérer) et donnait l'autre partie à l'association ;
- Soit elle gardait tout.

Ce modèle permettait au lieu de financer ses activités et aux participants de contribuer aux activités du lieu en leur donnant une valeur, qui était définie par eux-mêmes. Le prix libre permettait à chacun de contribuer selon ses moyens.

> Plus d'informations sur le lieu : <https://leschalou.jimdofree.com/>

> Pour d'autres modèles et inspirations : https://www.ille-et-vilaine.fr/sites/default/files/un_cafe_sil_vous_plait.pdf

4.5 Modèle de développement

Coûts

● Dépenses économiques

Au delà des dépenses d'investissement, un certain nombre de dépenses de fonctionnement sont à prévoir pour le bon fonctionnement du lieu :

- Entretien des locaux
- Petit matériel et consommables (café, papier toilette, éponges, produits nettoyants, ampoules, cartouches d'encre, papier...)
- Fluides (eau, électricité, abonnement internet, chauffage...)
- Assurances
- Prestation ménage
- Salaire coordination du lieu
- Achat (ou pourcentage) boissons, nourriture, créations
- Projets : programmation thématique, événements gratuits, ateliers et animation du café associatif

Aujourd'hui, c'est la mairie qui prend toutes ces dépenses en charge. A terme, il serait utile pour la pérennité du lieu qu'une partie de ces dépenses (voire toute la base, hors "projets") soit autofinancée par les activités du lieu.

Coûts évités

L'équilibre économique peut également être facilité en diminuant les coûts.

Contributions en nature

Bénévolat et mise à disposition de compétences (implication dans la coordination de l'association, soutien aux activités et événements, permanence au café associatif, photographie, communication, recherche de subventions...) sont des richesses conséquentes offertes au projet. Dedans est

comprise l'aide à l'entretien du lieu (vaisselle, rangement, ménage...)

Embauche d'une personne pour coordonner les activités du lieu : quelles possibilités ?

- Mise à disposition un agent de la commune à l'association du lieu

Conditions :

- Il doit s'agir d'un fonctionnaire titulaire (ou contractuel en CDI)
- Pour une durée de 3 ans maximum
- avec une convention de mise à disposition définissant la nature des activités exercées par le fonctionnaire concerné, ses conditions d'emploi et les modalités du contrôle et de l'évaluation de ses activités.
- Depuis 2008, l'association doit rembourser la mise à disposition de l'agent communal.

- Co-gestion du lieu mairie-association

Contribution de la mairie à la vie du lieu via du temps-agent.

- Création d'un poste salarié dans l'association

Ce poste, dédié à la coordination du lieu serait créé au moment où les revenus de l'association seraient suffisants pour envisager une création de poste. Au delà des revenus propres de l'association, une subvention éventuelle de la mairie pourrait permettre de rendre cette embauche possible.

La personne embauchée peut également avoir deux contrats de travail à temps partiel, l'un avec la mairie et l'autre avec l'association.

Mise à disposition de matériel

Tout matériel prêté ou donné au lieu est investissement en moins à réaliser, qui laisse du budget disponible pour les projets et, donc pour répondre aux besoins des habitants.

Mécénat de compétences

Des entreprises peuvent mettre à disposition les compétences de leur salariés pour contribuer au développement du lieu.

● Coûts sociaux

Un risque serait que les adhésions et l'accès payant à certaines activités puisse les rendre inaccessibles à certaines personnes. Des solutions peuvent cependant être trouvées pour faciliter l'accès (tarification solidaire, adhésions suspendues etc).

Malgré la volonté de décroïsonner, le risque d'entre-soi est présent. Il peut être judicieux de faire des bilans réguliers pour identifier les

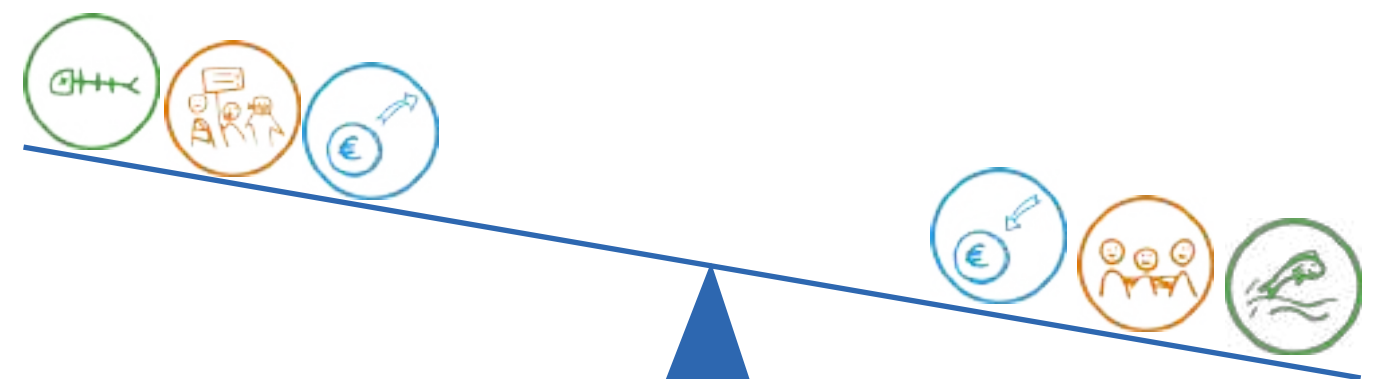
profils des usagers de lieu et donc la part de la population ne participant pas aux activités. Il est alors possible d'aller à la rencontre de ces publics pour essayer de comprendre leurs freins et chercher avec eux des leviers qui pourraient leur donner envie de prendre part à la vie du lieu et à ses activités.

Enfin, il y a un risque de basculer vers un simple espace de coworking et de location de salle. Maintenir une transversalité et une programmation diversifiée est important pour que tout le monde y trouve son compte.

● Coût environnementaux

Le principal facteur de coût environnemental seront les travaux de rénovations du lieu.

L'essor des propositions peut générer des déplacements en voiture plus nombreux pour se rendre aux activités.



L'objectif est de parvenir à un modèle où les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques sont supérieurs aux coûts.

4.5 Modèle de développement

Contributions et rétributions

Pour qu'un lieu prospère, il est important de trouver un équilibre entre contributions (ce qui est apporté = donner) et rétributions (ce qui est obtenu = recevoir). Elles peuvent être financières (prix fixe ou libre), mais aussi en nature (dons, prêts, bénévolat...).

Enjeux autour de l'équilibre entre activités gratuites, payantes et à prix libre

Si la plupart des activités du lieu sont payantes cela limite l'accès, l'échange et le partage. Il est important que les valeurs auxquelles le lieu est rattaché transparaissent dans le modèle économique, afin de ne pas basculer vers un simple espace de coworking et de location de salle. Le public doit donc pouvoir être accueilli gratuitement pour un certain nombre d'activités. Des solutions sont possibles pour permettre aux personnes qui ont peu de moyens de prendre part à la vie et aux activités du lieu (cafés et adhésions suspendues, tarifs préférentiels...).

Cependant, il est également nécessaire de rémunérer les professionnels qui souhaitent proposer de activités dans le lieu. Exiger la gratuité totale reviendrait à se priver de certaines activités, qui sont pourtant attendues par les habitants. De même, les revenus de certaines activités pourraient permettre de rémunérer une ou deux personnes pour coordonner le lieu. Se reposer uniquement sur du bénévolat, génère un gros risque d'essoufflement. De plus, la gratuité limite parfois l'engagement.

Pour le bon fonctionnement du lieu, des achats sont nécessaires (consommables, entretien, fluides etc.). Pour que tous contribuent au bon fonctionnement du lieu, il a donc été considéré collectivement qu'il serait pertinent de demander à tous une adhésion. Le plus simple

pour la gestion et le plus équitable semble être de mettre en place des règles identiques pour toutes les personnes ou organisations dans la même situation. De plus, pour des questions d'assurance, il est préférable que les personnes et organisations qui utilisent les espaces soient adhérents.

Conditions pour la gratuité

Les espaces seront mis à disposition gratuitement pour les activités et événements gratuits. L'organisateur et les participants devront cependant adhérer à l'association.

Même principe pour les réunions associatives d'associations de Saint Trojan ou y intervenant.

Il a été proposé lors des ateliers que la mairie et les personnes dispensant des services publics pour la commune ne paient pas d'adhésion. De même, les activités proposées par la mairie et ses agents se dérouleraient gratuitement dans le lieu (sans adhésion obligatoire des participants).

Conditions pour faire payer

Lors des ateliers, les participants ont proposé les conditions suivantes :

Conditions pour proposer des activités payantes

> Que les activités proposées entrent dans la raison d'être du lieu.

> Que les activités répondent à des besoins collectifs.

> Privilégier la mise à disposition des espaces pour les activités collectives et ouvertes plutôt qu'individuelles et réservées à quelques-uns.

Conditions dans lesquelles il sera demandé de payer pour occuper les espaces

> Toute personne ou organisation ayant

des activités dans le lieu devra adhérer à l'association.

> Afin de faire en sorte que ceux qui font payer les participants ou privatisent un espace contribuent financièrement à la vie du lieu, un forfait pourrait être demandé pour louer l'espace :

- Si les activités proposées sont payantes
- Pour organiser une réunion « privée » (hors associations de Saint Trojan ou y intervenant)

Si le paiement pour utiliser les espaces ne vaut pas pour la période de préfiguration (avant travaux), il peut cependant être suggéré aux personnes tirant un "bénéfice" de ses activités dans le lieu de faire un don à l'association.

Contributions à la vie du lieu	Boire ou manger dans le lieu	Participer à un atelier ou événement gratuit	Accéder à l'espace de travail partagé (pôle numérique)	Accéder à l'espace de création partagé (pôle artistique)	Organiser un atelier ou événement gratuit dans le lieu	Organiser un atelier ou événement payant dans le lieu	Se réunir dans une salle (association ayant des activités sur Saint Trojan)	Permanence ou rencontre d'un service coordonné par la municipalité
Payer une adhésion								
Payer un forfait / prix défini / tarif de location / ou une participation libre								
Faire un don								
Acheter des boissons, de la nourriture, des créations...								
Mettre à disposition ses compétences pour des activités portées par le lieu								
Accueillir les visiteurs au café associatif (permanence)								
Contribuer à communiquer sur les activités du lieu								
Mettre à disposition du matériel								
Donner un coup de main (vaisselle, rangement)								

Tableau de synthèse des contributions proposées pour permettre au lieu de prospérer

4.6 Perspectives pour la suite

Prochaines étapes

Continuer à s'organiser

Une fois les responsabilités réparties entre la mairie et la nouvelle association du lieu, l'occupation du lieu pourra croître, avec de nouvelles activités, notamment des espaces de travail et artistiques partagés ou encore l'ouverture du café associatif.

Les membres du pôle artistique ont proposé de s'organiser en collectif informel pour définir ensemble la gestion de cet espace. Un soutien à leur structuration sera sans doute nécessaire.

Continuer à expérimenter et ajuster

Il est très important de ne pas attendre un projet architectural de réhabilitation pour faire prendre son essor au projet de tiers-lieu. Les petits travaux et coups de peinture ont donné une nouvelle fraîcheur au lieu, permettant de l'occuper en l'état. Poursuivre des chantiers participatifs peut être une bonne occasion de fédérer autour du projet.

Prendre note pendant cette année des jours et heures d'affluence permettra d'ajuster les horaires d'ouverture et les moments les plus judicieux pour des activités grand public d'une part, et pour des temps plus «privatifs» (réunions associatives par exemple) d'autre part.

Enfin, tester différents formats de temps conviviaux serait utile pour favoriser les rencontres et le partage.

S'appuyer sur les ressources existantes

La cartographie des acteurs (p.105-106) recense l'ensemble des parties prenantes qui gravitent autour du lieu et qu'il est possible de mobiliser ou d'associer au projet. Lorsque des initiatives peuvent entrer dans le champ de compétence de ces différents acteurs, il

Outils : annuaire et cartographie des acteurs

• Annuaire des parties prenantes

Lors des premières phases de l'accompagnement, un annuaire de tous les acteurs a été constitué. Il a permis de contacter les différentes parties prenantes lors de la phase de diagnostic et de garder un historique (Qui a été prévenu de la dynamique ? Qui a participé ?)

• Cartographie des acteurs

Cartographier son écosystème relationnel permet de donner à voir les partenariats et connexions existantes et d'envisager des perspectives de collaborations. On commence par identifier les acteurs, puis on qualifie la relation que l'on entretient avec eux.

Ces deux outils peuvent être actualisés et enrichis au fur et à mesure du temps.

peut être judicieux de les contacter pour savoir si cela les intéresse d'être associés au projet concerné, voir de le porter. Cela permet de capitaliser sur l'existant sans partir de «zéro», ne pas créer d'initiatives parallèles aux dynamiques existantes et des les renforcer.

Garder la cohérence du projet dans le temps

Les préconisations de ce dossier dressent les contours du futur pour le tiers lieu. Pour autant, il est probable que la mise en œuvre des différents aspects (architecturaux, urbains, de gouvernance, de fonctionnement, de modèle économique, ...) se déroulent sur plusieurs années. Cette temporalité longue est normale et inévitable. Elle renvoie aux délais de réflexions, de décisions, d'ajustements, administratifs, de recherches de financements,

des études de maîtrise d'œuvre, de chantier ... L'enjeu essentiel de ce temps long consiste à ne pas oublier la notion de projet d'ensemble : aucune action / décision ne doit remettre en cause les objectifs initiaux.

Choisir la procédure et l'ingénierie adaptées

Tout projet d'aménagement et d'architecture est un processus à plusieurs étapes. Il faudra choisir la procédure pertinente pour le lancer : appel d'offre public, procédure adaptée, concours, dialogue compétitif, Pour cela, un programme chiffré et détaillé (exigences, surfaces, ...) devra être rédigé. La rédaction de cette commande est cruciale car elle vous permettra de choisir une futur équipe de maîtrise d'œuvre adaptée, sensible aux enjeux sociaux développés, qui prendra la suite de cette année de co-construction et d'expérimentation.

La phase d'études est l'occasion d'approfondir le projet de tiers-lieu. Avec une agence d'architecture aux méthodes participatives, les études de maîtrise d'œuvre peuvent être un temps de conception partagé, permettant l'inclusion de la maîtrise d'ouvrage (la mairie) et de la maîtrise d'usage (les usagers) dans les discussions autour des plans pour un projet sur-mesure. Les choix techniques et économiques restent bien sur du ressort de la maîtrise d'ouvrage (élus, techniciens).

La phase de travaux sera un temps de bruit et de poussière, «interdit au public». Le chantier peut aussi être un temps fort citoyen, culturel et éducatif ! En effet, le chantier est l'occasion de «faire école» à l'échelle Un : stages de formation, favoriser l'insertion professionnelle, chantier participatif (twiza), ... Il est aussi une occasion de montrer la transformation du lieu, le travail artisanal, les savoirs faire locaux, le support d'actions artistiques. Un programme culturel encadré peut être développé : visites du public, ateliers avec des scolaires, rési-

dence artistique, workshop étudiants (école d'architecture, de paysage), ...

Enfin, la notion de «lieu» repose sur la qualité : la qualité des espaces publics, la qualité de la rénovation, la qualité d'insertion dans le bourg, ... qui est une garantie de durabilité. Un suivi qualitatif du projet est donc nécessaire à mettre en place, avec une économie de projet et un temps de réalisation maîtrisés. Pour cela, la commune peut se faire accompagner par un-e assistant-e à maîtrise d'ouvrage (AMO). Cette mission doit permettre d'accompagner la municipalité dans un suivi qualitatif du projet, de sa commande à sa livraison. Elle peut, par exemple, inclure la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre ou la mise en place d'un «chantier ouvert» (cf. ci-dessus).

Documenter

Pour que les futures personnes qui s'investiront dans la dynamique comprennent les choix effectués, il est important de documenter les différentes étapes de cette aventure collective.

Ce livrable fait partie de ces documents. Nous avons essayé d'y consigner le maximum d'informations. Puissiez-vous en faire bon usage !

106





**QUEL FUTUR POUR
LES ANCIENNES
ÉCOLES ?**

